

**Motion de censure proposant que  
l'Assemblée retire sa confiance au  
gouvernement pour son refus de déclencher  
une enquête publique sur l'industrie  
de la construction, l'octroi de contrats,  
de permis ou de subventions et le  
financement des partis politiques**

**Le Président:** Alors, collègues, à la suite de la réunion tenue avec les leaders, je vous avise de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat. L'auteur de la motion disposera d'un droit de réplique de 20 minutes; cinq minutes sont allouées au député de Mercier; 3 min 30 s sont allouées à chacun des autres députés indépendants; 16 min 30 s sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition. Le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je vous rappelle que, conformément à l'ordre adopté hier, nous poursuivrons exceptionnellement nos travaux jusqu'à 13 h 30. Le débat reprendra par la suite à 14 h 30, et, à 16 h 10, je donnerai la parole à l'auteur de la motion pour son droit de réplique. Alors, là-dessus, je cède maintenant la parole à Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Alors, merci, M. le Président. Dans quelques jours, il y aura deux ans que les Québécoises et les Québécois ont voté pour un gouvernement libéral majoritaire. Malheureusement, depuis ce temps, ils vont de déception en déception. Nos institutions sont bafouées. Les citoyens ont le sentiment que le Québec vit une crise grave, mais surtout qu'il n'y a personne de responsable à la barre du gouvernement, personne pour les rassurer, pour redresser la situation, personne pour agir dans le meilleur intérêt de la collectivité, pour placer la protection du bien commun au-dessus des intérêts partisans.

Depuis près de 18 mois, jour après jour, des faits, des événements, des révélations inquiétantes mettent en doute l'intégrité de nos institutions et des élus qui doivent les protéger. Est-ce que j'ai besoin de rappeler des faits révélés? Infiltration de la Mafia dans l'économie légale, notamment dans l'industrie de la construction, tel que révélé par des journalistes chevronnés; collusion, malversations dans l'octroi de contrats où des entrepreneurs s'entendent pour se partager le gâteau, tel que dénoncé par un fonctionnaire du ministère des Transports; permis de garderie octroyés à des donateurs du Parti libéral sans que l'on connaisse la qualité des projets retenus; nominations de juges suite à la pression et à l'influence de donateurs libéraux; des élus municipaux soupçonnés de conflits d'intérêts ou même, ce qui est encore plus grave, de tentatives de corruption sur des candidats aux élections. J'en passe, M. le Président, vous le savez, mais j'y reviendrai.

Les citoyens du Québec sont en train de perdre confiance, de perdre confiance dans leurs institutions et dans leurs dirigeants. C'est très sérieux. C'est très sérieux et c'est surtout très inquiétant. Comment, comment, M. le Président, a-t-on pu en arriver là? Remontons à la source de la situation actuelle, essayons de comprendre ce qui est devenu inacceptable, insoutenable.

D'abord, le Parti libéral va prendre le pouvoir en 2003 au moyen de promesses qu'il ne tiendra jamais. Promesse de baisses d'impôt de 5 milliards; jamais matérialisée. Urgences: finie l'attente; c'est pire maintenant. La commission Bastarache nous révèle que, dès le départ, dès 2003, des contributeurs à la caisse du Parti libéral vont avoir une influence considérable sur toutes les nominations du gouvernement. D'ailleurs, dès leur prise du pouvoir, les libéraux se sont livrés à un tel marathon de nominations qu'un collecteur de fonds avait presque élu domicile à l'édifice Honoré-Mercier, là où siège le Conseil des ministres et où le premier ministre a ses bureaux. Le collecteur était là les jours justement où le Conseil des ministres siégeait, ce qui a fait dire au premier ministre que c'était normal puisque ce collecteur de fonds avait toute sa confiance.

Je n'ai pas à insister, je crois, trop lourdement sur les racines du mal, sinon pour rappeler qu'au moment de l'élection de 2008 encore une fois le premier ministre a fait des affirmations, pris des engagements qui se sont avérés faux quelques semaines à peine -- pour ne pas dire quelques jours à peine -- après l'élection: Il n'y aura pas de pertes à la Caisse de dépôt. Non seulement il y en a eu, ça a été une véritable hécatombe: 400 000 \$... 40 milliards de dollars, un record de tous les temps, qui a été perdu. Augmentation au déficit s'ajoutant au déficit caché des derniers exercices financiers, au mépris, au mépris de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Augmentation record, historique même, de la dette publique. Le premier ministre, qui aime bien s'attribuer des mérites historiques, pourra peut-être se satisfaire de celui-ci. En matière de finances publiques, le gouvernement libéral s'était engagé à faire face à la crise sans faire de déficit, sans augmenter les taxes, tout en accusant ses adversaires de vouloir le faire. Il a fait exactement le contraire.

Je fais cette démonstration pour indiquer que ce gouvernement a manqué de respect et continue de manquer de respect à l'intelligence... à l'égard de l'intelligence de nos concitoyens et surtout continue d'alimenter le cynisme, de tirer littéralement toute la classe politique vers le bas. Un tel cynisme, une telle capacité de revenir sur sa parole, ça fait mal aux institutions et ça fait mal à la crédibilité des élus. Mais je vous dirais que tout ça, tout ce que je viens de décrire n'est rien comparé aux attaques directes subies par nos institutions depuis 18 mois, des institutions que, par ailleurs, le premier ministre du Québec a le devoir de protéger.

On a commencé à deviner à quel point le système libéral de nominations et de complaisance partisans allait loin au printemps 2008, lorsque nous avons mis au jour -- parce qu'on l'a oublié -- le détournement des programmes FIER supposés être disponibles et au bénéfice des régions et non sur leur dos. Par la suite, plusieurs signes inquiétants se sont mis à se manifester quant à l'attribution et à la gestion de contrats publics financés aux frais des contribuables du Québec. Qu'il s'agisse du Faubourg Contrecoeur, des contrats de compteurs d'eau, il semblait y avoir quelque chose qui ne tournait pas rond dans le secteur de la construction et du génie-conseil. En même temps, on se rendait compte que le premier ministre avait considérablement assoupli les règles d'éthique liant les membres de son Conseil des ministres, de telle façon qu'il était maintenant loisible, possible pour un membre du gouvernement de posséder une entreprise qui faisait affaire avec l'État. Cette situation a d'ailleurs mené à la démission du député d'Argenteuil de son poste au Conseil des ministres pour se consacrer à son entreprise ayant reçu des contrats sans appel d'offres du gouvernement. Le premier ministre nous demande parfois des faits; tous les faits que je relate sont des faits que l'on a tous constatés ensemble, M. le Président.

**\*\*(11 h 20)\*\***

Le Vérificateur général. Le Vérificateur général relève que des contrats sans appel d'offres qui ont augmenté considérablement sans qu'on ne puisse trouver une explication acceptable, et ce, exactement au moment de l'entrée en poste du gouvernement actuel, du gouvernement libéral... De même, le premier ministre s'est autorisé, sans le dire d'ailleurs, pendant au moins 10 ans, le premier ministre s'est autorisé à recevoir une rallonge à son salaire qui a été payée par les collecteurs de fonds libéraux. Si les

citoyens qui nous regardent cherchent une autre illustration des différences qui séparent le parti Québécois du parti Libéral, je crois que c'en est une qui est très éloquente. Mais, dès ce moment-là, dès que ces faits ont été connus, révélés, il est devenu clair: il fallait, il fallait faire la lumière et il fallait tenir une enquête publique sur la collusion, sur l'industrie de la construction, sur le secteur de la construction.

Évidemment, je vous dirais que le reste appartient à l'histoire. Le gouvernement nous a opposé, continue de nous opposer, mais il a la possibilité aujourd'hui de faire autrement, il nous a opposé jusqu'à maintenant une fin de non-recevoir. Pourtant, vous le savez, M. le Président, les révélations vont continuer à se multiplier.

Augmentation considérable du coût des contrats pouvant aller jusqu'à 30 % plus élevé qu'ailleurs, selon certaines études. Là, je m'arrête un instant sur ça, M. le Président, parce que c'est... La démonstration en est faite avec éloquence ce matin. Nous disions cela il y a des mois, nous le répétions. Évidemment, du côté du gouvernement, on nous ridiculisait. On disait qu'on exagérait. Ce matin dans les médias, il semble que, ah, tout d'un coup, l'appétit de certains contracteurs, de gens qui obtiennent des contrats des villes ou du gouvernement, tout d'un coup ça coûte un peu moins cher, on commence à être un peu plus sage. On ne devait pas avoir tort complètement. Mais ce qui est dit aussi ce matin, c'est qu'on croit malheureusement que ce changement de façon de faire risque de ne pas durer, parce que, quand on va constater qu'on est moins surveillé, on risque de recommencer. Et vous savez très bien que seule une commission d'enquête peut permettre de démontrer qu'il y a des systèmes et qu'on les défait, ces systèmes, qu'on les attaque de telle sorte qu'on peut effectivement penser que, pour un certain nombre d'années, on évitera de recommencer à procéder de telle façon. Donc, augmentation considérable des contrats de construction pouvant aller, encore une fois, jusqu'à 30 % plus élevé qu'ailleurs.

Menaces et intimidation sur les chantiers de construction. Multiplication d'éléments troublants dans les contrats octroyés dans le secteur municipal. Les élections municipales approchant d'ailleurs, on s'en souviendra, la méfiance des citoyens allait en grandissant, l'urgence d'agir devenait de plus en plus pressante, le tout, d'ailleurs, dans un contexte où nous sommes en train, où le Québec est en train d'investir 40 milliards de dollars pour renouveler les infrastructures du Québec. D'ailleurs, 40 milliards de dollars sur une période de temps aussi courte, endettant considérablement, bien sûr, les citoyens et citoyennes du Québec, ça a un impact justement sur le fait que les demandeurs d'ouvrage, ceux qui peuvent offrir leurs services sont de moins en moins nombreux, peuvent donc procéder à des ententes pour se partager les contrats, faisant ainsi monter le coût des contrats au détriment des citoyens et des citoyennes du Québec et de cet argent qui n'est pas donc investi en santé ou en éducation.

Évidemment, de ce côté-ci, nous avons continué à demander la tenue de cette enquête publique indépendante portant, oui, sur l'industrie de la construction, l'octroi de permis -- c'est le sens de notre motion d'aujourd'hui -- l'octroi de permis, de contrats en lien, bien sûr, avec le financement des partis politiques, parce que, dans tout état de cause et en toutes circonstances, on constatait, en creusant un peu les allégations qui étaient faites, qu'il y avait toujours derrière, pas trop loin, un collecteur de fonds du parti Libéral. Alors, on a vu des chroniqueurs, des éditorialistes, des experts judiciaires, des associations professionnelles d'ingénieurs, des policiers, des représentants d'organisations syndicales... Un consensus très net s'est dégagé en faveur de la tenue de cette commission d'enquête. Déjà à ce moment-là, il y a quelques mois, près de 80 % des Québécois réclamaient la tenue d'une telle enquête. Qu'a fait le gouvernement alors qu'on le disait, déjà à l'époque, coincé dans ses derniers retranchements? Ah! il a décidé de créer l'escouade Marteau.

Et je me souviens encore, je me souviens encore d'entendre l'ancien ministre de la Sécurité publique - - je suis certaine qu'on s'en souvient ici -- Jacques Dupuis, qu'est-ce qu'il nous disait? Je le cite: «Une enquête publique? Mais ça ne commencerait pas avant six mois! Nous, on veut agir maintenant.» Savez-vous quand il a prononcé cette phrase-là, M. le Président? C'était le 27 octobre, pas 2010, le 27 octobre

2009, il y a exactement un an... plus d'un an, M. le Président, et on attend toujours, et les travaux... quand les travaux de la commission d'enquête pourraient bien être engagés. En plus qu'on constate qu'actuellement on n'a pas beaucoup de résultats des enquêtes qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Et je vais préciser, d'ailleurs, une chose qui m'apparaît importante. Et je crois qu'en... En abordant cette question, je crois pouvoir dire que je parle au nom de tous les collègues de l'Assemblée nationale, et même de tous les citoyens du Québec. Je vais dire et redire au premier ministre, aux membres du gouvernement, aux députés du Parti libéral que nous soutenons le travail des policiers en tout temps. Nos policiers, au Québec, ils sont compétents et, par le passé, ils ont réussi de grands coups de filet qui ont amélioré notre sécurité à tous, nous en convenons, nous sommes d'accord, M. le Président.

Mais, M. le Président, c'est M. Jean-Guy Dagenais, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, qui le dit, on ne peut faire porter aux policiers la responsabilité de guérir nos institutions. Parce que c'est de ça dont il s'agit. D'ailleurs, dans une sortie très dure la semaine dernière, il a bien démontré à quel point le gouvernement joue un jeu dangereux en mettant autant de pression sur ses policiers comme il le fait présentement. Il a dénoncé -- et j'ai encore l'article devant moi ce matin -- une pression politique jamais vue. D'ailleurs, même le chef de l'escouade Marteau l'a très bien dit récemment, le 12 novembre dernier: D'aucune façon, la création et la tenue des audiences d'une commission d'enquête publique ne viendraient nuire aux enquêtes policières en cours -- ce que nous sert régulièrement... ce que nous servent régulièrement les membres du gouvernement -- au contraire, bien au contraire. Et c'est aussi d'ailleurs l'opinion de Me Sylvain Lussier. Lui a représenté le gouvernement fédéral devant la commission Gomery dans le passé.

M. le Président, qu'est-ce que c'est, le travail des policiers? Est-ce que c'est à eux d'analyser un système complexe, de l'exposer aux Québécois pour qu'ils comprennent ce qui s'est passé? Je ne crois pas. Est-ce que c'est le travail des policiers de proposer des règles, des mesures législatives, réglementaires pour corriger la situation, protéger l'intégrité du système? Je ne crois pas non plus. Surtout, au-delà des enquêtes criminelles, les policiers ont-ils le pouvoir d'établir les responsabilités administratives ou même politiques lorsque surviennent des situations comme celle-là? Non, et surtout pas. Alors, puisqu'il est clair qu'on ne peut demander aux policiers de faire tout le travail et qu'une commission d'enquête ne nuirait pas à leur travail, quelle raison logique demeure-t-il pour ne pas tenir de commission d'enquête?

Si le gouvernement est si acharné à refuser la tenue d'une commission d'enquête contre l'avis de tous, contre toute logique, ça ne peut pas être... ça ne peut être pour aucune raison que parce qu'il craint ce qui pourrait en ressortir. Le premier ministre pourra bien se plaindre et dire que la politique est injuste, mais, tant et aussi longtemps que cette commission d'enquête n'aura pas été convoquée, il n'aura que lui-même à blâmer pour que l'on arrive, malheureusement, à cette conclusion.

**\*\*(11 h 30)\*\***

Parce que, depuis un an, le premier ministre a perdu son pari. Les révélations ont continué de s'accumuler. Elles ont même atteint le système de garderies, où on a retrouvé le même modèle d'attribution de permis à des donateurs du Parti libéral, contrats accordés à des établissements dont la qualité était pour le moins douteuse. Après avoir nié l'évidence, défendu son système, le député de LaFontaine a d'ailleurs dû quitter son poste, lui aussi. Ce sont des faits, ça, M. le Président. Le premier ministre ne peut pas nous dire qu'il n'y a pas de faits. Alors, oui, il a quitté son poste. Et depuis, tout d'un coup, l'actuelle ministre responsable des services de garde a décidé de modifier les règles pour revenir à quoi? Aux règles qui avaient cours sous le Parti québécois, tel que nous l'exigions.

On a eu droit aussi à des révélations fracassantes sur le mode de nomination des juges de la part de l'ancien ministre Bellemare, ce qui a donné lieu à la création d'une commission d'enquête. Bien incomplète, M. le Président. Le premier ministre pensait là offrir l'une des diversions dont il a le secret.

Au contraire, cette commission, elle nous a permis de voir comment les nominations avaient été politisées depuis son entrée en fonction. On en a su davantage sur le rôle que les collecteurs de fonds du Parti libéral jouaient dans son gouvernement. Ça nous a permis aussi de savoir qu'aux yeux du premier ministre, je le répète, tout cela était parfaitement normal, acheter des positions comme on achète des permis de garderie ou comme on achète des modifications législatives sous le régime libéral.

Pourtant, quand on regarde la confiance que les Québécois ont envers leurs institutions, je pense qu'on voit bien qu'eux, ils ne trouvent pas ça normal. Depuis que la crise de confiance a commencé, à chaque fin de session parlementaire on se pose la même question: Est-ce que le gouvernement va tenir bon? Est-ce que la colère va diminuer à la faveur d'un congé parlementaire, d'un temps d'arrêt? Je pense, je crois, M. le Président, que nous avons la réponse. Quoi que fasse le gouvernement, quelle que soit la nature du travail de l'opposition, la crise, elle ne s'apaise pas, elle empire.

Il y a eu la publication du livre *Mafia inc.* qui montre bien comment le crime organisé a infiltré depuis longtemps l'économie réelle, notamment dans le secteur de la construction. Il y a de nouveaux faits constamment dévoilés dans les médias sur les problèmes de gouvernance et d'éthique au niveau municipal. Et je rappelle au premier ministre, je rappelle aux membres de son gouvernement, je rappelle aux membres de la députation libérale que ce ne sont pas des actes dévoilés par l'opposition officielle et par notre formation politique, ce sont des enquêtes sérieuses menées par des journalistes, par des analystes, et c'est sur la base de ces enquêtes que nous avons posé des questions et que nous continuerons, M. le Président, à les poser. On entend même ces jours-ci que des candidats au poste de député se sont fait offrir de l'argent comptant par des élus municipaux, dont certains auraient accepté, M. le Président. Où cela va-t-il s'arrêter? L'automne a été tellement chaud encore que les derniers alliés du premier ministre dans son refus de tenir une enquête publique l'ont abandonné, l'ont laissé tomber. Avec les prises de position récentes de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération des travailleuses et de travailleurs du Québec, on peut maintenant dire que l'ensemble du monde municipal, du secteur syndical sont maintenant en faveur d'une enquête publique.

N'importe quel parti isolé face à un consensus aussi fort sur une question qui interpelle autant la société se retrouve, ni plus ni moins, en bris de légitimité par rapport aux fonctions qu'il occupe. Présentement - - et les mots ne sont pas trop forts, M. le Président -- les Québécois sont dégoûtés, ils sont écoeurés par tant de magouille et de cachotteries. Ils en viennent à perdre la foi en l'avenir, dans la capacité de la politique de changer les choses pour eux, pour le mieux. Ce n'est pas rien, plus de 230 000 Québécois qui, en un peu plus d'une semaine, se sont exprimés de façon historique pour réclamer le départ immédiat du premier ministre. Et nous disons, nous, au député de Sherbrooke, que, si ses responsabilités sont trop lourdes pour lui, qu'il rende service au Québec, qu'il quitte son poste immédiatement au bénéfice de quelqu'un qui aura le courage de la tenir, cette enquête.

**Mme Marois:** Par le fait même...

**Des voix:** ...

**Mme Marois:** Par le fait même, nous tendons la main aux élus du Parti libéral pour que, dans un geste d'honneur, un geste qui leur vaudrait la reconnaissance du Québec, ils se rendent à l'évidence en reconnaissant la nécessité de tenir cette enquête publique, à défaut de quoi, M. le Président, nous, du Parti québécois, nous sommes prêts à défaire ce gouvernement. Nous sommes prêts, oui, à aller en élection, à mériter la confiance du peuple québécois, à la tenir, cette enquête publique.

Le premier ministre a encore le choix. Il a encore le choix d'accepter la tenue de cette commission d'enquête, et nous retirerons notre motion. Sinon, je fais un dernier appel aux députés libéraux, à leur conscience, à leur respect des institutions, de la vérité. Et, aujourd'hui, je rappelle que, oui, c'est un vote de confiance, mais c'est surtout un vote de conscience. Est-ce que les députés libéraux vont placer enfin

l'intérêt public, la protection du bien commun au-dessus des intérêts partisans du Parti libéral? Est-ce que les députés libéraux vont enfin placer le premier ministre devant ce choix, le seul possible pour restaurer l'intégrité de nos institutions, la tenue de cette commission d'enquête publique indépendante, M. le Président?

(Applaudissements)

**Le Président:** La parole est maintenant à M. le premier ministre.

(Applaudissements)

**Le Président:** M. le premier ministre.

### **M. Jean Charest**

**M. Charest:** Merci, M. le Président. M. le Président, le débat d'aujourd'hui m'offre l'occasion de m'adresser directement aux Québécois et de m'adresser à eux sur un sujet qui, je le sais, préoccupe beaucoup nos concitoyens. Ce débat sur l'industrie de la construction s'est manifesté pendant les dernières élections municipales, et en particulier à la suite des reportages et des allégations sur l'attribution des contrats dans le monde municipal, plus particulièrement dans la grande région de Montréal. Mon gouvernement prend très au sérieux les reportages et les allégations de la dernière année. M. le Président, j'entends les Québécois, je comprends leur inquiétude, M. le Président, et, je le dis sans détour, toute forme de collusion, de corruption est inacceptable.

Sur cette question, mon gouvernement prend les moyens pour aller au fond des choses. Dans la dernière année, nous avons agi vigoureusement et nous avons agi rapidement. Nous avons mis sur pied une unité spéciale d'enquête du nom d'opération Marteau, composée d'effectifs de la Sûreté du Québec, du Service de police de la ville de Montréal, de la GRC, à qui nous avons accordé des budgets spéciaux pour enquêter sur l'industrie de la construction en général et sur des allégations spécifiques en particulier. Il y a 70 effectifs désignés uniquement sur l'opération Marteau.

**\*\* (11 h 40) \*\***

Nous avons voté une loi qui nous donne le droit de faire des vérifications directes dans les municipalités. Nous avons mis sur pied une unité anticollusion au ministère des Transports. Nous avons mis en place une règle qui pénalise pour cinq ans celui qui triche dans l'obtention d'un contrat. Nous avons voté une loi qui force les municipalités à être plus transparentes dans les appels d'offres. Nous avons augmenté le nombre d'inspecteurs de chantier de construction. Nous avons resserré les règles d'attribution des contrats au niveau du gouvernement du Québec. Nous avons resserré la surveillance au niveau du ministère du Revenu, et, dorénavant, une entreprise qui n'est pas en règle avec ce ministère ne peut plus soumissionner, elle est disqualifiée d'office.

En tout, en tout, M. le Président, dans la foulée de nos actions, ce sont plus de 500 personnes qui sont aujourd'hui mobilisées pour contrer la collusion et la corruption dans la construction. Nous agissons efficacement et avec fermeté. Nous agissons de manière responsable. Face à ce débat, la vraie question que nous devons nous poser comme Québécois est justement celle de la responsabilité, la responsabilité des députés à l'Assemblée nationale et la responsabilité du gouvernement du Québec.

Commençons par l'Assemblée nationale. L'Assemblée est un forum politique où s'affrontent les idées et les partis. Les débats, souvent vigoureux, ont pour but ultime de faire progresser le Québec. L'idée d'un Parlement n'a jamais été celle d'un lieu où on attaque sans retenue, de manière personnelle, ses adversaires politiques. L'opposition, lorsqu'elle se limite à salir les autres et à les dénigrer systématiquement, manque à ses responsabilités.

Je suis en politique depuis plus de 25 ans. J'ai eu le privilège de représenter les électeurs de Sherbrooke à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale du Québec. J'ai été ministre dans le gouvernement canadien, puis chef de parti à Ottawa, puis chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, et je suis aujourd'hui premier ministre du Québec. Considérant l'âge que j'ai et l'âge auquel j'ai été élu, j'ai passé la moitié de ma vie, très exactement, en politique, ce qui veut dire aussi la moitié de ma vie sous l'oeil du public. Je fais et j'ai toujours fait de la politique sur la base de mes convictions. Je fais aussi de la politique avec beaucoup de passion. Je fais de la politique pour faire avancer les intérêts de mes concitoyens et les intérêts du Québec. Je fais de la politique de façon intègre, en considérant toujours que la base de la démocratie est liée à la solidité de nos institutions. Je fais de la politique en croyant que la lumière jaillit du choc des idées et que les débats, aussi vigoureux soient-ils, sont sains lorsqu'ils ont pour finalité le progrès du Québec et pour manière le respect des autres.

Notre Assemblée nationale n'est pas un tribunal populaire. Nous attendons de la part des parlementaires qu'ils aient la sagesse nécessaire pour agir de manière juste et réfléchie, et ce, dans le respect de nos lois et de nos institutions démocratiques. Le Québec s'est doté d'une charte des droits et libertés pour justement protéger notre société contre ceux qui voudraient gouverner sur la foi d'un titre dans le journal ou d'une saute d'humeur de l'opinion publique. M. le Président, si vous croyez, comme citoyen québécois, pour un seul instant, ne serait-ce que pour un seul instant, qu'une société fondée sur la règle de droit est un mauvais choix, je vous invite, comme citoyen, à considérer l'alternative.

Notre devoir de parlementaires nous commande de la mesure, tout en nous imposant la fermeté. Posons-nous une question: Est-ce que les députés de l'Assemblée nationale du Québec peuvent, aujourd'hui, faire davantage sur les enjeux que nous débattons en ce moment même? Pouvons-nous comme députés, tous partis confondus, prendre des décisions pour changer les choses? La réponse est oui. Il reste trois semaines à nos travaux parlementaires. Mon gouvernement a proposé plusieurs projets de loi qui touchent à la fois les questions d'éthique et d'encadrement des partis politiques. Comme premier ministre du Québec, au nom de tous les Québécois, je demande à tous les députés d'opposition, sans exception, de travailler avec nous pour faire adopter avant la fin de la session parlementaire les lois suivantes: le code d'éthique pour les députés de l'Assemblée nationale, le code d'éthique pour les élus municipaux et, pour l'encadrement des partis politiques, des projets de loi fondamentaux, la Loi anti-prête-noms, la loi sur l'augmentation des pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections. Il y a aussi trois autres projets de loi proposés par le gouvernement qui... sait-on jamais, nous pourrions aussi adopter, puisque les députés expriment une volonté de changement: la loi à la direction des partis politiques, la Loi sur le financement des partis et la Loi sur le processus électoral.

Posons-nous donc la vraie et la bonne question sur nos responsabilités: Que pouvons-nous faire aujourd'hui et dans les prochains jours? Eh bien, M. le Président, je dis à tous les Québécois que je tends la main aux partis d'opposition pour qu'ils adoptent ces lois avec nous avant la fin des travaux du 10 décembre prochain. Voilà un geste concret que nous pouvons poser.

Parlons maintenant de la responsabilité du gouvernement. Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les lois et l'ordre. Dans la dernière année, nous avons posé plusieurs gestes. J'en ai énuméré, M. le Président, plusieurs, il y a quelques instants. Maintenant, devons-nous aller plus loin? D'abord, nous sommes convaincus qu'il faut permettre aux policiers, aux enquêteurs et aux procureurs de faire leur travail correctement et avec sérénité. Ce n'est pas la première fois dans notre histoire récente qu'un gouvernement confie aux corps policiers et aux procureurs des mandats spéciaux. On l'a fait avec succès et avec des résultats concrets, des résultats voulant dire ceci: des enquêtes, des accusations, des condamnations et des gens en prison. On l'a fait. On l'a fait avec une opération contre les motards criminels qui s'appelait l'opération Carcajou, M. le Président. On l'a fait aussi contre le crime organisé dans les opérations SharQc et dans l'opération Colisée. Dans les trois cas que je viens d'énumérer, ce sont des enquêtes qui se sont faites à partir de mandat spécial, avec des moyens

supplémentaires et avec le temps requis pour débusquer les criminels, les identifier, les accuser, les amener en procès, les faire condamner et les faire mettre en prison, M. le Président. Voilà ce que l'histoire récente nous enseigne.

C'est tellement vrai, ce que je vous raconte, que, lorsque le gouvernement du Parti québécois et le ministre Ménard se faisait demander par l'opposition de faire une commission d'enquête, sa réponse était à peu près la suivante: Permettons aux policiers de faire leur travail. Croyez-vous, chers Québécois, qu'il y a une coïncidence là-dedans quand ce type d'opération -- je parle d'une commission d'enquête ou un type d'opération qui vise la criminalité -- commande ces moyens? Pouvons-nous en faire davantage, M. le Président? La réponse, c'est oui, à la condition d'avoir sous la main une connaissance des faits et des preuves qui vont nous permettre d'agir aujourd'hui et pour longtemps. C'est la double utilité des enquêtes en cours, traquer les criminels et nous indiquer les moyens à prendre pour la suite des choses. Selon le résultat des enquêtes, nous devons envisager des mesures permanentes. La réponse ne doit pas se limiter à une mesure temporaire. Il ne s'agit pas uniquement de faire un grand coup de balai, il s'agit de faire le ménage.

En temps opportun, le gouvernement fera le point sur toutes les mesures que nous avons mises en place. Ensuite, nous procéderons, au besoin, à la mise en place de mesures et de mécanismes permanents de surveillance et de contrôle de l'industrie de la construction. Je dis à tous les Québécois aujourd'hui que nous reconnaissons le problème et nous allons le régler avec des mesures...

**\*\*(11 h 50)\*\***

**Des voix: ...**

**M. Charest:** Et nous allons le régler avec des mesures qui sont permanentes. Les Québécois veulent des résultats, le gouvernement veut des résultats. Je le redis, à l'heure actuelle il y a plus de 500 personnes mobilisées pour faire échec à la collusion et à la corruption. Les enquêtes de Marteau en particulier avancent. D'ailleurs, nous venons d'augmenter le budget de cette équipe mixte, qui est maintenant rendu à 30 millions de dollars. On vient d'augmenter les effectifs, c'est plus de 70 personnes maintenant. Le travail se fait. Ce que nous avons mis en place, c'est l'équivalent d'opérations qui ont donné des résultats concrets. Mais il faut laisser aux policiers le soin de faire leur travail sereinement, ils font ce qui doit être fait.

M. le Président, il y a un mur, M. le Président, qui sépare le gouvernement des partis de l'opposition. Il y a un mur qui me sépare, comme premier ministre, de la chef de l'opposition officielle. Il y a un mur qui traverse cette Chambre, c'est celui de la responsabilité. Mon devoir sacré au-delà de tout, comme premier ministre, c'est de faire respecter l'État de droit. Les partis d'opposition cherchent à transformer notre Assemblée nationale en tribunal populaire. Est-ce que c'est vraiment ce que nous voulons au Québec? Est-ce notre idée d'une société juste et équitable? Le gouvernement fait précisément ce qu'il faut.

Qu'impliquerait, maintenant, la mise sur pied d'une commission d'enquête? Il y en a qui pensent qu'une telle commission serait déjà opérationnelle si on l'avait déclenchée il y a un an. Je tiens à dire aux Québécois que cela est faux. Il faut d'abord un travail d'enquête, comme le fait l'opération Marteau, pour savoir à qui et à quoi on a affaire, c'est une logique implacable. Déclencher une commission sans avoir au préalable des faits, des preuves, c'est, M. le Président, inutile. La mise sur pied, on le sait, d'une telle commission prendrait des mois, et une telle enquête durerait des années pour donner quoi? Un rapport.

Pendant ce temps, on verrait défiler des gens qui, sous le coup de l'immunité, peuvent dire n'importe quoi à l'abri de toute conséquence, car, au Québec, il y a une loi sur les commissions d'enquête. L'article 11 de cette loi traite de l'immunité des témoins. Il est très court, je vous en cite l'essentiel, ça

dit: «...nulle réponse donnée par une personne ainsi entendue [...] ne peut être invoquée contre elle dans une poursuite...»

Il faut comprendre aussi -- et là je m'adresse, M. le Président, aux Québécois -- que, dans une commission d'enquête, on montre toutes nos cartes. Rappelez-vous pourquoi M. Ménard, du Parti québécois, ne voulait pas faire de commission d'enquête: parce qu'on donne l'immunité puis, après ça, on montre toutes nos cartes à ceux qui sont visés. On donne aux criminels, bien sûr, le temps de se préparer, on dévoile à l'avance ce que l'on sait. Pourquoi, pensez-vous donc, que Serge Ménard disait non à une commission d'enquête contre les motards criminels et qu'il a laissé et appuyé l'opération Carcajou? Tout le monde est à l'abri dans une commission d'enquête. Personne n'est à l'abri d'une enquête de police, M. le Président. Dans les faits, aujourd'hui, une commission d'enquête, ce serait le contraire de l'action. Ce que le Parti québécois et son chef présentent aujourd'hui comme une solution n'en est pas.

Maintenant, M. le Président, examinons la position de la chef de l'opposition officielle alors que tout est en place pour traquer et traduire en justice les criminels, alors que le Québec, par ailleurs, est dans une situation économique qui fait l'envie du monde, qu'on a récupéré bien au-delà de tous les emplois qu'on a perdus pendant la pire crise économique des 70 dernières années, M. le Président, alors que nous sommes parmi les mieux positionnés pour la relance. En fait, le Québec n'a jamais été aussi bien positionné, on est au bon endroit au bon moment sur le plan économique, sur le plan social. La chef de l'opposition officielle dit non, dit: Arrêtons tout. Il y a eu des élections générales il y a moins de deux ans au Québec, mais la chef de l'opposition et chef du Parti québécois dit: Nous voulons des élections générales. Et, pour la première fois dans l'histoire du Québec, un chef de parti dit: Je veux des élections générales au Québec entre Noël et le jour de l'An, le 27 décembre prochain. Si son vœu devait être exaucé, ce serait le cas.

**\*\* (12 heures) \*\***

J'entends la chef de l'opposition officielle, d'où je suis, me dire: Personne ne me croit. Bien, M. le Président, si elle ne croit pas sa propre motion, comment pense-t-elle que des députés vont voter pour, M. le Président? Il faut porter, porter la conséquence de ses gestes. Si...

**Des voix: ...**

**M. Charest:** ...elle commande des élections générales, il faut le noter aussi, malgré que la chef du Parti québécois n'ait pas de programme politique. Il n'y a pas de programme...

**Des voix: ...**

**Le Président:** Un instant, s'il vous plaît. Un instant, M. le premier ministre. S'il vous plaît! La parole est au premier ministre uniquement. S'il vous plaît! M. le premier ministre.

**M. Charest:** M. le Président, les Québécois, ce qu'ils constatent aujourd'hui, c'est que la chef du Parti québécois demande des élections générales entre Noël et le jour de l'An, alors qu'elle n'a pas de programme politique, elle n'a pas de programme sur l'économie, pas de programme sur l'emploi, pas de programme sur la santé, pas de programme sur l'éducation, pas de programme non plus sur les régions du Québec. En fait, la dernière fois que le Parti québécois a fait un congrès de ses membres, c'était il y a six ans, M. le Président.

Et la chef du Parti québécois dit à la population du Québec: Moi, je veux des élections générales le 27 décembre prochain, entre Noël et le jour de l'An. M. le Président, ce que les Québécois savent, par contre, ils le savent avec certitude, c'est que la priorité de la chef du Parti québécois et de ses députés, c'est de... c'est la souveraineté.

**Des voix: ...**

**M. Charest:** Et ils vont même l'applaudir. Bon. Vous avez... Les Québécois en prennent acte, les députés du Parti québécois reconnaissent que leur priorité, c'est la seule, il n'y a pas d'autre programme, c'est la souveraineté. Et, pour y arriver, la chef du Parti québécois veut plonger le Québec dans une crise référendaire le plus rapidement possible, M. le Président. Voilà. Voilà, M. le Président, ce qu'elle propose. Pendant que, nous, on pose tous les gestes nécessaires pour contrer la corruption et la collusion, la chef de l'opposition officielle va passer à l'histoire comme étant la première chef de parti à proposer des élections générales alors qu'elle n'a aucun programme sauf la souveraineté, et de faire ça entre Noël et le jour de l'An.

Les Québécois auront compris que, pour régler le problème auquel nous faisons face, il faut se tourner vers un gouvernement capable d'assumer ses responsabilités, un gouvernement qui assume ses responsabilités, un gouvernement qui va régler le problème de la collusion et de la corruption dans la construction. Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

**Le Président:** Alors, la parole est maintenant au chef du deuxième groupe d'opposition.

**M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, le mardi 7 avril 2009, la députée de Lotbinière -- et à l'époque elle était chef du deuxième groupe d'opposition -- déclarait ceci en question principale: «Je fais aujourd'hui appel au leadership du premier ministre pour faire la lumière dans cette grave affaire. Je demande qu'une commission d'enquête soit menée, puisque le Québec a l'intention d'investir 43 milliards de dollars des contribuables dans les grands chantiers de construction dans les années qui s'en viennent.»

M. le Président, cet événement-là est survenu il y a 19 mois. Il y a deux choses qui n'ont pas changé depuis: la position de l'Action démocratique, qui demeure encore et toujours fière sur ses positions à savoir qu'il faut tenir une enquête publique sur l'industrie de la construction, et la position malheureuse du gouvernement libéral, qui refuse encore et toujours obstinément à tenir ce que les Québécois veulent, une commission d'enquête. Il y a 19 mois, nous étions seuls; aujourd'hui, c'est 80 % des Québécois, selon les derniers sondages, qui sont avec nous. Bref, tous les groupes qui peu à peu se sont disloqués du gouvernement réclament, eux aussi, une commission d'enquête.

Et ce n'est pas pour rien, M. le Président, que cela se fait. Tout d'abord, c'est une question économique. Le gouvernement s'engage dans des travaux majeurs de plus de 40 milliards de dollars dans l'industrie de la construction pour la rénovation de nos infrastructures, il faut donc faire la lumière avant d'engager tant de sommes que ça. C'est des milliards de dollars qui sont en jeu, c'est une question d'économie. Mais c'est aussi une question d'éthique et d'honneur, puisque, depuis que notre formation politique a réclamé la tenue d'une enquête sur la construction, eh bien, les preuves s'accumulent, les éléments se suivent les uns derrière les autres, qui démontrent plus que jamais le fait qu'il soit impératif de tenir une enquête pour faire la lumière là-dessus.

Nous avons dévoilé, nous, notre formation politique, le fait que les contrats gré à gré dans le domaine du ministère des Transports ont augmenté de façon substantielle, qu'également on assiste à une augmentation du nombre de contrats par fractionnement, puisqu'on sait qu'en bas de 25 000 \$ on peut faire... donner les contrats sans appel d'offres. On a constaté une augmentation du nombre de contrats par fractionnement de même que nombre de contrats gré à gré. Et nous avons constaté aussi que, dans plusieurs cas, les entreprises qui obtenaient ces contrats-là, les dirigeants étaient de généreux donateurs à la caisse du Parti libéral.

Nous avons aussi appris des nouveaux mots... enfin, moi, personnellement, je ne savais pas c'était quoi, un pizzo. Mais on sait maintenant c'est quoi, c'est une taxe qu'on doit payer et que les gens doivent payer s'ils veulent faire partie du cercle des intimes. On a appris aussi qu'il y a un club fermé des entrepreneurs. On a appris aussi que les municipalités sont frappées par ce fléau terrible concernant la malversation dans le monde de la construction.

Les reportages qui ont été faits par nos grands journalistes, que ce soit à *Enquête*, que ce soit *La Presse*, que ce soit TVA et dans tous les médias, que ce soit à Québecor, que ce soit GESCA et partout... Nos grands journalistes font un travail remarquable, nous devons les en féliciter, mais il y a aussi un travail que nous devons faire, nous, comme législateurs, c'est d'aller au fond des choses.

Mais la situation nous a amenés à des constats particulièrement troublants, et ça concerne directement le gouvernement et le Parti libéral. Nous avons appris, depuis 19 ans, M. le Président, un événement inédit: que les ministres doivent recueillir 100 000 \$ pour la caisse électorale. Du jamais-vu, M. le Président. Pourquoi donc un ministre doit cueillir 100 000 \$ et non un député? Pourquoi donc un président d'association de comté n'a pas cette obligation-là? Pourquoi un homme ou une femme qui a accès directement aux prises de décision qui concernent l'avenir de l'État, qui concernent l'octroi de contrats substantiels, eux ont l'obligation d'aller chercher 100 000 \$ pour la caisse du parti? C'est révoltant, M. le Président. Et c'est ça qu'on a appris. Sans oublier non plus qu'il y a trois ministres qui ont affirmé que c'était... que les compagnies, oui, fournissaient de l'argent à la caisse du parti électoral, que les compagnies pouvaient donner de l'argent à un parti politique, ce qui est illégal depuis 30 ans. Mais il y a trois ministres, trois ministres, pas des humbles militants qui sont bénévoles lors d'une campagne électorale, des ministres, M. le Président, et pas les moindres, qui affirment que, oui, les compagnies donnent ça.

**\*\*(12 h 10)\*\***

Donc, M. le Président, on se retrouve dans une situation troublante. Et j'en faisais référence tout à l'heure, et c'est très important de rappeler l'histoire. Parce que nous avons ici cinq députés qui ont siégé avec Robert Bourassa. Est-ce que les gens qui ont siégé avec Robert Bourassa peuvent nous dire si, oui ou non, ils devaient fournir 100 000 \$ à la caisse du parti? Est-ce que Robert Bourassa avait demandé à ses ministres de contribuer et de recueillir 100 000 \$? À ma connaissance, non. Et j'interpelle directement le député de Beauce-Sud, un homme honorable, ministre de la Sécurité publique, et je le lui ai déjà dit privément à plusieurs reprises. Est-ce qu'à l'époque, M. le Président, où le député de Beauce-Sud siégeait avec Robert Bourassa au Conseil des ministres, est-ce qu'il avait l'obligation d'aller recueillir 100 000 \$ comme il a aujourd'hui l'obligation de le faire? Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est les membres de son propre parti et un de ses collègues ministres qui l'a affirmé. C'est intolérable, M. le Président, cette situation-là.

Au cours des 19 derniers mois, outre ces déclarations-là, il y a eu la commission Bastarache, suivant les déclarations de l'ancien ministre de la Justice Marc Bellemare. Je ne me souviens pas, dans l'histoire, d'avoir vu, M. le Président, un premier ministre poursuivre son ancien ministre de la Justice. Du jamais-vu. Le ministre de la Justice qui affirme qu'il a subi des pressions indues de la part de grands financiers pour la nomination des juges. Ça a amené la commission Bastarache.

Et qu'a-t-on appris lors de cette commission? On a pu voir trois grands financiers du Parti libéral, Franco Fava, Charles Rondeau et Michel Leblanc, nous décrire avec candeur mais ô combien d'intérêt comment ça fonctionne à l'intérieur de la grande famille libérale. Et je tiens à le redire, M. le Président: La grande famille libérale. Et je tiens aussi à rappeler que ce n'est pas moi qui ai inventé ce mot-là... ces mots-là, cette expression-là. C'est la grande famille libérale elle-même qui l'a décrite lors de la commission Bastarache. Marcel Leblanc, grand financier du Parti libéral, a dit, la main sur la bible: Quand on ne veut

pas faire partie de la famille libérale, on vit avec les conséquences. Ça dit tout, M. le Président. Ça dit tout comment ça fonctionne à l'intérieur de ce parti-là.

Rappelons qu'un juge est allé voir un de ses amis financiers du Parti libéral pour obtenir une promotion à la magistrature. Un juge, M. le Président, pas un père de famille qui cherche une job d'été pour son fils. Un juge qui veut obtenir une promotion, qui sait comment ça marche, il passe par le grand financier du Parti libéral. Si ce n'est pas ça, la raison d'État, si ce n'est pas ça, mettre les intérêts supérieurs de la nation devant les intérêts partisans, je ne sais pas pourquoi on est ici aujourd'hui, M. le Président. Et c'est exactement pour dénoncer ces réalités et ces situations gênantes pour l'État du Québec et humiliantes pour le Parti libéral que nous débattons de cette question-là aujourd'hui.

Rappelez-vous aussi, M. le Président, de l'épisode des Post-it, où on a appris que des grands financiers venaient régulièrement, deux fois selon le premier témoignage, 19 fois selon les faits... venaient donc régulièrement rencontrer la dame qui s'occupait des nominations du gouvernement. Et ils étaient là avec un petit Post-it, un petit papier jaune pour indiquer qui était du bon bord puis qui n'était pas du bon bord.

M. le Président, on gère l'État, on ne gère pas le Parti libéral, tonnerre! Comment ça se fait que le premier ministre ait toléré une telle situation? Normalement, un chef d'État aurait dû dire: Dehors, vous êtes ici dans l'administration de l'État, vous n'êtes pas ici dans l'administration du Parti libéral, dehors, on se parlera tantôt des affaires partisans! Mais non. Le premier ministre a dit: Ah, c'est correct, elle fait sa job comme elle veut, il n'y a pas de problème là.

M. le Président, la journée même, la journée même où *Maclean's* publiait son article sur le fait que nous étions, selon eux, la pire province en matière de corruption, la journée même où *Maclean's* publiait ça à travers tout le Canada, le premier ministre, la main sur la bible, disait que c'était normal qu'un grand financier soit consulté pour des nominations du gouvernement. Comment ne pas être révolté devant une telle situation, M. le Président? Le chef de l'État, le chef de gouvernement qui dirige le Québec comme un chef de parti politique partisan. Et ça, c'est la commission Bastarache qui nous a appris ça. Ce n'est pas des fabulations, ce n'est pas des inventions, ce n'est pas des allégations non fondées, comme le prétendait tout à l'heure le premier ministre. Ce sont ses propres déclarations, la main sur la bible, en commission qu'il a lui-même appelée, qui nous apprend comment ça marche actuellement dans la gestion de l'État. C'est le Parti libéral qui domine, et ça, c'est inacceptable. Et c'est pourquoi nous sommes ici dans une motion de censure.

Devant de telles situations, M. le Président, que se passe-t-il? Voilà un parti politique plus que centenaire qui a dirigé le Québec pendant des dizaines et des dizaines d'années, qui a eu à sa tête des grands premiers ministres qui ont fait avancer le Québec comme jamais on n'a pu le faire avancer, des Jean Lesage, des Robert Bourassa, et voilà que ce parti-là est déshonoré par l'approche actuelle déployée par ce gouvernement qui non seulement ternit son parti, mais ternit d'abord et avant tout l'honneur du Québec. Et ça, j'en suis tout à fait conscient, M. le Président. Quand 80 % des Québécois réclament quelque chose, je m'excuse, mais 80 % des Québécois ne peuvent pas se tromper.

Vous avez vu, M. le Président, malheureusement, il y a 10 jours, le Parti libéral refuser de débattre de cette question-là sur la commission d'enquête publique. Refuser de débattre. On peut être pour, on peut être contre. On aurait compris qu'il y ait un vote contre, mettons, à 97 % -- c'est un beau chiffre de temps en temps. Alors, il aurait pu être contre. Mais, ça va, on aurait fait le débat. Mais non. Le Parti libéral est tellement pris dans ses problèmes qu'on refuse même de débattre au grand jour d'une question qui préoccupe 80 % des Québécois. Quel déshonneur, M. le Président!

On a vu aussi un ancien président, Robert Benoit, qui affirme que maintenant ce parti, qui, en d'autres temps, était un parti de débat et un parti d'idées, est maintenant une machine à ramasser de l'argent. Et on le voit. Et, comme le disait mon prédécesseur, Mario Dumont, c'est quand même incroyable de voir

que le Parti libéral ramasse plus d'argent que l'Opération Enfant Soleil. À quelque part, il y a quelque chose de croche là-dedans, il y a quelque chose de malheureux, il y a quelque chose de triste. Et c'est ce qu'on constate actuellement.

Et vous avez récemment un jeune candidat qui dénonce ce qui s'est passé parce que lui a été victime d'une tentative d'achat de... de donner de l'argent, il s'est fait donner de l'argent. David Grégoire.

Donc, on voit, M. le Président, que, dans ce parti-là, les bons vieux rouges, comme on les appelle, hein, les bons vieux rouges sont mal à l'aise, sont déshonorés, sont humiliés de voir avec quelle façon le parti actuel est géré et surtout de voir l'influence que peuvent avoir les grands financiers dans la gestion des fonds publics. Et c'est ce qui nous rassemble ici, c'est ce que nous dénonçons ici.

C'est pourquoi, M. le Président, la situation commande une action qui va au-dessus de la partisanerie. C'est pourquoi j'ai lancé un appel, en fin de semaine, à tous les députés, pour qu'ils fassent pression auprès de leur premier ministre pour qu'il entende la raison. C'est pourquoi, hier, j'ai envoyé une lettre personnelle à chacun des députés qui ont été élus pour la première fois en 2008, pour qu'ils entendent la raison des Québécois.

Juste pour faire un point là-dessus, M. le Président, c'est que chacun sait... On se souvient tous de notre première élection, notre première candidature, de notre première victoire, de notre première assermentation, de nos premiers débats. Je vis ça, moi, actuellement. J'ai eu le privilège d'être élu pour la première fois en 2008. Bien, il y a 13 autres députés ministériels qui ont ce privilège-là aussi. Et c'est pour ça, par... je dirais, de façon bien personnelle, que j'ai lancé cet appel écrit à ces députés-là, parce qu'ils vivent la même situation que moi, d'une première élection. Et il faut le vivre de cette façon-là et rappeler à ces gens-là que nous sommes d'abord et avant tout des représentants de notre population ici, à l'Assemblée nationale. Nous représentons les citoyens du Québec avant de représenter notre couleur politique. Nous ne représentons pas notre couleur politique dans les comtés, nous représentons notre comté, nos citoyens ici, à l'Assemblée nationale, et c'est ça qui doit primer. Oui, pour les jeunes députés.

Oui, également, pour les vétérans, ces cinq députés qui ont siégé sous Robert Bourassa. Il y en a un sixième, M. le Président, vous le connaissez bien, mais il ne fait pas partie de la députation ministérielle, parce que c'est vous. Il y a donc cinq députés, M. le Président, qui ont siégé sous Robert Bourassa, qui ont donc connu cet homme qui a eu le courage de mettre les intérêts supérieurs du Québec devant les intérêts partisans de l'affaire politique lorsqu'est venu le temps de créer la commission CECO. Et il l'a fait avec honneur. Il en a payé le prix politique. Oui, c'est vrai que, le 15 novembre 1976, il a perdu, mais il a fait ce qui devait être fait pour l'État. Et actuellement ce que l'on voit, c'est que c'est le chef libéral qui dirige l'État et non le premier ministre, et ça, c'est déshonorant.

C'est pourquoi, M. le Président, nous allons voter en faveur de cette motion de censure, pour rappeler au gouvernement à l'ordre, pour rappeler au gouvernement le sens commun, pour rappeler ce que nous, à l'Action démocratique, il y a 19 mois, avons été les premiers à réclamer, c'est-à-dire la tenue d'une enquête publique sur la construction. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Je vais maintenant reconnaître M. le député de Mercier pour les cinq prochaines minutes.

#### **M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** M. le Président, Québec solidaire va voter en faveur de la motion de censure, mais je crois que les députés du Parti libéral devraient également voter en faveur de la motion de censure.

J'espère que, si nos arguments ne réussissent pas à les convaincre, les arguments de Benjamin Boivin, un jeune étudiant du collège de Lévis... Il a 14 ans, mais ça semble être quelqu'un de très talentueux. Avant l'âge de 10 ans, il a même déjà écrit un livre. Alors, ce jeune a pris la plume et a écrit à son

député, M. Lehouillier.

«Mon nom est Benjamin Boivin, j'ai 14 ans, je vis à Pintendre. [Quoique] mineur, [...]vous êtes [donc] mon député.»

Je m'adresse donc, M. le Président, à travers M. Lehouillier et, avec la plume de ce jeune, à tous les députés du Parti libéral.

«Votre rôle est de me représenter, de faire preuve auprès de moi d'un intérêt [...] qui prévaut sur votre allégeance politique, car votre maître, celui qui possède la clé de votre avenir, c'est [...] moi.

«Vous êtes le digne héritier des [représentants] de la grande et unique famille libérale, héritière [...] des patriotes, de Louis-Joseph Papineau[...].

«Votre parti [est] celui du progrès, celui de l'avenir, celui des Lesage[...]. [En ce moment, cependant], le Parti libéral s'écarte de ses nobles principes politiques, et des durs coups s'ensuivent.

«C'est ce qui s'est passé en 1936[...], Taschereau [...] avait laissé le Québec dans un état pitoyable. Vous, M. Lehouillier -- vous, MM. les députés du Parti libéral -- vous êtes un homme bon. Et les hommes bons, lorsqu'ils voient ainsi s'écarter leurs confrères de la mère patrie, de leurs idéaux, ils ont le devoir imminent de les ramener à bon port. [...]Mais, lorsqu'il vous sera demandé en ce jour, devant cette motion, pensez, M. Lehouillier, pensez à tous ces gens qui ont mis toute...»

**\*\*(12 h 20)\*\***

**Le Président:** M. le député de Mercier, M. le député de Mercier, simplement vous indiquer qu'on doit ici interpellé un député par son titre, donc par le nom de son comté.

**M. Khadir:** Alors, dorénavant, je prendrai comme synonyme «M. le député». «Mais, lorsqu'il vous sera demandé en ce jour, devant cette motion, pensez, [M. ou Mme la députée], pensez à tous ces gens qui ont mis toute leur confiance en vous[...]. [...]La réponse, la vraie, la seule et unique qui soit sensée et respectueuse, [...] [M., Mme la députée,] c'est d'appuyer la motion de censure contre votre propre gouvernement, mais avec l'appui solide et unanime de votre peuple.»

«Vous, [M. le député, Mme la députée], en accordant votre voix, [celle en vérité de nous, les Lévisiens, de tout le Québec] à la motion de censure qui sera votée [la semaine prochaine], vous ne serez pas perçu comme un traître, non, vous serez perçu comme un héros, comme un de ceux qui, parmi [les] 125 hommes et femmes réunis en assemblée, y est pour représenter son peuple. Car, monsieur, [madame,] votre peuple n'est pas [actuellement] derrière le Parti libéral[...], il n'est pas derrière le Parti québécois non plus, il n'est derrière aucune autre partie que la vérité. Il revient à vous de choisir.»

M. le Président, le Québec traverse une grave crise de confiance envers les institutions politiques, une grave crise, en fait, tout court. J'en prends pour preuve que, lors d'une conversation, pas plus tard qu'hier, avec un ou une journaliste d'enquête, que je ne peux pas révéler mais qui ne se gêne pas habituellement de nommer les choses telles qu'elles sont...

**Une voix: ...**

**M. Khadir:** Très bien. Cette journaliste... ce journaliste ou cette journaliste me confie qu'il y a au moins un nom alentour du gouvernement que même un journaliste ne peut pas prononcer parce que cette personne craint pour la vie d'une personne. Autrement dit, un journaliste sérieux d'enquête, aujourd'hui, craint que les révélations alentour de ce qui se passe dans le domaine de la construction, dans le domaine du génie-conseil puissent entraîner la violence.

Or, une vision superficielle et sensationnaliste de la corruption en voit l'origine dans certaines gens influents du milieu des affaires et de la construction, de collecteurs de fonds libéraux et de quelques politiciens sans scrupule. Mais l'érosion des pouvoirs démocratiques est liée à l'idéologie qui autorise et célèbre la grande proximité entre pouvoir public et les élites économiques. Cette proximité incestueuse ouvre grande la porte à la mainmise des intérêts privés sur les décisions publiques. Les gouvernements deviennent dangereusement vulnérables aux abus des puissants et des privilégiés, qui ne se gênent pas de recourir à tous les moyens pour obtenir encore plus de privilèges: lobbyisme, trafic d'influence, financement illégal des partis, malversation, menaces, corruption de mœurs publiques. Il faut se demander pourquoi le gouvernement a privilégié, depuis tant ces années... tant d'années, les PPP, les partenariats public-privé. L'État s'est littéralement abandonné au privé, et les firmes d'ingénieurs ont pris le contrôle de l'octroi des contrats en transport et dans les infrastructures, un véritable bar ouvert à la corruption.

Mme la Présidente, je propose au gouvernement de recourir à une solution honorable pour sortir de l'impasse: une commission d'enquête judiciaire...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci.

**M. Khadir:** ...pour la vérité...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci.

**M. Khadir:** ...et pour la clémence.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Mercier. Alors, je reconnais maintenant M. le ministre de la Sécurité publique.

#### **M. Robert Dutil**

**M. Dutil:** Merci, Mme la Présidente. Nous avons ainsi une motion de censure de l'opposition qui porte non pas sur un désaccord des objectifs que nous visons, mais sur un désaccord sur les moyens que nous devons prendre pour éradiquer la corruption dans notre société. Je pense qu'il s'agit de le répéter, c'est un facteur important: Ici, tout le monde veut diminuer la corruption, qui est au coeur de toutes les sociétés malheureusement, de toutes les sociétés, et particulièrement les sociétés démocratiques -- je vais expliquer davantage pourquoi tout à l'heure -- mais, sur le fait que, du point de vue de l'opposition, nous devrions faire des enquêtes publiques et, sur... du point de vue de... de notre côté, nous pensons que les enquêtes policières sont le meilleur moyen, à ce moment-ci, pour éradiquer cette corruption-là.

Je vais, avant d'aller dans d'autres détails, revenir sur des termes qui sont dits et répétés depuis un certain temps mais qui ne résonnent peut-être pas de la façon dont ils devraient résonner auprès de la population. Je parle des mots «société de droit» et de «présomption d'innocence». Alors, Mme la Présidente, on semble croire qu'il s'agit là d'un caprice pour permettre à des criminels de se cacher davantage, alors qu'au contraire il s'agit là de principes fondamentaux d'une société libre et démocratique, des principes fondamentaux qui viennent d'une évolution historique importante. Ces principes-là ne sont pas apparus d'eux-mêmes, comme ça, par hasard. Il y a eu des époques, et on pourrait dire que ce sont les époques les plus longues de l'histoire de l'humanité, où on n'avait pas la présomption d'innocence. Au contraire, ce qui existait, c'était la présomption de culpabilité, les gens devaient prouver qu'ils étaient innocents.

La raison pour laquelle je ramène ces points-là est la suivante, et je vais donner un exemple. Une société de droit, ça a entre autres pour effet de protéger des citoyens de toute intrusion dans leur résidence sans leur permission, à moins qu'un juge ait donné spécifiquement cette autorisation-là, et il ne la donnera que si ces gens-là sont suspects d'avoir manqué à nos lois de façon grave. C'est ça, la conséquence, là, de

remettre en cause la société de droit, c'est de remettre en cause des principes fondamentaux de notre société démocratique et libre, Mme la Présidente. La présomption d'innocence protège contre les fausses accusations et les fausses condamnations. On prend ça pour acquis. Ça semble évident dans notre société qu'on ne sera pas accusés faussement et ça semble évident dans notre société qu'on ne sera pas condamnés faussement. Mais la raison est que nous avons la présomption d'innocence.

Il y a des sociétés qui n'ont pas cette présomption d'innocence là. D'ailleurs, si vous me permettez, je vais donner des exemples, qui ne sont pas tout à fait récents mais qui illustrent bien les problèmes qui peuvent arriver dans des sociétés qui n'ont pas... qui ne respectent pas ces principes-là. Et je ferai un exemple historique en parlant du plus grand écrivain russe du XXe siècle, Aleksandr Soljenitsyne, qui a écrit, à l'époque, des livres qui lui ont valu le prix Nobel de littérature, et pourtant il parlait du goulag soviétique.

Cet homme-là, à 25 ans, alors qu'il était à la guerre, a écrit une lettre, une simple lettre à un ami, tout simplement, où il avait une audace incroyable, il critiquait le chef de l'État, Staline. Évidemment, si on était dans ce régime-là, ici, il y aurait... on manquerait de prisons, Mme la Présidente, vous comprenez bien. Et ça lui a valu 10 ans de réclusion non pas dans une prison chauffée, mais dans le goulag, c'est-à-dire dans la Sibérie, où il a plusieurs fois failli mourir. Il est parvenu tout de même, parce que Staline est mort, parce qu'il y a eu une certaine ouverture, à écrire ses livres et à publier et il a été un des grands contributeurs au démantèlement du régime soviétique en URSS.

Ce système de non-droit a fait des dizaines de millions de victimes innocentes. Et on pourrait me rétorquer que, oui, mais ça remonte aux années cinquante, ça remonte donc à assez loin, ça n'existe plus aujourd'hui. Ce n'est pas le cas. Les sociétés de droit qui ont la présomption d'innocence actuellement représentent à peu près le tiers de la population du monde, pas 90 %, pas 95 %, Mme la Présidente, à peu près le tiers. Il y a un deuxième tiers qui regroupe des sociétés qui évoluent vers une société davantage de droit et une société où on est plus respectueux de la présomption d'innocence, mais qui ne sont pas encore acquises. Et il y a un autre tiers, un tiers de l'humanité qui n'ont aucun droit, aucun droit. Ils peuvent être à tout moment investigués par n'importe qui, leur maison peut être envahie par n'importe qui et ils peuvent être accusés faussement avec des moyens très mitigés de se défendre, sinon des moyens inexistantes de se défendre.

Alors, c'est ça qu'on veut protéger, on veut... Quand on parle de la société de droit, quand on parle de la présomption d'innocence, ce que l'on veut protéger, ce sont la très grande majorité de la population, c'est-à-dire les citoyens honnêtes.

**\*\*(12 h 30)\*\***

On a donc deux options pour lutter contre les criminels. Parce qu'il y a une partie de la population qui sont des criminels, on le sait, on le vit, on le voit. On parlait du livre *Mafia inc.*. On pourrait parler du livre qu'a écrit le député de Chomedey, *Mom*, qui réfère aux criminels... aux motards criminalisés, qui explique également de quelle façon ces gens-là fonctionnent. Ces gens-là ne respectent pas nos lois et ces gens-là essaient d'utiliser nos lois pour se défendre et ne pas aller là où ils doivent aller, c'est-à-dire en prison.

Donc, on a deux façons de régler ce problème-là. Il n'y en a pas 50. Le député de Mercier en a proposé une autre, je vais y revenir, mais on a deux véritables façons de régler cette question-là de la corruption dans la société, qui est une question mondiale et qui n'est pas seulement une question québécoise.

La première, c'est d'abaisser les garanties aux citoyens. Ce serait plus facile dans une société où il n'y aurait pas d'obligation, pour faire des perquisitions, de demander à un juge. Ce serait plus facile dans une société où on pourrait accuser sans preuve suffisante des citoyens pour les amener en prison, en se

disant: Bon, bien, à tout prendre, on va en mettre beaucoup en prison, et il y aura quelques innocents, puis on vivra avec ça. Ce n'est pas un chemin que souhaitent ni le gouvernement ni les Québécois, et je suis sûr que ce n'est pas un chemin que souhaite l'opposition actuellement.

Donc, que nous reste-t-il? Il nous reste de donner des pouvoirs exceptionnels à des gens qui sont en mesure de faire des enquêtes et en mesure de faire les preuves hors de tout doute que réclame une société où il y a présomption d'innocence, y compris pour, malheureusement, des gens qui sont criminels, de façon à les accuser, de façon à les amener en procès et de façon à les faire condamner.

Et, si je faisais une comparaison... J'en ai fait une dans mon dernier discours, qui était celle de sarcler un jardin. J'en ferai, je pense, une meilleure aujourd'hui en disant que la corruption est comme une maladie, comme une maladie dans un corps humain sain. Et on sait que la maladie vient souvent de très petites, très petites unités dans le cadre de très... des bactéries, des microbes. On sait que ça vient affecter l'ensemble du corps mais que ce sont de très petits organismes qui causent ce genre de problème là. Et, pour contrer ce genre de problème là, on a des anticorps, des anticorps, des forces policières, dans le cas qui nous concerne, qui nous permettent d'investiguer, qui nous permettent de faire des enquêtes, qui nous permettent de trouver les criminels sans attaquer les organismes qui sont sains, et c'est ça, la difficulté. Mais le but de notre exercice: il ne faut pas attaquer les droits de l'ensemble de la société, donc il ne faut pas attaquer les organismes qui sont sains; il faut s'en tenir à attaquer les organismes qui ne sont pas sains, les organismes criminels de notre société.

Ce point-là m'amène à la proposition du député de Mercier dont je veux parler. Il parle d'un groupe de juges qui pourrait faire ressortir la vérité et la réconciliation, et je vais vous dire pourquoi, Mme la Présidente, ça ne marche pas dans notre cas.

Cette façon de faire a été faite en Afrique du Sud, lorsque les lois sur l'apartheid ont été abolies. C'est en Afrique du Sud que cet exemple-là a été donné. Il faut donc comprendre qu'il y a des gens de bonne foi qui avaient appliqué les lois du pays. C'étaient des lois iniques, c'étaient des lois inacceptables, mais ils ont appliqué les lois du pays. Les lois ont changé, ont été remplacées par des lois démocratiques, et, pour nettoyer le passé, bien, on a fait ce genre de commission là.

Nous ne sommes pas dans cette configuration-là. Nos lois ne sont pas iniques, premièrement. Deuxièmement, les gens qui les violent veulent les violer, veulent être des criminels, veulent voler les gens, veulent s'enrichir de façon indue. Ils veulent le faire, et il n'est pas question que notre gouvernement accorde quelque amnistie que ce soit à des gens qui ont commis des crimes en toute sincérité, si je peux m'exprimer ainsi, en toute sincérité pour s'enrichir d'une façon illégale face à l'ensemble du corps sain de la société.

Le crime organisé, je le mentionnais, est un phénomène mondial. Et c'est un phénomène qui utilise toutes les innovations technologiques. Mais je l'ai dit la dernière fois et je le répète: De quoi se nourrit le crime organisé? Il se nourrit d'abord et avant tout de l'argent qui provient de ce que j'appellerai des facilitateurs, des clients. Les gens qui consomment de la drogue, les gens qui s'adonnent à la prostitution, les gens qui font... s'adonnent au jeu illégal doivent savoir que tout l'argent qu'ils donnent dans ces activités-là s'en va dans le crime organisé. Et, dans le livre *Mafia inc...* je donne cette référence-là, c'est la référence, la seule que j'ai, mais qui me semble plausible, il semble qu'au Canada il y a environ 30 milliards de dollars qui passent par ce genre de réseau de crime organisé et qui, donc, servent soit à payer les fournisseurs de drogue, et ainsi de suite, soit à être éventuellement blanchis par le crime organisé. Donc, il ne s'agit pas d'un problème mineur, il s'agit d'un problème majeur, entre autres la question du blanchiment d'argent, sur lequel des lois encore aujourd'hui ont été présentées... hier, ont été présentées par le ministre des Finances pour contrer la possibilité de blanchir les argents de ce crime organisé là, de quelque façon que ce soit.

Et, la chef de l'opposition le mentionnait, ça prend une pression continue pour contrer le crime organisé, pour contrer la corruption, et nous sommes d'accord avec elle. Ça prend -- le premier ministre le disait tout à l'heure -- un effort et une pression continue pour éviter que... non pas que ça recommence, mais pour amener le corps que nous sommes, le corps sain, à ne plus être malade et être en mesure d'opérer de façon efficace.

Les enquêtes policières donnent de grands résultats. On a mentionné Carcajou, on a mentionné Colisée, SharQc, plus de 1 000 arrestations, Mme la Présidente, sur l'ensemble de l'oeuvre, depuis que les escouades mixtes existent, depuis les escouades mixtes qui ont été d'ailleurs formées par le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Serge Ménard, et que nous avons continuées.

Et vous me permettez de citer un peu longuement M. Ménard pour expliquer la différence qu'il y a ici entre notre position et la position de l'opposition. Et j'ai aussi expliqué... je redis ce que j'avais dit dans le dernier discours: Malheureusement, dans notre système politique, l'objectif de l'opposition est de démolir le gouvernement, alors que l'objectif du gouvernement, dans ce cas-ci, doit être de démolir le crime organisé. Donc, nous avons malheureusement, dans le... le pire de tous les systèmes politiques à part de tous les autres, disait Churchill, nous avons cette difficulté de nous comprendre parce que nous ne partageons pas tout à fait les mêmes objectifs. C'est malheureux, mais c'est la situation, et je le dis amicalement, parce que, quand nous formons l'opposition, il semble bien que nous faisons la même chose.

Je cite M. Ménard, Mme la Présidente: «Bien, je pense que les événements sont allés dans le sens de ma réflexion. Mon hésitation à utiliser une commission d'enquête tient aux coûts qu'elle représente et à l'efficacité qu'elle a. Et, ensuite, j'avoue que j'ai peut-être un préjugé défavorable, parce que je trouve que trop de politiciens, dans le passé, se sont servis des commissions d'enquête pour, justement, échapper à la solution des problèmes auxquels ils étaient confrontés plutôt que de les affronter.»

Et je saute une partie du paragraphe, Mme la Présidente, et je recommence ma citation: «Aussi, une commission d'enquête non seulement est coûteuse et ne donne des résultats que beaucoup plus tard, mais elle mobilise, auprès de cette commission d'enquête, les meilleurs enquêteurs, ceux qui ont la meilleure expérience du milieu. Ma tendance, dans un contexte, justement, de ressources limitées, c'est de garder les meilleurs éléments sur le terrain. Et je pense que les coups remarquables qui ont été portés par les autorités policières au cours de la dernière semaine et avant, aux groupes de bandes organisées, qui sont le résultat d'un travail acharné de renseignement, et un travail qui est parfois très plate, qui n'est pas celui qu'on voit dans les films, un travail de filature, un travail d'analyse d'écoute électronique, un travail de compilation, un travail de moine à certains moments, un travail de communication avec l'ensemble des corps policiers, bien, on sait que, à un moment donné, ça va donner des résultats. Bien, ça a donné des résultats. Et, ensuite, de poursuivre, aussi, la recherche de délateurs, et ainsi de suite.» Fin de la citation. C'est une citation de 1995, 12 avril, à la Commission permanente des institutions.

Alors, à 15 ans de distance, voyez-vous, nous sommes d'accord. Sauf que le parti au pouvoir a changé de côté de Chambre, le parti d'opposition a changé de Chambre, et on voit que les opinions ont également malheureusement changé de bord de Chambre.

Alors, je termine en disant tout simplement que nous sommes conscients de l'insécurité de la population actuellement avec tout ce que l'on entend -- nous en sommes parfaitement conscients, nous sommes à l'écoute -- mais nous demandons à la population de se montrer patiente: les enquêtes se poursuivent; il y a eu des déclarations du responsable de l'opération Marteau; il y a eu des déclarations hier, pas plus tard qu'hier, du procureur des poursuites criminelles et pénales, qui a donné l'heure juste, je pense, et qui demande à la population un peu de patience. Car notre objectif est d'avoir des preuves bien ficelées

dans un État de droit où il y a... où les gens sont innocents tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas déclarés coupables. Il faut vivre avec cette difficulté-là dans nos enquêtes pour la protection de la liberté de la très grande majorité de la population, comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

Mais, ceci dit, ça devrait nous amener éventuellement à des accusations, avec des preuves suffisantes, qui nous permettront de faire condamner les coupables et de les amener là où ils doivent être, Mme la Présidente: en prison. Merci.

**\*\* (12 h 40) \*\***

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le ministre de la Sécurité publique. Je reconnais maintenant M. le député de Verchères, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique. M. le député.

### **M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Mme la Présidente, le débat auquel nous prenons part présentement est un débat des plus solennels, des plus graves. Ce n'est ni une démarche inutile ni une démarche frivole.

Mme la Présidente, lundi matin, je participais à une émission, l'émission *Daybreak*, sur les ondes de CBC Radio, et, juste avant moi, le député de Jacques-Cartier semblait banaliser la démarche de l'opposition officielle en disant: Bof! des motions de censure, là, des motions de non-confiance, bof, on en a présenté quand on était dans l'opposition, l'opposition en présente maintenant qu'on est au gouvernement. C'est le genre de choses qui se produisent régulièrement, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, là.

Mme la Présidente, je le répète, c'est un moment solennel, un moment grave. Le lien de confiance entre la population et ce gouvernement est rompu. Il était donc normal que l'opposition officielle soumette cette question de confiance à l'Assemblée nationale, cette Assemblée élue qui représente la population québécoise.

Évidemment, on n'a aucun contrôle sur le calendrier. On nous a reproché de faire ça maintenant. Le premier ministre a voulu nous faire pleurer sur son sort par rapport à sa mission en France, alors que lui-même, il y a deux ans, Mme la Présidente, n'a pas hésité à déclencher une élection qui était totalement inutile simplement pour s'assurer d'une réélection majoritaire, d'annuler, ce faisant, une mission économique importante en Chine. Et là il nous reproche de menacer le Québec d'élection. C'est d'abord dire qu'il n'a pas tellement confiance dans le résultat, dans l'issue du vote d'aujourd'hui, Mme la Présidente, que de nous dire une chose pareille. Mais, la semaine dernière, nous avons proposé, offert au gouvernement une dernière chance de voter en faveur du déclenchement d'une commission d'enquête. Le gouvernement a refusé. Nous n'avons d'autre choix, cette semaine, que de saisir la première occasion qui nous était offerte, c'est-à-dire aujourd'hui même, pour poser la question de confiance à cette Assemblée.

Je ne veux pas revenir, Mme la Présidente, sur le discours des plus éloquents de la chef de l'opposition, où elle a fait la nomenclature des promesses non respectées de la part du Parti libéral, des non-dits, des demi-vérités, des accrocs répétés à l'éthique, des cas douteux de nominations, de contrats accordés, de permis octroyés en lien avec le financement du Parti libéral du Québec.

Mme la Présidente, à la lumière de tous ces faits, il y a un appel pressant de la population en faveur d'une commission d'enquête. Et le gouvernement a choisi de demeurer sourd à cet appel pressant. Il continue de faire preuve d'apathie, de complaisance, laissant ainsi planer les doutes, les suspicions, les supputations quant au fait qu'il aurait pu être impliqué dans des affaires pas trop nettes, Mme la Présidente. La population est inquiète. La population est outrée. La population, Mme la Présidente, est en colère. Elle s'attend de la part de son gouvernement qu'il pose les gestes, et force est de reconnaître que

la population considère que les gestes posés par ce gouvernement jusqu'à présent ne sont pas suffisants. Le gouvernement aura beau se targuer, se péter les bretelles, dire qu'il a posé des gestes, la population considère que ces gestes ne sont pas suffisants, Mme la Présidente.

Les enquêtes policières, selon le gouvernement, c'est la solution, la seule solution. Or, ce n'est pas l'avis de la population québécoise. Ce n'est pas l'avis de la FQM, de l'UMQ. Ce n'est pas l'avis des différents syndicats. Ce n'est pas l'avis de la FTQ. Ce n'est pas l'avis des procureurs, Mme la Présidente, ce n'est pas l'avis des policiers. Et pourquoi les policiers et les policières croient-ils que les enquêtes policières ne sont pas suffisantes? Parce qu'ils croient, Mme la Présidente, que nous avons affaire à une situation tout à fait exceptionnelle.

Je participais, la semaine dernière, à la remise des Prix policiers. Il y avait là, rassemblés, des centaines de policiers de la Gendarmerie royale, de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal, des corps de police municipaux, et j'ai interrogé plusieurs policiers. Mme la Présidente. Je leur ai demandé: Est-ce que, dans votre carrière, vous avez vu quelque chose qui s'approchait de près ou de loin à ce qui se passe présentement? Tous, pas la majorité, Mme la Présidente, tous m'ont répondu: En 35 ans de carrière, en 25 ans de carrière, en 15 ans de carrière, je n'ai jamais vu quelque chose de semblable à ce qui se passe présentement. Alors, le gouvernement peut bien revenir sur les formules qui ont fait école dans le passé, nous parler de l'opération Carcajou, SharQc, Printemps 2001, Colisée pour tenter de masquer son impuissance ou sa non-volonté... sa volonté de ne rien faire, Mme la Présidente, il n'en demeure pas moins qu'à une circonstance exceptionnelle ça appelle des mesures exceptionnelles.

Mme la Présidente, ce qui est plus grave encore, c'est que les policiers commencent eux-mêmes à perdre confiance dans le processus dans lequel on les a engagés. Le gouvernement nous demande d'avoir confiance dans les enquêtes policières, mais les policiers perdent eux-mêmes confiance. Ils constatent comme nous qu'il y a des enquêtes coulées, des perquisitions connues à l'avance, des dossiers qui dorment au bureau du DPCP, des accusations annoncées dans les médias avant même d'être portées, un roulement de personnel incessant chez les procureurs. Les policiers ont de la difficulté, Mme la Présidente, à composer avec cette situation.

Mme la Présidente, les policiers réclament une commission d'enquête. Le ministre a fait en cette Chambre... a répété, devrais-je dire, une déclaration irrespectueuse, irresponsable à l'effet qu'il ne s'agit que d'un seul policier, visant le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. A-t-il oublié le président de la fédération des policières et policiers de Montréal, Mme la Présidente? A-t-il oublié les 11 000 policiers et policières que ces deux hommes représentent, Mme la Présidente? Le ministre met-il en doute la représentativité de ces deux organisations syndicales, Mme la Présidente? Quelle voix ont ces policiers publiquement, sinon celle de leurs représentants syndicaux, Mme la Présidente? Est-ce que le ministre va mettre en doute la représentativité des dirigeants de la FQM, de l'UMQ? Va-t-il mettre en doute la représentativité des syndicats, des dirigeants syndicaux, ceux de la FTQ? Va-t-il mettre en doute la crédibilité, la représentativité des représentants des procureurs, Mme la Présidente? Quand plus de 80 % de la population, plus de 80 % des Québécoises et des Québécois croient qu'il faut une commission d'enquête, c'est-u assez représentatif, ça, Mme la Présidente, de ce que veulent les Québécoises et les Québécois, de ce que veulent les policiers et policières?

Mme la Présidente, le ministre, on a appris qu'il savait lire, parce qu'il nous a dit qu'il avait lu d'un couvert à l'autre le livre *Mafia inc.*. Il nous a invités à faire de même, comme si, de notre côté, on s'était gardés de le faire. Mme la Présidente, le ministre a oublié de dire que les auteurs de ce livre souhaitaient une commission d'enquête. Le ministre nous a invités à lire le livre de notre collègue de Chomedey. Ce qu'il oublie de nous dire, c'est que le collègue de Chomedey nous dit, dans son livre, qu'il y a des fois où les politiciens doivent s'en mêler. Et il a appelé de tous ses vœux et s'en est réjoui que le gouvernement ait

mis en place la commission Poitras dans l'affaire Matticks. Pourquoi, Mme la Présidente? Parce qu'une commission d'enquête permet de faire des choses qu'une enquête policière ne permet pas de faire.

Mme la Présidente, il y a des gens qui savent des choses et qui se taisent. Il y a un David Poitras qui a ouvert...

**\*\* (12 h 50) \*\***

**Des voix: ...**

**M. Bergeron:** ...David Grégoire, pardon, qui a déballé son sac devant les médias et aujourd'hui il a reçu une mise en demeure de Luigi Salvatore. C'est ce qui attend toutes les personnes qui vont déballer leur sac sans la protection, Mme la Présidente, d'une commission d'enquête. Le gouvernement ne veut pas protéger les gens qui savent des choses, probablement parce qu'il craint ce que ces gens-là pourraient avoir à dire, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, le ministre nous disait: Nous ne voulons pas que les criminels soient à la télévision, nous voulons qu'ils soient en prison. Or, il a cité tout à l'heure... il a semblé saluer par ses propos le fait que le Directeur des poursuites criminelles et pénales ait fait des déclarations, hier, à la télévision. Ma collègue de Joliette a bien souligné que c'était tout à fait inapproprié et sans précédent de le voir faire de telles déclarations. Nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'il mette les criminels en prison, pas qu'on le voie à la télévision, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, je vais terminer rapidement en reprenant le texte de Benjamin Boivin, du comté de Lévis, qui écrivait à son député mais qui, ce faisant, écrivait à l'ensemble des députés de cette Chambre, auquel a fait référence notre collègue de Mercier. Je salue le fait que notre collègue de Mercier reconnaît, comme *Le Cid* de Corneille, qu'à la valeur... que...

**Des voix: ...**

**M. Bergeron:** ...qu'au nombre des années, la valeur n'attend... la valeur n'attend... qu'aux âmes bien nées, dis-je, la valeur n'attend pas le nombre des années. Alors, c'est fini par sortir.

Alors, Mme la Présidente, je vais citer quelques autres passages de cette lettre: «Il s'agit maintenant d'un moment unique et important, vous avez le devoir, la mission incontestable, de choisir votre camp. Vous devez décider si votre avenir est dédié à la fierté du devoir accompli, au respect de vos valeurs et de celles des Québécois[...]. [...]pensez à votre rôle de député comme à une vocation, pas comme à un emploi, et puis pensez au sens originel de cette vocation. Quelle est donc l'utilité d'une assemblée comme la nôtre lorsqu'elle ne parle pas de la même voix que son peuple? [...]La réponse, la vraie, la seule et unique qui soit sensée et respectueuse[...], M. le député, c'est d'appuyer la motion de censure contre votre [...] gouvernement, mais avec l'appui solide et unanime de votre peuple. Si au contraire vous succombez à la pression, si vous n'avez pas la force de vous respecter et de nous respecter, alors vous serez un député comme tant d'autres, un carriériste, voire un opportuniste.»

Mme la Présidente, il n'est pas trop tard. Il n'est pas trop tard. Nous pouvons retirer cette motion, pour peu que le gouvernement décide de déclencher une commission d'enquête. Le premier ministre faisait appel aux parlementaires tout à l'heure. Il faisait appel à leur sens des responsabilités, à l'État de droit. Mme la Présidente, si le premier ministre et les députés libéraux croient à l'État de droit, ils doivent répondre aux appels de la population et déclencher cette commission d'enquête et indépendante sur l'industrie de la construction, l'attribution des permis, des contrats, des subventions et le financement des partis politiques.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le député de Verchères. Je suis maintenant prête à reconnaître le prochain intervenant. Et je reconnais Mme la ministre du travail.

**Mme Lise Thériault**

**Mme Thériault:** Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir d'intervenir dans le cadre de cette motion afin de vous démontrer encore une fois que notre gouvernement est mobilisé quotidiennement pour s'assurer que les bandits soient mis derrière les barreaux. Vous le savez, Mme la Présidente, c'est plus de 500 personnes, tous ministères confondus, qui oeuvrent afin de barrer la route aux gens qui posent des gestes illégaux dans le secteur de la construction.

Le Parti québécois a choisi la voie du sensationnalisme et de la partisanerie aveugle en se présentant comme le seul défenseur de la population. Mme la Présidente, tout comme la population, ce que je veux comme citoyenne du Québec, comme mère de famille, comme députée d'Anjou et comme ministre du Travail, c'est que le gouvernement propose des solutions, les applique, tout en s'assurant de faire condamner celles et ceux qui violent nos lois.

Mme la Présidente, ce que nous faisons... Il est dommage de constater que les oppositions ont décidé d'ignorer tout ce qui se fait dans chacun de nos ministères et les résultats positifs que déjà ces actions apportent. De toute évidence, le Parti québécois cherche à marquer des points politiques en laissant croire que le gouvernement est inactif, alors qu'ils savent très bien que c'est complètement faux. Pourtant, des projets de loi ont été présentés et appuyés par le PQ et l'ADQ dans notre Assemblée, ce qui constitue une reconnaissance de leur part de la pertinence de ces mesures.

La solution péquiste consiste encore une fois à utiliser une baguette magique pour tout régler. Ils ne voient qu'une seule solution. Mais quel serait le résultat en bout de ligne? Un rapport. Dans lequel on proposerait quoi? Notamment, des moyens législatifs et administratifs pour éviter que des situations illégales puissent survenir. Mais c'est ce que nous faisons déjà, Mme la Présidente. Et, comme je l'ai dit précédemment, un appui du Parti québécois et de l'ADQ aux mesures législatives que nous avons proposées et mises en place est un message clair sur la pertinence des solutions que nous avons mises de l'avant.

Maintenant, Mme la Présidente, permettez-moi de vous parler des résultats concrets que nous avons obtenus grâce à l'application de la loi n° 73. On se rappellera qu'en décembre 2009 on a adopté la loi n° 73 afin de barrer la route aux entrepreneurs malhonnêtes.

La Régie du bâtiment du Québec a, maintenant plus que jamais, les outils pour intervenir auprès des entrepreneurs frauduleux. Le message est clair: la corruption et la fraude n'ont pas leur place dans le secteur de la construction et ne seront tolérées d'aucune façon. Grâce à la loi n° 73, nous pouvons identifier plus facilement les criminels, décourager ceux qui voudraient adopter un comportement criminel, assurer la coordination et les échanges d'information entre Revenu Québec, la Sûreté du Québec, Marteau, la Commission de la construction du Québec ainsi que la Sécurité publique, et, comme je l'ai dit, les pouvoirs de la régie ont été considérablement accrus.

Avec la loi n° 73, Mme la Présidente, nous avons élargi la liste des antécédents judiciaires qui doivent faire l'objet de vérifications. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on accroît le nombre d'actes criminels qui peuvent entraîner un refus de licence, ou encore une suspension, ou son annulation.

Nous avons aussi apporté l'identification obligatoire des actionnaires et nous vérifions les antécédents judiciaires. Donc, dans la loi, on prévoit que tous les actionnaires des entrepreneurs, des constructeurs propriétaires, peu importe le pourcentage ou la nature des actions détenues, Mme la Présidente, ne doivent pas avoir d'antécédents judiciaires prévus à la loi et sont visés par l'obligation de l'entreprise de déclarer leurs antécédents judiciaires.

Nous identifions également tous les prêteurs autres que ceux reconnus par la loi. Donc, on vient obliger

les entrepreneurs et les constructeurs propriétaires à donner la liste de leurs prêteurs et de fournir une déclaration de chaque prêteur sur ses antécédents judiciaires et ceux de leurs dirigeants. Cette loi donne aussi le pouvoir de suspendre ou d'annuler une licence dans le cas où l'entrepreneur contracte un nouveau prêt avec un prêteur criminalisé malgré l'avis de la Régie.

*\*\* (13 heures) \*\**

Nous avons également, Mme la Présidente, élargi la notion de contrat public en y ajoutant certains types d'organismes qui peuvent être en partie, tels que les sociétés d'État, des universités, et supprimer l'exigence qu'une subvention gouvernementale soit versée à une municipalité relativement à un projet de construction pour qu'un contrat soit considéré comme un contrat public. Et on prévoit également une nouvelle restriction à une licence pour empêcher un entrepreneur d'obtenir un contrat public lorsqu'il y a déclaration de culpabilité pour trois actes criminels. Et ici je parle de complot pour collusion, de trafic et d'importation de drogues ainsi que de blanchiment d'argent.

Grâce à ces mesures, Mme la Présidente, la loi n° 73 entraîne beaucoup plus facilement le refus de délivrer une licence, la restriction, les annulations ainsi que la suspension d'une licence. J'aimerais rappeler également que les pénalités ont été renforcées pour les fausses déclarations: pour un individu, elles sont passées de 1 000 \$ à 10 000 \$, et que, pour une personne morale ou une entreprise, on parle de 2 000 \$ à 50 000 \$.

Mme la Présidente, est-ce que vous saviez que les décisions qui sont rendues sur les licences d'entrepreneur sont publiées sur Internet? Elles sont disponibles sur le site de la Régie du bâtiment. Et je m'étonne que les chercheurs du Parti québécois ou de l'ADQ n'aient pas... ne s'est pas donné la peine d'avoir été voir les résultats sur le site Internet. Mais des fois on ne veut pas voir l'évidence même. Donc, on fait, en plus, preuve d'une très grande transparence.

Je voudrais rappeler également que, pour que la Régie puisse remplir ce mandat, c'est 6 millions de dollars qui seront consacrés au cours des trois prochaines années. Les résultats, Mme la Présidente, jusqu'à aujourd'hui: 11 000 demandes de vérification d'antécédents judiciaires à la Sûreté du Québec jusqu'à maintenant, quatre annulations de licence, huit suspensions de licence en vertu des lois fiscales, deux abandons de licence, dont une pour gangstérisme et une pour fraude envers le gouvernement, un refus de délivrance de licence, 31 émissions de licence restreinte.

Donc, à ce jour, moins d'un an après l'adoption de la loi n° 73, il y a 46 dossiers avec un résultat final. Et, Mme la Présidente, je vais demander la permission de déposer ici la liste des jugements qui sont rendus, qui mentionne en vertu de quoi, quelles entreprises et également la période de temps de suspension. Et vous allez voir là-dedans qu'il y en a, c'est jusqu'à 2014. Donc, les sanctions prendront effet.

### **Document déposé**

**La Vice-Présidente (Mme Houde-Pepin):** Est-ce que j'ai le consentement pour le dépôt du document de Mme la ministre du Travail? J'ai le consentement? Consentement, Mme la ministre.

**Mme Thériault:** Merci, Mme la Présidente. Donc, en plus du bilan que je viens de vous dresser, évidemment il y a toujours des dossiers qui sont sous enquête présentement par la Régie du bâtiment. Les conséquences de ces décisions, Mme la Présidente, c'est l'interdiction de soumissionner ou de conclure un contrat de construction si la licence de l'entrepreneur est suspendue ou annulée, l'obligation de cesser ses travaux de construction en cours si la licence d'un entrepreneur ou d'un constructeur-propiétaire est suspendue ou annulée, l'interdiction de soumissionner ou de conclure un contrat public si la licence de l'entrepreneur est restreinte à cette fin. Qu'on se le dise, Mme la Présidente: Nul n'est au-dessus de nos lois.

En plus de la Régie du bâtiment, Mme la Présidente, à la Commission de la construction du Québec, il y a un rôle à jouer aussi. À la commission, c'est près de 400 personnes qui travaillent sur le terrain pour contrer le travail au noir, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la fausse facturation sur les chantiers: l'équipe d'inspection, 333 personnes; traitement des plaintes, six personnes; services aux donneurs d'ordres publics, sept personnes; l'équipe d'enquête au niveau de l'intimidation et discrimination, cinq personnes. C'est un financement gouvernemental supplémentaire de quatre... qui est passé de 4 à 9 millions. Donc, c'est 5 millions de plus seulement cette année. Et la Commission de la construction investissait déjà 28 millions, donc c'est-à-dire, au total, 37 millions d'argent sont investis pour lutter et démasquer les entrepreneurs qui agissent d'une manière frauduleuse.

À la demande du gouvernement, il y a eu la mise sur pied, en 2010 aussi, d'une escouade tactique à la commission. L'escouade tactique, c'est 40 personnes, et elles sont chargées évidemment de détecter et de contrer les stratagèmes de fausse facturation, de blanchiment d'argent, de malversation.

Depuis 2010, la commission a effectué plus de 26 700 visites de chantier. Près de 70 000 contrats ont été compilés à des fins de vérification par la ministère du Revenu. C'est une augmentation considérable des inspections de chantier à risque, particulièrement durant les soirs et les fins de semaine, parce que c'est des périodes qui sont propices au travail au noir. Au cours de la dernière année, 54 dossiers d'enquête ont été acheminés au Directeur des poursuites criminelles et pénales, que ce soit pour le ralentissement de travail, l'intimidation, menaces et privation des moyens d'embauche d'un employeur, etc. À ce jour, 43 constats d'infraction ont été délivrés et signifiés.

Mars 2010, la création d'un service de plainte et de dénonciation, c'est une ligne téléphonique, Mme la Présidente, où les gens peuvent dénoncer en toute impunité, dans la confidentialité. Et je pense que ça vaut vraiment la peine de donner le numéro de téléphone, s'il y a des gens qui nous écoutent: 1 888 842-8282, et évidemment sur le site Internet.

Mme la Présidente, voici des résultats concrets. Pas des allusions ou des allégations, des résultats qui parlent d'eux-mêmes. Mme la Présidente, c'est sans surprise que, comme mes collègues, je voterai contre la motion en mon âme et conscience, car je suis convaincue que les actions entreprises par les différents ministères et mon gouvernement sont les bonnes choses à faire.

Nous avons clairement démontré, depuis plusieurs mois, notre volonté ferme à contrer la collusion et à enrayer la corruption dans le secteur de la construction au Québec, que ce soit par l'opération Marteau, la loi n° 73, la loi n° 76; nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour barrer la route aux entrepreneurs malhonnêtes. Les résultats démontrent que nous avons raison de privilégier ces actions plutôt qu'une enquête publique, au même titre que Carcajou s'était avérée plus efficace à l'époque, et les députés du PQ le savent très bien.

Je crois fermement que nous vivons dans une société de droit, et, lorsque les preuves le permettent, les criminels doivent se retrouver en prison et non à la télévision. Tout comme mes collègues, Mme la Présidente, mon vote n'est pas dicté par une ligne de parti ou par une idéologie, mais plutôt par conviction, et j'en suis fière. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, Mme la ministre. Je reconnais maintenant M. le député des Chutes-de-la-Chaudière, en vous rappelant que vous avez droit à 3 min 30 s.

#### **M. Marc Picard**

**M. Picard:** Merci, Mme la Présidente. J'interviens aujourd'hui dans le débat sur la motion de censure présentée par Mme la chef de l'opposition officielle, un geste important, lourd de conséquences, et ce, même si le gouvernement sait déjà qu'il survivra au vote.

Lourd de conséquences, Mme la Présidente, parce que les députés de l'opposition représentent une majorité des électeurs et électrices qui se sont prévalu de leur droit de vote le 8 décembre 2008. Le premier ministre ne doit pas perdre de vue cette donnée essentielle: s'il bénéficie d'une faible majorité en Chambre, il ne peut compter sur la majorité des Québécois qui n'ont pas voté pour son parti. Or, les représentants de la majorité lui retirent leur confiance.

Il est important de rappeler, Mme la Présidente, les raisons pour lesquelles nous retirons notre confiance au gouvernement et au premier ministre, soit pour son refus obstiné de déclencher une enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions, ainsi que sur le financement des partis politiques.

Mme la Présidente, une enquête publique sur l'industrie de la construction est réclamée par tous, sauf par le parti du premier ministre et le caucus libéral, qui se retrouvent aujourd'hui isolés, déconnectés de la réalité, contraints de défendre l'indéfendable. On a même vu récemment des délégués du Conseil général du Parti libéral bâillonnés sur la question d'une commission d'enquête publique. À ne pas en douter, Mme la Présidente, ce sont bien les membres du Parti libéral du Québec qui se retrouvent dans la marge d'erreur des sondages portant sur la commission d'enquête.

Mme la Présidente, je voterai en faveur de la motion de censure parce que, depuis ma première assermentation comme membre de l'Assemblée nationale et jusqu'à ce jour, j'ai toujours, toujours placé l'intérêt de mes concitoyens au premier rang de mon action politique. Comme député, j'ai la conscience tranquille, mais je ne peux pas me mettre la tête dans le sable pour ne pas voir que les Québécois doutent de l'honnêteté des élus. Le premier ministre a une responsabilité quant au cynisme de nos concitoyens. Il a aussi le pouvoir de prendre les décisions qui s'imposent. Mes citoyens, comme ceux de l'ensemble des membres de ce Parlement, réclament une commission d'enquête publique. Ils espèrent de leur gouvernement un seul geste positif à poser afin de faire toute la lumière, de dissiper les doutes et de redonner toute la crédibilité à nos institutions démocratiques. Merci, Mme la Présidente.

*\*\*(13 h 10)\*\**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. Je reconnais maintenant M. le député de Matane, porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme, faune et pêcheries. M. le député.

### **M. Pascal Bérubé**

**M. Bérubé:** Merci, Mme la Présidente. Et développement de la Gaspésie, j'oserais ajouter, également.

Mme la Présidente, je siége depuis trois ans en cette Chambre. Je le fais avec beaucoup d'intégrité et de transparence et je sais que les citoyens qui m'ont réélu il y a deux ans pour siéger en cette Chambre s'attendent à rien de moins de la part de leur représentant. Ces qualités-là, elles sont, chez nous, innées. Notre père fondateur du Parti québécois, René Lévesque, a toujours mis la probité et l'éthique avant tout. N'est-on pas, au Parti québécois, les instigateurs de la Loi sur le financement des partis politiques et des plus hauts standards en matière d'intégrité?

Et je sais que de siéger en cette Chambre, c'est un grand privilège. C'est un privilège de représenter la population et d'être son écho, cette population qui nous écoute, qui nous entend, qui attend beaucoup de nous mais qui ne peut être dans cette Chambre. Les parlementaires ont un rôle important à jouer, et le rôle qu'on a à jouer, également c'est de la protection de l'intégrité de l'ensemble des élus, d'abord les élus de cette Chambre. Les élus municipaux également, dans nos circonscriptions, qui s'engagent avec beaucoup de courage dans la vie publique, à s'assurer d'un meilleur avenir pour leurs concitoyens et qui sont présentement tous pointés du doigt par les allégations qu'on entend ici et là au Québec. Et il est de

notre rôle de s'assurer de les protéger également, parce que ce n'est pas vrai que tous les politiciens sont pareils. Ce n'est pas vrai que ce sont tous des gens qui méritent les quolibets qu'on entend.

Ce qu'on entend, ce sont des scandales libéraux. Ce n'est pas la classe politique qui est en cause, c'est la classe libérale, Mme la Présidente. Et vous dire également que, de notre côté, on n'a rien à cacher, on est prêts à collaborer. C'est pour ça qu'on propose cette commission d'enquête avec les partis d'opposition. Mme la Présidente, je suis président de la campagne de financement nationale du Parti québécois. Je suis prêt à collaborer quant au financement des partis politiques également et à fournir toute l'information nécessaire. Et on peut vous dire que, chez nous, ça se fait de façon transparente, et la plus belle manifestation, c'est cette volonté, nous aussi, de mettre tout sur la table pour mener à bien une telle commission réclamée par la population.

Je vous parlerai de l'Est du Québec, Mme la Présidente, du portrait sur ces questions-là. J'embrasserai assez large: le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Je commencerai vers l'ouest. Je commencerai par un comté détenu par un... présentement par un député libéral, où on apprenait, vendredi dernier, que le maire de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin, était en faveur d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction et le financement des partis politiques. C'est une voix supplémentaire qui s'ajoute dans ce débat-là.

Ensuite, je passerai dans le comté de Gaspé, comté de Gaspé où on m'a confirmé il y a quelques heures, par le biais du directeur général de cette MRC, que... MRC Côte-de-Gaspé avait adopté une résolution pour la tenue d'une commission d'enquête sur la construction, Mme la Présidente. La MRC Côte-de-Gaspé et également une municipalité dans la MRC Rocher-Percé, la municipalité de Percé -- que le député de Gaspé connaît bien parce qu'il y réside -- qui a pris ce virage important de nous appuyer. La mairie a pris le virage de l'éthique et nous appuie également dans cette démarche-là.

Ajoutez également le comté de Bonaventure, Mme la Présidente, le comté de la vice-première ministre, également la patrie de Marcel Leblanc et de Rémi Bujold, Mme la Présidente, deux militants très connus au Parti libéral. Alors, figurez-vous que, pas plus tard que vendredi dernier, Jean-Guy Poirier, qui est maire de Saint-Siméon et qui est là depuis plus de 30 ans et qui est tout sauf un membre du Parti québécois, Mme la Présidente -- plus rouge que ça, dur à trouver, Mme la Présidente -- alors il est en faveur d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Et je me permettrai de citer ce qu'il dit. Il dit que plus que jamais on a besoin d'une commission d'enquête.

«Si les journalistes le savent, d'autres personnes sont aussi au courant.»

«On est pris dans les scandales. Il faut donner toute l'information aux citoyens.» Jean-Guy Poirier, Mme la Présidente. Je ne croyais pas voir ça de mon vivant, quelqu'un qui est capable, comme Jean-Guy Poirier, malgré toute cette fidélité qu'il a envers le Parti libéral, de dire que là ça suffit. Ça n'enlève pas ses convictions politiques, mais ça démontre, là, qu'il s'ajoute à la voix de tous ces libéraux qui réclament également une commission d'enquête.

Et, pas plus tard qu'aujourd'hui, Mme la Présidente, ce matin, on apprend que M. Bertrand Berger, maire d'Escuminac, président de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie, préfet de la MRC d'Avignon, est en faveur, lui, comme maire d'Escuminac, d'une commission d'enquête publique sur la construction. Alors, les deux préfets du comté de Bonaventure, de la vice-première ministre, sont en faveur d'une commission d'enquête. Alors, si ce n'est pas représenter sa population que de demander à mes compatriotes gaspésiens de prendre position, il... il m'apparaît que c'est fort légitime.

Ajoutez également -- ah oui! -- une autre voix, une voix qu'on entendra de plus en plus parler, Éric Forest. Éric Forest, Mme la Présidente, c'est le nouveau président de l'Union des municipalités du Québec, depuis que l'animateur du cocktail de financement de la vice-première ministre, sur le boulevard Saint-

Laurent, à Montréal, est tenu de se retirer du C.A. d'Hydro-Québec. Alors, Éric Forest a été candidat libéral en 2003 avec le premier ministre et il a également été animateur à un de leurs congrès. Il a pris position, lui aussi, pour une commission d'enquête publique sur la construction. Alors, dans l'Est du Québec, il y a de nombreuses voix qui prennent position.

Terminer en vous disant, Mme la Présidente, que ce à quoi le gouvernement est confronté, c'est vérité ou conséquence, et ce n'est pas un jeu, Mme la Présidente, parce qu'au terme de la 39e législature on se souviendra des parlementaires libéraux qui ont été associés à ce régime. Et, en leur âme et conscience, ils se poseront sûrement des questions, des questions que le premier ministre ne se pose pas, parce que les gens qui ont contribué à le convaincre de partir d'Ottawa pour venir à Québec lui ont assuré un bel avenir, Mme la Présidente, auquel n'auront pas accès les parlementaires de l'autre côté de cette Chambre, je vous le garantis. Alors, ils n'ont plus rien à perdre, c'est leur réputation qui est en jeu, et on compte sur eux, un sursaut de lucidité, pour nous appuyer cet après-midi.

Les allégations sont graves, elles touchent avec beaucoup d'acuité la classe politique. Quand on apprend que les ministres doivent ramasser 100 000 \$, c'est beaucoup, ça les place dans des positions de vulnérabilité, Mme la Présidente, de vulnérabilité quant aux décisions qu'ils ont à prendre comme ministres. Et je suis convaincu qu'eux les premiers, eux et elles sont mal à l'aise avec cet état de fait. Est-ce qu'un parti a besoin de tant d'argent que ça pour vivre? Je ne le crois pas. C'est énormément d'argent qui est ramassé.

Alors, en conséquence, je demande à mon tour, au nom de l'Est du Québec, un appui de nos collègues du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, parce que, si on... on en conclura ce qu'on soupçonne de plus en plus, que le Parti libéral du Québec, Mme la Présidente, ce n'est plus un parti politique, c'est une business.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le député de Matane. Je suis prête à reconnaître le prochain ou la prochaine intervenante. Alors, je cède maintenant la parole à Mme la députée de Vachon.

### Mme Martine Ouellet

**Mme Ouellet:** Merci, Mme la Présidente. Mercredi passé, lors de la motion du Parti québécois demandant encore une fois une enquête publique sur l'industrie de la construction et le financement des partis politiques, que le gouvernement a encore une fois refusée, le ministre de la Sécurité publique disait, et je le cite, que «le crime organisé, c'est comme de la mauvaise herbe dans un jardin». Mais il se trompe complètement. Les mauvaises herbes, elles, ont besoin de lumière pour se multiplier, contrairement à la corruption, qui profite de l'ombre pour étendre sa gangrène. Une commission d'enquête publique permettra exactement de démasquer un système qui n'est efficace que dans l'ombre et qui devient inopérant lorsqu'exposé au grand jour.

Aujourd'hui, on ne parle plus d'allégations de corruption ou de collusion, mais bien de corruption et de collusion. L'inspecteur Denis Morin, grand patron de l'opération Marteau, le confirmait sur les ondes de Radio-Canada: «Notre renseignement tend à démontrer qu'il y a une certaine collusion entre les grandes entreprises de construction afin de partager les contrats. On a à établir l'ampleur du phénomène. On est porté à croire qu'il y a des liens entre ces entreprises et la Mafia.»

C'est immensément triste lorsqu'il est étalé en pleines pages des journaux que la Mafia demande 5 % des contrats de construction, qu'il y a un réseau des «Fabulous 14» à Montréal qui se partage les contrats, qu'il y a un «club des neuf», au niveau des firmes de génie-conseil, qui se partage la tarte des services professionnels. Encore hier, *Le Devoir* écrivait: *Un seul gros joueur tire les ficelles.* «Les enquêteurs auraient identifié le chef d'un réseau d'une trentaine d'entrepreneurs [de la construction qui]

orchestrerait le partage des contrats aux ministères des Transports et des Affaires municipales ainsi que dans les municipalités de la grande région métropolitaine, incluant Montréal, Laval, Longueuil, les Laurentides et la Montérégie. [...] Il agirait comme un arbitre pour assurer l'organisation des marchés publics: distribution des contrats, fixation des prix, trucage d'offres. Les rencontres seraient aussi fréquentes que le nécessite le lancement des contrats par les donneurs d'ouvrage.» Mme la Présidente, on appelle ça un cartel.

En sachant qu'on est actuellement dans une période d'investissements importants dans nos infrastructures, on investit actuellement des milliards de dollars dans nos infrastructures, ce sont donc des centaines de millions de dollars d'argent public qui viennent enrichir la Mafia et les cartels. C'est très grave.

En sachant que les maires Vaillancourt, de Laval, Gascon, de Saint-Jérôme, Marcotte, de Mascouche, Robitaille, de Terrebonne, se retrouvent devant des accusations de tentative de corruption, de conflit d'intérêts.

En sachant qu'il y a eu des tentatives de corruption des députés, qu'un candidat libéral ait reconnu avoir reçu de l'argent comptant à deux reprises pour sa campagne électorale, et qu'ils aient le courage de parler malgré l'omerta actuelle. La coupe est pleine.

Plus de 80 % de la population, tous, tous les acteurs du Québec demandent une enquête publique sur la construction. Même l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des travailleurs du Québec ont joint leur voix au concert. Même l'ancien président du Parti libéral et ancien député d'Orford pendant 14 ans, pendant 14 ans, M. Benoit, réclame une commission d'enquête. Il n'y a que le Parti libéral du premier ministre qui refuse.

La question que tout le monde se pose est: Pourquoi? Qu'est-ce qu'il a à cacher? Qu'est-ce qu'il a à perdre?

**\*\*(13 h 20)\*\***

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Mme la députée de Vachon, je vous demanderais de retirer le terme antiparlementaire que vous venez de prononcer, s'il vous plaît.

**Mme Ouellet:** ...c'était une question. Donc, si je dois la retirer...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Mme la députée de Vachon, je vous excuse parce que vous êtes nouvellement députée, donc il y a un apprentissage à faire, mais le langage parlementaire doit être respecté, c'est une règle qui s'applique à tous les députés, même aux nouveaux. Alors donc, je vous demande de retirer sans délai le propos.

**Une voix:** ...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci.

**Mme Ouellet:** Est-ce que c'est parce que le Parti libéral du premier ministre a perdu son âme ou vendu son âme, est devenu, comme le disait M. Benoit, une machine à ramasser de l'argent? N'importe quel argent?

Dans son allégorie des mauvaises herbes, le ministre de la Sécurité publique continue en disant: «La Sûreté du Québec, les groupes, les escouades intégrées connaissent la mauvaise herbe. Ils savent qui est la mauvaise herbe, ils savent ce qu'ils font, ils savent comment ils le font.» Le ministre lui-même avoue que la police le sait, mais ça continue. Pourquoi?

Les enquêtes policières sont nécessaires, mais il faut en plus une commission d'enquête publique sur la

construction et le financement des partis politiques, et c'est la police elle-même qui le demande. Le problème ici, ce n'est pas seulement d'arrêter des individus, mais de démanteler tout un système qui fait le pont entre des activités légales et illégales.

C'est surréaliste de voir les députés en face de nous continuer à nier l'évidence. Car, il ne faut pas se méprendre, chaque député est responsable de son vote. Il, elle a le choix ou non de suivre la ligne de parti. J'invite donc les députés du Parti libéral à voter en leur âme et conscience. Ils auront, chacun et chacune, à justifier auprès de leurs électeurs leur refus de faire la lumière sur un système qui est en train de pourrir le Québec. Par son entêtement maladif à refuser une enquête publique sur l'industrie de la construction, le Parti libéral du premier ministre n'a plus la légitimité de gouverner. La pétition en ligne demandant la démission du premier ministre en est une illustration patente. Plus de 230 000 signatures en l'espace d'une semaine. Le ras-le-bol de la population est on ne peut plus clair.

Le Parti libéral du premier ministre nuit au Québec en ne prenant pas tous les moyens à sa disposition pour arrêter d'enrichir la Mafia et les cartels. Le Parti libéral du premier ministre nuit aux institutions en laissant le climat social et économique se détériorer. S'il ne veut pas écouter la population et faire le ménage, le Parti libéral du premier ministre doit quitter ses fonctions et voter pour la motion. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, Mme la députée de Vachon. Je suis prête à reconnaître le prochain intervenant. Ça va être Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, pour environ cinq minutes. Et, si vous ne terminez pas votre intervention, vous pouvez la reprendre. Allez-y, Mme la députée.

### **Mme Carole Poirier**

**Mme Poirier:** Merci, Mme la Présidente. Alors, écoutez, intervenir aujourd'hui comme porte-parole de la famille dans ce débat que nous avons aujourd'hui prend toute sa place. Le débat sur le scandale des garderies libérales, qui a débuté en décembre dernier, l'image et les faits qui ont été rapportés par mon collègue de Gouin en décembre dernier ont fait la lumière sur le fait qu'il y a environ 1 600 places qui ont été accordées à 33 projets de promoteurs qui, comme par hasard, avaient contribué pour plus de 134 000 \$ à la caisse du Parti libéral. Ça, ce sont des faits. Par exemple, on parle de Joe Magri, avec Les Trésors de Nemo. On se rappellera, Mme la Présidente, qu'on a même posé une question à la ministre parce que cette garderie-là qui affichait «garderie subventionnée ouverte» n'avait pas une cour conforme, et, malgré le fait que M. Magri, qui est un ami d'enfance de l'ex-ministre de la Famille, le député de LaFontaine, qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la Sûreté du Québec et qui a quitté la famille libérale de façon temporaire, eh bien, cet ami de la famille avait réussi à avoir une garderie de 130 places au permis. Il y avait aussi l'organisateur du ministre de l'époque, toujours le député de LaFontaine, M. Frank Scaringi, qui, lui, avait obtenu 65 places. Des amis du ministre de l'époque et bénévoles du Parti libéral dans LaFontaine, M. Ernesto et Anna Maria Buscemi, avaient obtenu 60 places.

Vous savez, l'exécutif de LaFontaine était un terroir extraordinaire pour des gens qui voulaient se partir une business en garderie. Josie et Lori Primiani, la Garderie Bravo Bambino et Amour des enfants; Nick Colasurdo et Tony Cacciola, Garderie Croque-Soleil; Davide Stracuzzi, Garderie Grenouille bleue; Frank Scaringi, garderie projet Francesco Scaringi ont globalement obtenu 361 places de garderie, pour des subventions totalisant 3 580 000 \$ depuis 2005.

Tous les acteurs du milieu des services de garde s'accordent sur une chose: le Parti libéral a politisé le processus d'attribution des places, particulièrement des places subventionnées, en retirant au milieu communautaire le mandat de choisir et de recommander les endroits où les garderies et où le développement des places devaient se faire. Hier, Mme la Présidente, on se rappellera, nous étions ici toutes les deux et nous avons procédé à l'adoption du principe du projet de loi n° 126, projet de loi visant à resserrer les règles en matière de services de garde. Eh bien, c'est de ces règles-là actuellement que

le gouvernement est venu resserrer. Le gouvernement a été obligé de déposer un projet de loi pour se protéger de lui-même, parce que les places en garderie se sont décidées sur le bureau du ministre et non plus par les communautés. Et aujourd'hui le gouvernement en face est obligé de procéder par loi pour venir mettre dans la loi le fait que dorénavant on va revenir au processus d'avant et faire en sorte que ce sont les communautés qui vont décider des projets en garderie.

Mme la Présidente, notre parti a mis à jour aussi les chaînes de garderies, les chaînes de garderies comme Le Groupe Merveilles, qui possède 10 garderies de 800 places. 800 places, ça signifie qu'on verse 8 millions par année au groupe d'Ezio Carosielli, qui contribue à la caisse du Parti libéral pour plus de 14 000 \$ depuis 2003, Mme la Présidente. Les frères Cola, on se rappellera, ils sont dans le milieu de l'abattoir précédemment, se sont recyclés dans le milieu des services de garde. Eh bien, ces gens-là possèdent 1 000 places. Ils ont contribué pour, toute la famille, environ 141 000 \$.

**\*\*(13 h 30)\*\***

Alors, c'est pour ça, Mme la Présidente, qu'aujourd'hui notre parti fait la demande aux gens d'en face de regarder les faits et de faire comme l'ex-député d'Orford, de demander une commission d'enquête sur le financement des partis politiques.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Dois-je comprendre que vous avez terminé votre intervention? Très bien.

Alors, je suspends nos travaux à cet après-midi, 14 h 30. Bon appétit.

*(Suspension de la séance à 13 h 30)*

*(Reprise à 14 h 33)*

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, bon après-midi, Mmes et MM. les députés. Veuillez vous asseoir.

Aux affaires prioritaires, à l'article 1 du feuillet, l'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée ce matin par Mme la chef de l'opposition officielle en vertu de l'article 304 du règlement. Cette motion se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec retire sa confiance au gouvernement libéral et à son premier ministre pour son refus obstiné de déclencher une enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Avant de céder la parole au prochain intervenant, je vous informe que le groupe parlementaire formant le gouvernement a utilisé 55 min 23 s; le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 min 23 s; et le deuxième groupe d'opposition a utilisé 12 min 49 s. Je suis prête à reconnaître le prochain intervenant...

**M. Gautrin:** ...donner l'information combien de temps il nous reste, à chacun des groupes.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, pour du côté du gouvernement, il reste 47 min et 24 s exactement. Et je suis prête à reconnaître M. le ministre des Affaires municipales, du Développement du territoire et des Régions.

**Une voix:...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, M. le ministre. Oui, M. le leader adjoint de l'opposition officielle.

**M. St-Arnaud:** Mme la Présidente, est-ce que vous pourriez nous donner la même indication pour l'opposition?

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Il vous reste 46 min 23 s.

**M. St-Arnaud:** Merci.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, voilà. M. le ministre.

### **M. Laurent Lessard**

**M. Lessard:** Alors, merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir, aujourd'hui, d'intervenir dans le cadre de l'action gouvernementale pour contrer, donc, et lutter contre la collusion dans l'industrie de la construction à l'occasion, donc, des contrats qui sont donnés dans le monde municipal.

Juste retourner un petit peu en arrière, Mme la Présidente, comment tout ça arrive en général. On se souvient qu'en 2009, après, donc, des événements qui sont survenus médiatiquement dans la ville de Montréal, ma collègue qui m'a précédé aux Affaires municipales avait demandé, donc, à Robert Gagné, sous l'égide de la Commission municipale du Québec, de faire une évaluation sur l'éthique et la déontologie dans le monde municipal, donc, pour vérifier quels sont ces comportements éthiques et déontologiques qu'on devrait adopter suite aux événements qui se sont passés dans la grande région de Montréal.

Ça, c'est en août 2009, où on rendait publiques, donc, les recommandations du rapport Gagné pour indiquer que, un, la responsabilité, donc, des élus municipaux, ça commence par une responsabilité personnelle, donc chacun a à faire quelque chose, responsabilité du conseil municipal et responsabilité aussi du gouvernement quant à avoir un commissaire à l'éthique. Donc, des responsabilités et des sanctions. Alors, rapport Gagné qui émet 33 recommandations.

Immédiatement à partir du mois d'août de 2009, on constitue donc un comité de mise en oeuvre sur l'éthique et la déontologie dans le monde municipal, avec l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, la ville de Montréal, la ville de Québec. Donc, à partir de là, pour le comité de mise en place... le comité se met en place pour évaluer les opportunités législatives pour le faire.

Arrivent les élections générales dans le monde municipal en novembre 2009, et des révélations sont portées sur l'octroi des contrats dans le monde municipal, principalement à la ville de Montréal, et d'autres allégations sont portées à l'égard de d'autres personnes. Même des élus municipaux portent des allégations sur l'octroi des contrats à la ville de Montréal, dans l'environnement métropolitain.

Après les élections, immédiatement après les élections, on a convoqué, donc, les maires des neuf grandes villes du Québec pour annoncer qu'il y aurait un plan d'intervention dans le monde municipal à l'occasion de l'octroi des contrats à l'industrie de la construction mais qui relèvent du monde municipal. A découlé de ça, donc, un plan qui touchait deux volets: le plan sur l'analyse, donc l'impact immédiat pour mettre à l'abri les élus municipaux, les employés municipaux, donc, dans l'octroi des contrats à l'industrie de la construction, pour éviter qu'il y ait collusion, pour éviter qu'il y ait... donc qu'on puisse donner les contrats avant même de les avoir vus, ou d'avoir fait les estimations, et... ou même d'avoir pu appliquer sur les contrats.

Alors donc, arrive le projet de loi n° 76, qui a été adopté ici, à l'Assemblée nationale. Ça prévoyait quoi, 76? Premièrement, c'est la non-divulgaration des intérêts, donc que les employés municipaux et les élus municipaux ne peuvent pas dire à l'entrepreneur qui vient, donc, à la municipalité qui a pu... combien de cahiers d'appel d'offres ont pu être achetés.

Donc, c'était assez facile avant. Tu lui demandes: On est combien? On est cinq. Pas de problème. Seulement cinq? Seulement cinq. Alors, les cinq auraient pu s'organiser et faire en sorte de truquer les appels d'offres ou de faire en sorte d'attribuer d'avance... et se donner des prix.

On est venus bloquer à la barrière même, donc, de la municipalité l'impossibilité de divulguer, alors, cette information-là, pour se mettre un pare-feu par rapport à ceux, donc, qui ont à répondre aux contrats des municipalités. On a demandé, donc, aussi... Et ça, c'était applicable après l'adoption, donc en décembre de 2009... auquel les deux partis ont donné leur approbation là-dessus. Ça a été adopté à l'unanimité. On a demandé aux municipalités aussi de se donner une politique de gestion contractuelle pour barrer la route partout à ceux qui répondent aux appels d'offres et de les sanctionner s'ils contrevenaient à ces mesures-là.

Donc, à partir du 1er janvier de cette année... de 2011, toutes les municipalités du Québec se doteront d'une politique de gestion contractuelle. Ça mange quoi en hiver? Donc, une série de mesures pendant que les polices, à Marteau, puis les procureurs généraux analysent la documentation, font les investigations, font les arrestations, font donc des... Ils débarquent dans l'industrie pour ramasser des documents et monter la preuve. Dans le monde municipal, on barre la route aux entrepreneurs, les... Donc, les municipalités se doteront d'une politique de gestion contractuelle.

**\*\*(14 h 40)\*\***

Qu'est-ce que ça dit? C'est donc des mesures qui visent à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un ou des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumission pour laquelle il a présenté une soumission. Des mesures qui visent aussi à favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des offres. Des mesures qui visent à assurer le respect concernant la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes. Des mesures qui visent à prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption. Des mesures qui visent aussi à prévenir les situations de conflit d'intérêts. Des mesures qui visent à prévenir toute situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande des soumissions, de gestion des contrats ou qui visent à encadrer la prise de décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat. Et toute personne, un membre du conseil ou un employé, qui contreviendrait à ces... donc, à ces règles... ces règles-là, excusez, donc se verrait donc passible d'une sanction d'inhabilité pour les élus.

C'est la première mesure qu'on a adoptée à ce moment-là. Ça visait donc l'objectif de barrer la route et de créer donc un environnement favorable pour les élus, qu'ils soient mieux préparés à exercer leurs activités, qu'ils soient mieux outillés donc pour assurer une saine gestion des contrats municipaux, et qui réponde à l'impératif suivant: garantir aux citoyens... donc, de retrouver la crédibilité que les citoyens avaient portée envers les élus municipaux; d'intervenir plus efficacement; d'avoir accès plus facilement à l'information et donc d'éviter de créer ce doute que les élus municipaux cachent de l'information.

On a donc, en même temps, créé l'obligation pour les municipalités de publier sur leurs sites Internet tout contrat ayant une valeur de plus de 25 000 \$, sur leurs sites respectifs. En même temps... Donc, meilleure diffusion de l'information, tous les contrats, les soumissionnaires, le prix du contrat, qui l'a gagné, etc., donc que, pour la population, on puisse aller consulter rapidement non seulement le site des municipalités dans lesquelles vous vivez, mais tous les autres sites pour voir même des prix comparables, des travaux semblables.

On a mis en place, à ce moment-là, donc d'autres mesures avec un groupe d'experts dirigé par M. Coulombe, le M. Coulombe qui a fait à peu près tous les rapports au Québec, donc chargé... d'experts en la matière avec des représentations des unions municipales du Québec. Donc, on fait un rapport sur les contrats, quelles sont... d'autres mesures qu'on pourrait apporter dans l'octroi des contrats.

Et le rapport a donc débouché dans l'année d'après, donc en début de 2010, sur la loi n° 102 -- alors 102. Il est venu dire: Voici, 76 est un pas dans la bonne direction. Ça, c'est pendant que les polices travaillent, les procureurs travaillent, qu'il y a des saisies de documents; aux Affaires municipales, on met en place des mécanismes. Et le n° 76, c'est bien, mais, pour la diffusion, on devrait avoir un système qui est le système d'appel d'offres public du gouvernement dans lequel les 8 milliards de contrats des municipalités se retrouvent. On aura donc le système de publication des contrats et de gestion de publication des contrats d'appel d'offres le plus transparent au Canada parce qu'en un seul site vous aurez donc les Affaires municipales, vous aurez donc tous les appels d'offres du Conseil du trésor, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé, un seul site qui va gérer aussi, donc, toutes les modifications.

Alors, ce n'est pas qui tu connais à la municipalité parce que c'est eux autres... Donc, c'est le système d'appel d'offres public du gouvernement qui va gérer toute la publication des appels d'offres pour les contrats ayant donc la valeur retenue et qui va faire en sorte de gérer aussi tous les addenda pour s'assurer que, un, les personnes puissent avoir accès à l'information. Et ce n'est pas parce qu'ils connaissent quelqu'un dans la municipalité qu'ils ont eu le contrôle de l'information. Donc, on brise le lien, on éloigne le lien entre la gestion de l'appel d'offres et le personnel des municipalités. Donc, deuxième geste législatif important.

Par la suite, on a posé donc un autre... Excusez. Toujours dans 76 mais dans la suite de 102, on a donné aussi plus de pouvoirs aux... donc, au vérificateur municipal. Premièrement, on s'est dotés de plus de vérificateurs. Et la frustration qu'avaient donc les vérificateurs quand ils allaient dans les municipalités... Ils n'avaient pas le pouvoir d'exiger de tout fonctionnaire ou de quiconque à la municipalité les documents. Alors donc, on a donc donné plus de pouvoirs aux vérificateurs des municipalités en engageant près d'une dizaine additionnelle, en priorisant la région métropolitaine de Montréal, pour être capables d'intervenir, un, sans plainte -- donc, par vérification aléatoire, on débarque, on fait des vérifications -- et avec plaintes.

On a amélioré aussi le services des plaintes. On a augmenté puis on a revisité notre service des plaintes pour être plus efficace. Les vérificateurs font quoi quand ils débarquent? Ce n'est pas la plus belle journée de plaisir pour un maire ou son conseil de ville quand le vérificateur du ministère arrive chez eux. C'est à peu près l'équivalent d'être visité par le ministère du Revenu, hein? Si tu avais de quoi à faire cette journée-là, tu viens de trouver... tu viens de revisiter ton agenda.

Alors, les vérificateurs, ce qu'ils peuvent faire? Vérifier toute la liste des contrats, donc, et des annexes. Ils peuvent demander tous les procès-verbaux, les politiques d'approvisionnement, la liste des dépenses d'investissement, les journaux des achats, des déboursés, des comptes fournisseurs, des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil, des politiques d'embauche de la ville.

Autres documents, quand on se met les yeux puis les mains dans les appels d'offres par le vérificateur du ministère, il demande tout document d'appels d'offres ou cahiers de charges, les addenda, donc les modifications qui font en sorte que qui gagne le contrat et pourquoi. Est-ce que la compétition a été évincée du fait que le système d'appel d'offres a été changé? Tous les tableaux de conformité, les lettres d'invitation, les publications d'avis sur le système d'appel d'offres public, les publications dans le journal, les résolutions du conseil pour l'octroi des contrats, la lettre aux soumissionnaires non retenus et tout document supplémentaire concernant la formation du comité de sélection, les grilles de pointage. On le sait, il y en a qui essaie de truquer, donc, les grilles de pointage pour retenir toujours les mêmes. Alors, il y a des questions à poser si ça a été mal dirigé ou dans cette intention-là.

Donc, tous ces documents-là ont le droit d'être exigés par, donc, les vérificateurs, qui par la suite vont faire des recommandations au ministère, et on prendra après ça les outils appropriés. Ça peut être le Procureur général du Québec qui intervienne pour destituer quelqu'un, donc. Ça peut être, donc, une

sanction, et on introduit des réprimandes et même des directives qu'on peut envoyer aux municipalités de corriger sur le champ les lacunes observées.

On a mis dans 76 l'obligation d'adopter, donc, cette politique de gestion contractuelle sur le trucage. On est intervenus dans les municipalités, sans plainte, pour faire des vérifications aléatoires. On a donné plus de pouvoirs. On a assuré une meilleure diffusion de l'information pour que quiconque qui cherche qui a eu les contrats, ce soit facilement repérable. Pendant ce temps-là, la police puis les procureurs de Marteau sont en train de faire des saisies dans les entreprises de construction qui répondent aux appels d'offres des municipalités ou des appels d'offres du ministère des Transports.

On a posé d'autres gestes. Pendant ce temps-là, au ministère des Transports, eux autres assuraient à peu près l'équivalent de ce qu'on peut faire au monde municipal en s'assurant que, dans chaque direction, il y a quelqu'un qui contre... qui lutte contre, donc, l'évasion ou le trucage des appels d'offres. Pareil, pendant ce temps-là, ma collègue du Travail faisait le même exercice avec la Régie du bâtiment, la Commission de la construction du Québec, pour barrer la route, hein, aux entrepreneurs qui voudraient dévier, et elle aura l'occasion de s'exprimer, si elle ne l'a pas encore déjà fait.

On est allés plus loin. On s'est dit: Il y a encore du travail à faire dans le domaine de l'éthique. Il faut donner plus de pouvoirs pour s'assurer que les municipalités du Québec ont, donc, un code d'éthique et de déontologie. On a donc déposé la loi n° 109, qui a parcouru toutes les étapes; il reste l'adoption finale. Puis on a eu une bonne collaboration des deux bords.

Puis toutes ces lois-là que je vous parle ont été adoptées de façon unanime à l'Assemblée nationale, avec la contribution et des amendements apportés des deux côtés de la Chambre. Arrive donc la loi n° 109, donc, pour faire en sorte que les municipalités aient un code d'éthique et de déontologie, et, avec tout ce qu'on a entendu dans les derniers jours, je pense que ça va servir.

Honnêtement, la façon est la suivante: un citoyen qui entend que quelqu'un... Donc, les municipalités devront se doter d'un code d'éthique et de déontologie. On leur donne une année pour le faire. On met des contenus obligatoires. La notion de déclaration d'intérêt est élargie pour s'assurer que, si quelqu'un, personnellement, ou quiconque qu'il connaît a pu faire favoriser, donc, à l'occasion de ses fonctions dans la municipalité, d'une information qui n'est pas connue du public, d'un avantage quelconque qu'il pourrait en retirer, cette personne-là, si elle n'a pas agi pour l'intérêt des citoyens payeurs de taxes, qu'elle puisse être sanctionnée de son comportement déontologique incorrect.

Alors donc, on a mis en place ce système qui fait en sorte que... avec la collaboration, je crois, de l'opposition, permettra, donc, dès cette session-ci, de franchir une autre étape importante. On met donc une pierre de plus pour bâtir un système d'interventions multiusages, à dimensions variables: autant des polices, des procureurs, des vérificateurs, des commissaires, des enquêteurs. Donc, tout le monde est mis à contribution, avec le ministère du Revenu -- des visites de chantiers de construction les plus importants -- pour s'assurer qu'on est en train de contraindre plus de 500 personnes... afin de contraindre et d'arrêter, donc, s'il y a de la collusion dans la construction, donner confiance à la population et mettre des barrures partout où il doit y en avoir.

**\*\*(14 h 50)\*\***

On arrive donc dans la politique concernant les codes d'éthique et de déontologie. Le citoyen qui a connaissance que quelqu'un a contrevenu ou qui a tiré un avantage ou un intérêt pourra porter plainte, donc, formellement au service des plaintes du ministère. Rapidement, en dedans de 15 jours, on pourra savoir si c'est bien structuré, là, puis ce n'est pas frivole ou vexatoire. Immédiatement, sans autre préavis, on va envoyer ça à la commission municipale où on nommera un commissaire à l'éthique. Il y aura donc un commissaire à l'éthique à la commission municipale qui aura donc, dans les 60 jours qui

suivent, l'obligation de rendre une décision là-dessus. Il devra se prononcer.

Le répondant... La personne qui porte plainte pourra avoir aussi la confidentialité, le respect de la confidentialité tout au long du parcours jusqu'à la sanction, s'il s'en trouve. Donc, on va s'assurer que les dénonçants puissent avoir droit à la protection de la confidentialité, à part si lui-même s'en déliait en rendant public le fait qu'il a porté plainte contre un élu municipal, évidemment, comme on voit assez souvent. Mais, pour les gens qui voudront garder la confidentialité, ils pourront parler, donc, de façon confidentielle et assurer toute la chaîne et le parcours de la confidentialité jusqu'au bout.

Le commissaire à l'éthique va donc entendre les parties, va entendre donc la personne contre qui le grief est porté, et par la suite va rendre une décision au conseil. Ce n'est pas une recommandation, on a donc décidé que c'était une décision. Il va trancher. On a donc introduit un nouveau mécanisme pour faire en sorte qu'il y ait une sanction plus que la tape sur la main. Bon, tu vas avoir la réprimande, la remise d'un don, mais tu auras aussi la possibilité de suspendre l'élu municipal. Dans les cas actuels, ce qu'on entend, si ça s'avérait qu'un commissaire à l'éthique dûment nommé après vérification décidait d'apposer une sanction, il pourrait suspendre un élu municipal jusqu'à un maximum de 90 jours. Et cette décision-là serait rendue publique. Donc, une nouvelle sanction. Il n'y a pas que la police qui peut en donner, il n'y a pas seulement que les procureurs qui peuvent en donner: la journée qu'un élu municipal, sa face est rendue dans tous les médias puis qu'il a été sanctionné pour avoir contrevenu à son code de déontologie, honnêtement, ça ne doit pas être la plus belle journée de sa vie non plus.

Alors donc, une mesure efficace pour atteindre un objectif. Mais, pour ça, on a besoin de la collaboration aussi de l'opposition pour faire en sorte que cette loi-là, dès cette session, soit adoptée pour ajouter donc un élément de plus à l'ensemble, donc à la concertation de l'ensemble du gouvernement: au ministère du Revenu, à la Régie du bâtiment, à la Commission de la construction du Québec, à Marteau, à la Sécurité publique, donc l'ensemble des polices, des vérificateurs du ministère, les commissaires, donc l'ensemble des intervenants, ou les vérificateurs, ou les inspecteurs du ministère du Revenu. Puis, quand on croise, là, l'information, quand on travaille de façon intégrée, on va être capables de créer un environnement plus favorable à ceux qui exercent le métier ou la profession d'être un élu municipal -- parce que ça prend pas mal de vertu pour se présenter dans ce temps-ci. Alors donc, ils pourront donc créer un meilleur environnement, continuer d'être des leaders de leurs régions, des leaders puis des entrepreneurs pour le bien et la réussite de leurs régions et non pas de leur réussite personnelle.

Alors donc, on veut redonner cette confiance aux citoyens. On veut s'assurer que les taxes sont bien gérées, que la libre concurrence s'exerce, que les entrepreneurs peuvent bien gagner leur vie en répondant à des appels d'offres dûment instaurés, qu'il y ait eu des estimations de faites, qu'on puisse réaliser des travaux de qualité puis qu'on puisse développer l'expertise de l'entreprise de la construction au Québec à travers une programmation ambitieuse que le gouvernement a faite pour relancer donc son économie. C'est l'objectif qu'on veut, c'est l'objectif qu'on partage. Le premier ministre, à matin, il a été clair: il est conscient, il a posé des gestes, il entrevoit des étapes, il veut quelque chose de permanent. Puis, en même temps, quand tout le monde travaille ensemble, on obtient des meilleurs résultats, Mme la Présidente.

Alors donc, je suis fier d'être du gouvernement, et je me lèverai, à l'Assemblée nationale, librement, pour appuyer toute l'action que le gouvernement porte, avec la même conviction que mes collègues. On est du bon monde, on est du monde honnête puis on va continuer de le prouver, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le ministre des Affaires municipales. Je reconnais maintenant M. le député de La Peltrie pour un temps de parole de 3 min 30 s.

**M. Éric Caire**

**M. Caire:** Merci, Mme la Présidente. Des raisons pour appuyer cette motion de censure, il y en a de très nombreuses, puis elles se font une sévère compétition pour savoir laquelle est la meilleure. Je vais donc, étant donné mon temps de parole, me concentrer sur une qui m'apparaît particulièrement significative.

Depuis le début, depuis le jour où ma collègue de Lotbinière a, pour la première fois, demandé une commission d'enquête sur la construction, le gouvernement nous répète sans cesse son leitmotiv: Il faut laisser travailler les policiers. Comme si, de ce côté-ci de la Chambre, on ne souhaitait pas d'enquête policière. Or, nous avons répété à satiété que nous étions d'accord avec les enquêtes policières, que nous souhaitions des enquêtes policières. Mais ce qu'on ne semble pas comprendre de l'autre côté de la Chambre ou qu'on ne veut pas comprendre, ce que tout le monde dit, plus récemment même la FTQ et l'UMQ, les deux derniers alliés du gouvernement, c'est que les enquêtes policières ne sont pas suffisantes. Les policiers disent que les enquêtes ne sont pas suffisantes. Les policiers eux-mêmes leur disent: Hé! notre travail, oui, on va le faire, on va bien le faire, on va aller au bout, mais ce ne sera pas suffisant.

Il faut savoir, Mme la Présidente, que les crimes économiques sont probablement les plus difficiles à enquêter, sont les plus difficiles, pour lesquels il faut une preuve hors de tout doute raisonnable. Et c'est ça, Mme la Présidente, qui est le problème. Et, du côté du gouvernement, on le sait très bien, sinon, ils ont juste à demander à mon collègue de Chomedey de leur faire bénéficier de sa vaste expérience en la matière. Plusieurs dossiers ne se rendront pas devant les tribunaux, pas parce qu'ils ne sont pas bons, pas parce qu'ils ne seraient pas recevables dans n'importe quel tribunal du Québec, mais parce que le procureur a le sentiment qu'il n'a pas une preuve hors de tout doute raisonnable.

Or, qu'est-ce qui va arriver avec ces dossiers-là? Qu'est-ce qui va arriver avec ce travail-là des policiers? Qu'est-ce qui va arriver avec toute cette preuve, preuve qui serait tout à fait légitime d'être rendue publique? Elle va rester dans des caisses quelque part au ministère ou dans les bureaux de la Sûreté du Québec. C'est pour ça qu'on a besoin d'une commission d'enquête publique. Quand on dit qu'il faut faire toute la lumière, c'est de ça dont on parle: la collusion, les réseaux, le trafic d'influence.

Combien de personnes vont passer entre les mailles du filet? Combien de personnes... On ne sera pas capables d'obtenir ce niveau de preuve là et qui pourtant, pourtant, si, au niveau de la loi, elles sont difficilement condamnables, au niveau de l'éthique puis de la morale, le seraient hautement?

Il y a un tribunal qui existe. Le premier ministre nous dit: L'Assemblée nationale n'est pas un tribunal. C'est vrai, il a raison, mais il y en a un, tribunal qui existe et qui est tout aussi respectable que les autres, c'est le tribunal populaire. Et les citoyens du Québec ont le droit de savoir ce qui se passe au Québec.

Quand on annonce 40 milliards d'investissement et qu'on entend par toutes sortes d'allégations que la Mafia puis le crime organisé prend sa part de nos taxes puis des impôts... Quand je fais mon rapport d'impôt, Mme la Présidente, ce n'est certainement pas pour donner à des organisations criminelles. Je n'ai pas envie de financer la Mafia, je n'ai pas envie de financer les motards criminalisés, je n'ai pas envie de financer les gangs de rue; j'ai envie de financer le système de santé, le système d'éducation puis des services aux citoyens. Et c'est pour ça qu'on a besoin d'une commission d'enquête, Mme la Présidente, c'est pour faire toute la lumière. Alors, les procureurs le disent, les policiers le disent, tout le monde le dit. Pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas?

**\*\* (15 heures) \*\***

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, M. le député de La Peltrie. Avant de céder la parole au prochain intervenant, j'apprécierais, s'il vous plaît, avoir du calme parce qu'il y a un bruit de fond qui empêche la personne qui a la parole de se concentrer. Alors, j'ai besoin de votre collaboration. Sur ce, je cède la parole à Mme la députée de Rosemont, porte-parole de l'opposition

officielle en matière de relations internationales et de francophonie.

### Mme Louise Beaudoin

**Mme Beaudoin (Rosemont):** Merci, Mme la Présidente. Il s'est créé, au cours des dernières années, des derniers mois tout particulièrement, un embâcle politique au Québec à cause du refus obstiné du gouvernement libéral de déclencher une commission d'enquête sur la construction et le financement des partis politiques. À cause aussi, doit-on le rappeler, de l'inaction de ce même gouvernement dans maints dossiers, de son arrogance, de son incompétence et de ses échecs successifs dans plusieurs dossiers.

Le Parti québécois, à l'opposition officielle, a tenté à plusieurs reprises de faire adopter par l'Assemblée nationale une motion qui aurait conduit au déclenchement d'une enquête publique et indépendante et qui aurait justement eu pour effet de faire sauter cet embâcle politique, de jeter la lumière sur des pratiques extrêmement troublantes. Mais rien n'y fait, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec nul autre choix que de vouloir retirer à ce gouvernement la confiance de cette Assemblée. Parce qu'il ne faut pas se le cacher, si l'arrogance du gouvernement culmine aujourd'hui à des sommets inimaginables et s'il est actuellement si isolé, si déconnecté d'avec la population, on peut aisément trouver dans les sept dernières années la source du problème et combien d'autres événements précurseurs.

On y trouvera aussi la source du cynisme grandissant de la population, de son désintéressement, de son décrochage dans ces épisodes qui ont parsemé quasiment huit ans de ce que les historiens pourront éventuellement qualifier de seconde «grande noirceur» au Québec. Une période marquée, dans un premier temps, par des paroles en l'air et des promesses non tenues au moment des élections de 2003. Une période marquée depuis par la démission du gouvernement du Québec face au gouvernement fédéral. Une période marquée tantôt par l'immobilisme, tantôt par l'inaction, tantôt par un manque de cohérence total et aussi par un manque de courage, à l'occasion... par exemple, dans le dossier des accommodements religieux et de la laïcité. Une période marquée, depuis maintenant quelques années, par l'accumulation de scandales, des garderies à la nomination des juges, en passant, bien sûr, par ceux qui secouent actuellement les municipalités et la construction. Une période où prévaut maintenant rien de moins qu'une atmosphère de fin de règne, une atmosphère qui rappelle les pires moments de l'histoire politique contemporaine du Québec.

Ainsi, entre novembre 1976 et novembre 2010, nous sommes passés du «je n'ai jamais été si fier d'être Québécois» de René Lévesque au «j'ai honte d'être Québécois» lancé, par exemple, par un jeune lecteur de *La Presse*, Charles-Étienne Filion-Provencher, dans les pages du quotidien samedi dernier. Et je le cite, ce jeune homme de 26 ans, résident de Longueuil: «Chaque jour, en ouvrant les journaux, en regardant les sites de nouvelles, les blogues et autres n'importe quoi, un seul constat: l'échec. [...]Le flambeau du progrès, ajoute-t-il, il est tombé dans le fleuve Saint-Laurent. Nous sommes englués dans des scandales sans fin, dont l'un n'attend [...] pas l'autre.» Fin de la citation.

Je crois, Mme la Présidente -- et j'insiste là-dessus -- que, depuis 2003, ce gouvernement a réussi à créer une véritable spirale du défaitisme qui, à chacun de ses échecs, à chaque scandale aussi, nous ramène plus bas et nous désillusionne de plus en plus. Autant qu'une commission d'enquête sur la construction et le financement des partis politiques, ce que nous voulons, c'est mettre fin à la perte de crédibilité de notre système politique et parlementaire, à celle de nos institutions, de nos lois, de l'État. La crise de confiance qui secoue actuellement le Québec ne peut plus durer. Et ce que l'on ressent actuellement en marge de ce ressac populaire, c'est l'expression d'un «ça suffit, c'est assez». C'est l'expression d'un peuple qui en a marre, qui veut que ça cesse et qui veut surtout que ça change.

Et je veux, en terminant, m'adresser aux Québécois qui, comme le jeune Charles-Étienne, en sont peut-être venus à penser que les années sombres que nous vivons actuellement vont durer éternellement. Je

veux leur dire que, ce flambeau du progrès dont il parlait, il nous faut collectivement le reprendre là où les libéraux l'ont lâché, quelque part dans le fleuve, sans doute, en effet, le reprendre, donc, et le porter bien haut, bien fièrement. Et c'est pour tout cela que, moi aussi, j'invite les membres de l'Assemblée à voter en faveur de la motion dont nous débattons actuellement. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, Mme la députée de Rosemont. Je reconnais maintenant Mme la députée de Lotbinière et leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition. Il reste 3 min 38 s à votre groupe parlementaire.

### Mme Sylvie Roy

**Mme Roy:** Je vais faire rapidement, Mme la Présidente. Il y a quelque chose qui me diffère peut-être un peu des collègues ici, ça fait longtemps que j'ai le même titre, moi. Depuis 2003, je suis responsable de la sécurité publique, c'est mon dossier pour l'Action démocratique du Québec, et c'était la troisième fois... On me demandait, en avril dernier, pour des dossiers différents, l'affaire Scorpion, l'affaire Villanueva et puis maintenant le monde de la construction, si on voulait une commission d'enquête publique. Je répondais, pour les deux premières, non, pour la troisième, oui. Pourquoi? Parce qu'on avait décidé d'investir au Québec dans les infrastructures, puis je me disais: Une chose est importante, sauver l'argent des Québécois. Deuxième des choses, une telle commission d'enquête aurait un effet dissuasif.

Par la suite, j'ai trouvé une étude de Transports Canada. Puis j'avais émis l'hypothèse qu'on payait trop cher au Québec, mais l'étude le confirmait, on payait 37 % plus cher que la moyenne canadienne pour la construction de nos routes et l'entretien de nos routes. J'ai émis l'hypothèse que la surfacturation était peut-être reliée au crime organisé, que c'était la porte d'entrée pour le blanchiment d'argent, mais je ne pouvais pas aller plus loin que ça parce que ça nous prenait la commission d'enquête pour vraiment le vérifier.

Donc, les résultats, aujourd'hui, dans *Le Devoir*, malheureusement, malheureusement, je le dis très sincèrement, me donnent raison. À Montréal, à Laval, au ministère des Transports, on constate une baisse importante du coût des travaux au cours de la dernière année. La raison, le marché s'est ouvert. C'est l'escouade Marteau qui est dissuasive. À Montréal, l'écart entre l'estimation interne des contrats réalisée par la ville et le prix final des contrats est de 36 % inférieur -- presque le même chiffre, Mme la Présidente, ce n'est pas un hasard -- en ce qui a trait aux travaux d'aqueduc et d'égout. Dans les cas des travaux de chaussée, on baisse de 36 %, encore le même chiffre, Mme la Présidente.

Qu'est-ce qu'on avait invoqué à l'époque? On disait qu'il y avait des périodes de gel et de dégel au Québec différentes que dans les autres provinces. Encore un prétexte, voyons donc! à Montréal, est-ce que vous pensez que, depuis cet été, les périodes de gel et de dégel ont fait changer les prix des contrats? Voyons, arrêtez de nous sortir des prétextes, arrêtez. La réalité, les faits vous rattrapent. C'est important, Mme la Présidente, les résultats aujourd'hui puis les réponses données à l'époque sont tellement différents, vous...

Puis ce qu'il est important aussi de parler, c'est que le problème du monde criminel... C'est 43 milliards qu'on investit. Si on parle de 35 %... Ah! je vais être plus... 25 %, ça veut dire quoi, ça? 10 millions de l'argent des Québécois qui s'en vont dans les poches des criminels... 10 milliards, excusez-moi, 10 milliards. Quand l'objectif du ministre du Revenu, c'est de faire 30 millions pour contrer... aller chercher 30 millions dans l'évasion fiscale, il ne serait pas plus intéressé à aller chercher ces 10 milliards là, Mme la Présidente?

Je pense qu'également, quand on voit le festival des enveloppes avec de l'argent comptant... D'où vient l'argent comptant d'habitude? Du milieu criminalisé. On ne fait pas de chèque quand on achète de la drogue. On ne fait pas de chèque non plus quand on achète des armes. On paie ça comptant, puis c'est

cet argent-là qui se retrouve dans les mains des politiciens ou qui est offert à d'autres politiciens. Il y a un pas à faire encore, mais je pense que seule une commission d'enquête pourra nous faire la lumière sur ces pratiques douteuses, Mme la Présidente, et, plus que jamais, aujourd'hui il est temps de la déclencher.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, Mme la députée de Lotbinière. Je reconnais maintenant M. le député de Prévost.

### **M. Gilles Robert**

**M. Robert:** Merci, Mme la Présidente. Alors, comme mon collègue de Verchères le disait plus tôt aujourd'hui, nous vivons un moment solennel et grave. Alors, moi, je suis un enseignant en histoire de profession, et ce qui se passe présentement, il y a plein de parlementaires d'expérience qui en témoignent, c'est quelque chose d'assez unique et d'assez particulier. La motion que nous déposons aujourd'hui constitue un moment très important pour le parlementarisme québécois. Cette motion de censure s'inscrit, somme toute, dans l'aboutissement d'une démarche durant laquelle le gouvernement libéral a eu toutes les chances de se situer dans la confiance, dans la transparence. Vous savez, Mme la Présidente, le contraire de la confiance et de la transparence, c'est la méfiance et le doute. La façon dont le gouvernement du Québec gouverne contribue, malheureusement, à nourrir cette ambiance de doute, cette perte de confiance, cette méfiance envers nos institutions. Le Québec baigne présentement dans une crise politique qui secoue le monde municipal et l'institution parlementaire québécoise. Les allégations se multiplient sur des situations potentielles de conflit d'intérêts, d'attribution de contrats teintée de favoritisme et de copinage. Bref, notre démocratie est mise à rude épreuve.

Depuis plus d'un an déjà, les Québécois réclament la tenue d'une enquête publique afin de faire la lumière sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques. Notre parti politique en a fait un enjeu majeur, car les citoyens veulent avoir l'heure juste à la suite des nombreuses allégations qui frappent ce secteur de la construction. Alors, Mme la Présidente, nous avons d'ailleurs présenté une pétition qui a été signée par des milliers de Québécois désireux qu'une telle enquête se concrétise. Tous les groupes de pression, incluant la Fédération des travailleurs du Québec et les unions municipales, ont emboîté le pas en demandant la tenue de cette enquête. On a vu, hein, tomber ça graduellement, tous les organismes, tous les groupes se sont rangés, et on veut cette enquête.

**\*\* (15 h 10) \*\***

L'argument du premier ministre à l'effet qu'une enquête publique nuirait au travail des policiers enquêteurs, alors, Mme la Présidente, cet argument ne tient pas la route et a été réfuté par de nombreux experts. Par son entêtement à refuser la tenue d'une enquête publique et indépendante et à nier l'appel des Québécois, le gouvernement libéral se retrouve aujourd'hui plus isolé que jamais dans sa solitude. Alors, quand on est isolé dans sa solitude, c'est très isolé. Les citoyens se posent de sérieuses questions, ils sont même en colère et ils réclament un bon nettoyage dans les façons dont on attribue les contrats et sur les liens avec la classe politique.

Ce ras-le-bol se manifeste, se vit dans toutes les régions du Québec. Chez moi, dans la circonscription de Prévost, le climat est à la morosité. Le ministère des Affaires municipales effectue présentement des vérifications touchant la ville de Saint-Jérôme, et le maire est au centre de controverses. Les citoyens se posent des questions, mes citoyens de ma circonscription se posent des questions. Ils cherchent à comprendre ce qui se passe, ils ont soif de transparence. Ils appuient d'ailleurs massivement cette demande d'une tenue d'une enquête publique dans l'industrie de la construction.

Alors, durant les derniers mois, les médias ont présenté plusieurs reportages qui témoignent d'allégations

graves. Alors, vous en avez tous vu, sûrement. Des élus ont également fait des témoignages troublants, des gens ont fait des manifestations, et c'est sans compter les dizaines et dizaines de lettres ouvertes qui démontrent le ras-le-bol de M. Tout-le-monde.

Permettez-moi, Mme la Présidente, de vous citer un cours extrait d'une de ces lettres ouvertes qui en disent long sur l'écoeurement des citoyens face à la crise politique qui nous frappe présentement de plein fouet. Alors, c'était dans l'édition de *La Presse* de samedi dernier, un citoyen qui écrit ceci: «Le refus [du premier ministre] de mettre en branle une enquête publique est méprisant envers les citoyens du Québec. Je le tiens responsable de l'indifférence des jeunes et des moins jeunes à l'égard de la politique! [Le premier ministre] maintient le Québec dans la noirceur, même si la population souhaite voir la lumière.»

Alors, Mme la Présidente, le peuple québécois a perdu confiance en ce gouvernement, et voilà pourquoi je me lèverai à nouveau plus tard dans la journée pour voter en faveur de cette motion de censure adressée envers un gouvernement qui a perdu sa légitimité de diriger le Québec. Les citoyens du Québec ont parlé. Ils veulent que la crédibilité revienne à l'avant-plan, ils désirent de la transparence, du respect. Ils ont soif de connaître la vérité, ils désirent que les squelettes sortent enfin des placards pour qu'on puisse restaurer un climat de confiance au Québec. Alors, merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Prévost. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Trois-Rivières et adjointe parlementaire au ministre de la Sécurité publique. Mme la députée.

#### **Mme Danielle St-Amand**

**Mme St-Amand:** Merci, Mme la Présidente. Alors, Mme la Présidente, j'interviens aujourd'hui afin de porter à votre attention et aussi à celle de toute la population québécoise l'importance des gestes concrets et les différentes mesures mises en place au cours des derniers mois par notre gouvernement afin que toute la lumière soit faite concernant les allégations de corruption, de collusion et de malversation dans le secteur de la construction.

Notre gouvernement prend au sérieux toutes ces allégations et agit en conséquence. C'est pour cette raison, Mme la Présidente, que notre gouvernement a privilégié les enquêtes policières. À cet égard, plusieurs enquêtes sont déjà en cours et ainsi que plusieurs mesures, des projets de loi, et des ressources supplémentaires qui sont ajoutées dans divers organismes sont aussi en place afin de faire toute la lumière, Mme la Présidente, sur ces allégations.

Dans un premier temps, les ministres de la Sécurité publique, des Finances et de la Justice ainsi que le directeur général de la Sûreté du Québec ont mis en oeuvre des mesures de lutte contre la criminalité économique. Une unité formée d'une vingtaine de personnes de la Sûreté du Québec est ainsi dédiée à la lutte contre la malversation et la corruption au sein des institutions publiques.

Le gouvernement a poursuivi dans le même sens en accentuant ses efforts par le déploiement d'une vaste offensive destinée à contrer la corruption, la collusion et la malversation dans le secteur de la construction. Plus de 70 personnes ont été intégrées à l'escouade Marteau, à laquelle collaborent de manière coordonnée des enquêteurs de la Sûreté du Québec, des policiers municipaux, des procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence du Canada. Cette équipe est dotée d'un budget de plus de 30 millions de dollars réparti sur une période de trois ans.

Enfin, le gouvernement a pris différentes dispositions législatives afin de contrer tous ces gestes déplorables dans le cadre d'attribution de contrats gouvernementaux. Nous avons aussi resserré l'encadrement des règles relatives au financement des partis politiques.

Toutes ces mesures, Mme la Présidente, mobilisent plus de 500 personnes actuellement, que ce soit l'opération Marteau, à la Commission de la construction du Québec, à la Régie du bâtiment, au Conseil du trésor, au ministère des Transports ou au ministère des Affaires municipales, notamment par le code d'éthique municipal.

La Commission des institutions travaille aussi sur la réforme des institutions par les projets de loi sur le financement des partis politiques et celui du Code d'éthique des membres de l'Assemblée nationale du Québec.

Vous me permettez, Mme la Présidente, de revenir sur l'importance du choix de notre gouvernement de privilégier à ce moment les enquêtes policières plutôt qu'une enquête publique. Comme vous le savez, bien que nous partagions les inquiétudes de l'opposition quant à la corruption et à la collusion dans le milieu de la construction, nous ne partageons pas leur point de vue quant à la nécessité de la tenue d'une commission d'enquête publique sur le sujet. À l'époque où la guerre des motards criminalisés était à son plus fort, le Parti québécois, par le biais de son ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, refusait sans cesse les demandes d'enquête publique de l'opposition du temps. Aujourd'hui, nous parlons de crime organisé, et, tout comme M. Ménard et le Parti québécois en 1995, nous ne voulons pas voir les criminels à la télévision, mais plutôt en prison grâce au travail d'enquête des forces policières.

Mme la Présidente, je vous l'ai déjà dit la semaine dernière, si vous arrivez chez vous et qu'il y a un voleur à la maison, qu'est-ce que vous faites, vous appelez les journalistes ou vous appelez la police? Eh bien, c'est exactement le geste que nous avons posé. Sans rien enlever aux commissions d'enquête publiques, qui peuvent être utiles dans certaines circonstances, nous croyons que ce n'est pas le bon moyen. Pour que ça cesse, nous avons besoin de solutions à long terme. Contrairement à ce qu'affirme l'opposition, l'opération Marteau donne des résultats. Eh oui, c'est plus de 450 appels qui ont été logés, sept personnes ont été accusées, 87 mandats ou ordonnances ont été exécutés. Les enquêtes commencent à porter fruit, Mme la Présidente.

Certains parlementaires font souvent référence aussi à la commission Gomery. Ce qu'il faut savoir, Mme la Présidente, c'est que la commission Gomery traitait d'allégations concernant, entre autres, le processus d'attribution de contrats de publicité dans le cadre du référendum de 1995, et non pas de crime organisé. Ai-je vraiment besoin de rappeler à l'opposition du Parti québécois que le juge Gomery n'a porté aucune accusation criminelle envers les témoins qu'il a vu défiler devant lui tout au long de sa commission? Non, je crois que mes collègues le savent bien. Comment voulez-vous mettre des gens en prison, Mme la Présidente, alors que, devant une commission d'enquête publique, les témoins auront l'immunité et l'impunité? C'est important de le dire, Mme la Présidente, car, contrairement à ce que l'opposition répète, c'est pourtant ce que prévoit la Loi sur les commissions d'enquête à l'article 11, dont j'ai déposé un extrait en cette Chambre la semaine dernière. Les enquêtes policières, elles, peuvent mener à des accusations criminelles. Est-ce que l'opposition chercherait à offrir un bonbon aux criminels, une commission d'enquête publique dans laquelle ils pourraient bénéficier de l'immunité et de l'impunité? Ils ne veulent pas les voir en prison? On se questionne, Mme la Présidente.

**\*\*(15 h 20)\*\***

Vous savez, je viens d'un village où mon père était propriétaire d'une boucherie. J'ai vécu, dans les années soixante-dix, Mme la Présidente, la CECO avec ma famille. Je me souviens très bien des conséquences que cette enquête a eues sur nous et sur notre entourage. Un vent de panique s'est emparé de la population, qui croyait que toutes les viandes étaient avariées, que les boucheries vendaient de la charogne. Il a fallu beaucoup de temps pour que les gens reprennent confiance, Mme la Présidente. Et pour quel résultat? L'enquête de la CECO n'a mené à aucune accusation. Tous ces dommages auprès de gens honnêtes, auprès de la population en général, alors que les criminels sont

demeurés dans la rue.

Eh oui, Mme la Présidente, les criminels sont demeurés dans la rue. Pourquoi? Parce que les témoignages livrés en commission d'enquête ne peuvent être utilisés comme preuve pour porter des accusations criminelles contre les individus qui y témoignent. Ils bénéficient de l'immunité, et aucun des éléments dévoilés ne peut être retenu contre eux. Il faut alors reprendre les enquêtes de police, recommencer les processus. Mme la Présidente, ce que nous faisons présentement, c'est faire un travail d'enquête pour s'assurer que les criminels, que les gens qui contreviennent à nos lois iront en prison.

Il est important de rappeler qu'à toutes les fois qu'il y a des allégations la police doit être avisée. Tous les membres du personnel de l'opération Marteau font ce qu'il faut pour arrêter et traduire en justice les personnes impliquées. Je peux, dans une certaine mesure, comprendre l'impatience que manifestent mes collègues et mes confrères de l'opposition, mais nous devons laisser le temps à la police de bien étudier chaque cas et de monter la preuve de telle façon qu'elle sera recevable devant le tribunal et qu'elle aura un poids prépondérant.

Mme la Présidente, comme la majorité de mes collègues toutes allégeances confondues, je suis venue en politique avec le désir de contribuer à l'avancement de notre société et pour servir mes concitoyens. Ne laissons pas les agendas politiques et la quête du pouvoir se faire sur le dos des citoyens du Québec. Les enquêtes de l'opération Marteau sont des enquêtes complexes. C'est avant tout une opération policière d'envergure. Ce que je veux, Mme la Présidente, pour mes citoyens, pour ma famille, c'est la vérité, et j'ai la conviction que les mécanismes actuels vont faire sortir la vérité. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je vous remercie, Mme la députée de Trois-Rivières. Et je reconnais maintenant M. le député de Bourget, porte-parole de l'opposition officielle en matière de communautés culturelles. M. le député.

#### **M. Maka Kotto**

**M. Kotto:** Merci. Merci, Mme la Présidente. Dans sa très grande sagesse, Albert Einstein avait dit, et il avait raison: «Ce n'est pas avec ceux qui ont créé les problèmes qu'il faut espérer les résoudre.» En effet, c'est à croire que les députés du Parti libéral n'ont pas encore pris la mesure de la gravité de la situation. À l'évidence, certains d'entre eux sont probablement encore en train de se poser la question à savoir si, vraiment, quelque chose cloche dans l'industrie de la construction, s'il y a quelque chose qui cloche dans l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions, s'il y a vraiment quelque chose qui cloche dans le financement des partis politiques relativement à cela.

La population, elle, ne se pose plus ces questions, elle en a la certitude. Elle sait qu'il y a quelque chose qui cloche dans l'industrie de la construction, dans l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que dans le financement des partis politiques. La population est convaincue, notamment, de l'existence d'un système de corruption. Je parle certes de corruption, mais, pour être un peu poli, Mme la Présidente, je parlerais d'échanges clandestins. La population est convaincue du fait qu'il existe un système d'échanges clandestins entre le milieu et le politique, des échanges occultes, des échanges qui sont en contravention avec les normes publiques, des échanges qui sont en contravention avec les normes éthiques, des échanges qui sont en contravention avec les normes juridiques, des échanges qui sacrifient l'intérêt des Québécoises et des Québécois à des intérêts particuliers, personnels et partisans, des échanges qui ouvrent le bar à des individus privés, leur donnant ainsi accès à des ressources publiques de façon privilégiée et biaisée, des échanges dont certains acteurs politiques tirent des bénéfices matériels aujourd'hui ou demain pour eux-mêmes ou pour l'organisation à laquelle ils appartiennent. La population est convaincue du fait que les enquêtes policières ne suffiront pas pour faire toute la lumière sur ce système occulte. À part le gouvernement et quelques sympathisants libéraux, plus

de 80 % de nos concitoyens ont cette certitude. Faute de temps, je vous fais grâce de la longue liste des différentes associations ou corps de métier qui abondent dans le même sens.

Mme la Présidente, ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole en cette Chambre aujourd'hui pour exprimer ma non-confiance au gouvernement libéral et à son premier ministre pour son refus obstiné de déclencher une enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques. Je le fais au nom de mes commettants, je le fais au nom de l'idéal démocratique québécois que défend la très grande majorité de la population.

L'histoire de notre démocratie en lambeaux s'écrit en ce moment avec des accents de cynisme, de colère et de frustration. Par leur présente position... Que dis-je? Par leur présente posture du refus qui sera incessamment, sous peu, validée par leur vote en cette Chambre, le gouvernement libéral et le premier ministre cristallisent le cynisme, la colère, les frustrations et le décrochage citoyen vis-à-vis de nos institutions et de ceux qui les incarnent, nous, en l'occurrence. L'unanimité silencieuse libérale à l'Assemblée nationale du Québec fait mal à notre démocratie. Toutes et tous, autant qu'ils sont élus du peuple québécois, n'oseront pas sortir du rang pour affirmer sans ambages qu'il est inopportun, pour dire le moins, de mépriser nos concitoyens. De ce que j'entends sur le terrain, le bon sens commande aux élus de l'Assemblée nationale ayant du jugement de ne pas se faire complices de la posture libérale du refus qui, par son autisme volontaire, dans son refus de tenir une commission d'enquête publique, laisse croire partout au Québec que les élus sont tous corrompus et corruptibles. Nous sommes pointés du doigt comme des brigands, M. le Président, nous sommes stigmatisés, et nos institutions avec. De fait, notre démocratie est en danger. Elle est en danger quand des êtres humains sont prêts à illusionner l'ensemble du Québec au nom de la soif du pouvoir et de l'appétit matériel. Elle est en danger quand le népotisme et la mystification martèlent orgueilleusement les portes du Québec pour y ériger des trophées à l'ignorance.

M. le Président, nous croyons qu'en politique la dignité humaine, seule valeur authentique, ne doit jamais être amoindrie ou avilie. Nous sommes convaincus que, pour susciter l'intérêt d'un nombre substantiel des membres de notre collectivité à l'exercice de la citoyenneté, la politique ne doit pas seulement paraître propre, elle doit être propre.

M. le Président, en terminant, je dirai aux députés libéraux, qui semblent s'ériger entre l'ombre et la lumière comme le mur de Jéricho: Entendez-vous le son des trompettes? Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Bourget. J'inviterais maintenant un prochain intervenant. M. le député de Nicolet-Yamaska, nous vous écoutons.

### **M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** Merci, M. le Président. Je ne ferai pas de rappel chronologique de tous les événements, toutes les allégations et tout ce qui nous mène aujourd'hui à une motion de censure contre le gouvernement parce que je pense que plusieurs collègues l'ont déjà fait, puis les journalistes l'ont bien fait aussi, et la population du Québec est généralement très bien informée de ce sur quoi on débat aujourd'hui. Je vais plutôt me concentrer sur les conséquences économiques de ne pas tenir cette fameuse commission d'enquête et de ne pas aller au fond des choses parce que ça coûte vraiment très cher à notre collectivité.

**\*\* (15 h 30) \*\***

Et, avant de passer à l'économie, je voudrais dire, par contre, que je suis fatigué, au sens propre et au sens figuré. Au sens propre parce que j'ai deux petits bébés qui sont arrivés il y a quelques jours et que je n'ai pas de sommeil depuis deux semaines, mais au sens figuré parce que ce gouvernement-là est

vraiment fatigant, aussi. La population leur dit, dans un taux record, qu'il faut faire une commission d'enquête. L'insatisfaction est historique, mais malgré tout le gouvernement a d'autres intérêts que ceux de la population qui l'a élu, et c'est vraiment très triste. Heureusement, il y a de l'espoir à la maison, parce qu'en grandissant mes enfants vont comprendre de plus en plus, mais je pense que ce gouvernement-là, en vieillissant, est de mal en pis... va de mal en pis, et c'est très triste pour le Québec en entier.

Les conséquences économiques sont immenses, comme je le disais, parce que que cherchent les entrepreneurs honnêtes avant d'investir quelque part ou avant de créer un projet qui va amener de la richesse avec lui? Évidemment, ils veulent qu'il y ait le moins de bureaucratie possible et ils veulent un cadre judiciaire et réglementaire bien établi. Mais il veulent aussi et surtout qu'il n'y ait pas de corruption. Ils veulent que ce soit une méritocratie et non une cleptocratie, ou une plutocratie, ou une quelqu'autre forme de cratie qui ne soit pas la bonne cratie.

Et il y a plusieurs études scientifiques, économiques, qui démontrent les coûts immenses de la corruption pour un système économique. Et je sais que récemment le premier ministre avait remis en cause la crédibilité de certaines études que nous citions pour montrer que le coût de nos routes était plus élevé qu'ailleurs à cause de la collusion et de la malversation. Cette fois-ci, ces études-là ont été écrites, entre autres, par trois prix Nobel. Donc, si M. le premier ministre veut commencer à contester ces études-là, grand bien lui en fasse, mais je pense qu'il va... je vais lui souhaiter bonne chance là-dedans. Stigler en 1982, Becker en 1992, North en 1993, trois prix Nobel qui ont démontré clairement que la corruption était tout sauf bénéfique pour la croissance d'une économie. Et ce gouvernement-là, en plus, qui se prétend le gouvernement de l'économie, ferme les yeux complètement là-dessus, sur les coûts économiques astronomiques pour le Québec de ne pas assainir le système, que ce soit de façon réelle ou dans les perceptions, qui coûtent cher aussi.

Dans... La littérature, donc, je vous le disais, est imposante. Il y a même le FMI, la Banque mondiale, qui a beaucoup écrit là-dessus. Des sociologues, des politologues, des économistes, des anthropologues, à peu près tous les ordres dans les sciences sociales ont écrit là-dessus. Et quels sont-ils, ces coûts-là? C'est quoi, les conséquences réelles d'une corruption dans les faits, ou même une corruption ou une collusion qui est perçue par la population? Bien, premièrement, c'est évidemment une mauvaise répartition des ressources. Quand les contrats vont aux bons amis qui sont plugués plutôt que d'aller à l'entrepreneur le plus efficace, le moins cher pour le même produit ou l'entrepreneur qui mériterait ce contrat dans une méritocratie, c'est bien évident que ça nuit à la croissance économique de la collectivité entière.

La collusion, la corruption, les malversations perçues mènent aussi à l'adoption de politiques et de règlements qui sont vagues ou inappropriés. Et je dirais là-dessus qu'il y avait un exemple assez récent, encore à l'émission *Enquête*, sur les terrains de soccer dans les cégeps. C'était assez intéressant de voir qu'il n'y avait pas grand-chose qui supervisait ce qui se passait là-dedans et qu'il y avait, encore une fois, une odeur bizarre qui se dégagait de tout ce système-là d'installation de terrains synthétiques dans les collèges du Québec.

La corruption, réelle ou perçue, nuit évidemment à l'investissement privé. Un entrepreneur qui a le choix d'aller entre... d'aller dans un pays où les pratiques et les moeurs semblent saines et dans un autre pays où ce qu'il y a dans les journaux tous les jours, c'est qu'il y a des allégations de corruption et de malversation, le choix ne sera pas difficile. L'entrepreneur va aller mettre ses billes là où le système légal, réglementaire et où l'économie est perçue comme étant saine. Et ça, ça coûte cher au Québec. Les investissements privés sont une des bases essentielles au développement économique dans tous les pays développés. Le Québec n'y échappe pas, et il faut absolument assainir ça au plus vite.

Évidemment, la collusion et la corruption perçue va réduire l'efficacité et la concurrence. Comme je le disais, si c'est l'ami le mieux plougué, le mieux... qui a la meilleure écoute qui va remporter le contrat au détriment de celui qui le mériterait sur une base d'efficacité, bien l'économie en entier paie le prix. Ça réduit aussi les revenus de l'État, évidemment, parce que qui dit collusion, corruption, malversation, normalement il y a beaucoup de ces sommes-là qui échappent au ministère du Revenu. Et, le crime organisé étant fort probablement relié à ça, ils ne sont pas réputés pour être les meilleurs payeurs d'impôt non plus, au Québec ni nulle part dans le monde. Même si la loi du revenu impose à un criminel de déclarer ses revenus, très peu le font en réalité.

Ça accroît les dépenses de l'État, évidemment. Et je reviens à ce que je mentionnais précédemment, le premier ministre qui avait remis en doute les études qu'on citait. Mais il y a des études très claires là-dessus qui montrent qu'au Québec on paie plus cher qu'ailleurs parce que les contrats sont donnés de façon inefficace et qu'on pourrait avoir les mêmes routes à des coûts moindres, et ça, c'est des milliards de dollars. Donc, quand on nous dit qu'une commission d'enquête pourrait coûter cher, c'est vraiment des grenailles comparé aux coûts inutiles qu'on pourrait éviter si ces milliards-là étaient dans nos poches plutôt que d'être dans les poches de ceux qui ont reçu des contrats de façon malhonnête ou inefficace.

Ça fait aussi baisser la productivité et l'innovation, la corruption, parce qu'il n'y a plus d'incitatif pour un entrepreneur ou un inventeur de créer quoi que ce soit s'il sait que, parce qu'il n'est pas dans le cercle d'amis ou dans la clique, son produit ne sera pas utilisé de toute façon, ou son offre ne sera pas acceptée dans un appel d'offres. Donc, ça nuit grandement à la productivité et à l'innovation. Et le Québec, en économie moderne et développée, a besoin de mettre beaucoup d'emphase là-dessus, sur l'innovation et la productivité accrue. Et la corruption, qu'elle soit réelle ou perçue, nuit grandement à l'innovation, et, encore une fois, c'est tout le Québec qui en paie le prix. Donc, que ce soit de façon réelle ou perçue, toutes ces raisons-là font que la corruption, les malversations, la collusion, réelle ou perçue, doit être éliminée au plus vite, et c'est une enquête approfondie qui nous permettrait de faire ça. Tout le monde le dit, sauf ce gouvernement-là.

Et ce qui me désole le plus dans tout ça, c'est que, quand j'ai été élu, en 2008, je pensais avoir un respect pour mon premier ministre. Même si on est fondamentalement en désaccord sur l'option qui m'amène ici, qui est la souveraineté du Québec, je pensais pouvoir avoir un respect sincère envers cet homme-là et je me rends compte que tout ce qu'il fait, ce n'est jamais dans l'intérêt national, c'est dans l'intérêt de son parti et de sa clique. Et je trouve franchement que ça commence à faire, et la population le dit, ça commence à faire, aussi.

Et le mécontentement, je le disais, il est historique, et le message me semble assez clair. Et je suis convaincu que, dans le caucus libéral, il y a des députés qui en ont plein leur casque aussi, et j'espère qu'ils vont se lever aujourd'hui et voter du bon côté, parce qu'on est du côté de la population, et, en démocratie, c'est censé être le bon côté, le côté de la population.

J'ai en fait un peu honte aussi d'être identifié au genre de député que la population pense qu'on est à cause de choses comme ça, à cause de cet entêtement ou à cause de cet... cet... cette preuve, en fait, indirecte qu'ils ont quelque chose à cacher parce qu'ils ne la déclenchent pas, l'enquête. Et ça, ça nous met tous dans le même panier, et j'ai un peu honte d'être associé à ça.

Et j'ai très hâte, je pense que le Québec mérite un premier ministre et un gouvernement probes et intellectuellement honnêtes, et je pense qu'il y a des milliers de Québécois qui, avec moi, aimeraient dire en ce moment: Dehors les imposteurs! Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Nicolet-Yamaska. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? M. le député de...

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Blainville.

**M. Daniel Rathé**

**M. Rathé:** Merci, M. le Président. M. le Président, comme mes collègues, aujourd'hui, je me vois dans l'obligation, et je pèse bien le mot, dans l'«obligation» d'intervenir en Chambre. Et je dois vous dire que ce n'est pas nécessairement de gaieté de coeur que je le fais, puisque une année, une année plus tard, après avoir demandé une commission d'enquête publique, nous voilà à nouveau en train de redemander cette enquête, mais d'aller beaucoup plus loin cette fois-ci, M. le Président, puisqu'il s'agit d'un vote de confiance, un vote de censure envers... du gouvernement, parce que ce gouvernement ne semble pas entendre l'appel de la population. En fait, je ne peux pas croire qu'il ne l'entend pas, c'est que tout simplement il ne veut pas l'écouter. M. le Président, depuis quelques semaines, je suis maintenant le porte-parole des affaires municipales du côté de l'opposition officielle, et j'ai été moi-même conseiller municipal pendant quelques années, et je dois vous dire que ce qu'on entend, ce qu'on voit à la télévision, ce qu'on lit dans les journaux me désole grandement, puisqu'à mon sens la très grande majorité des élus municipaux agissent correctement, la très grande majorité des gens qui sont en politique municipale le font de bonne foi, le font avec l'intérêt de défendre leurs concitoyens, de parler en leur nom, de leur rendre service. Cependant, M. le Président, comme dans plusieurs métiers, comme dans plusieurs professions, il y a toujours des individus qui viennent entacher la réputation des personnes qui s'y trouvent.

Et, avec le laisser-faire que nous avons permis, que ce gouvernement a permis en n'implantant pas la commission d'enquête publique il y a de ça un an, eh bien, ce sont les médias, M. le Président, ce sont les journaux, c'est la télévision qui s'est emparée des différentes histoires, des différents actes qui peuvent porter à croire qu'il y a conflit d'intérêts, qui nous ont mis en pleine face, j'allais dire, les accusations, des collusions, des dénonciations d'un certain nombre d'individus, il faut le dire, M. le Président, mais qui fait en sorte qu'aujourd'hui notre population regarde ça et se dit: C'est du pareil au même, tous les députés, tous les élus du Québec.

**\*\* (15 h 40) \*\***

J'étais étonné, je lisais dans le journal ce matin: deux tiers de la population du Québec croit que l'ensemble des élus ou presque est corrompu. C'est absolument inacceptable, M. le Président. Et ça, c'est le résultat de ne pas avoir déclenché une enquête publique, de ne pas avoir fait venir des témoins pour démontrer qu'il y a un système en place, qu'il y a quelques individus qui manipulent un système de corruption et qui malheureusement trouve écho auprès d'un nombre limité d'élus, M. le Président.

Je suis à l'Assemblée nationale depuis simplement deux ans et j'ai l'occasion de côtoyer évidemment plusieurs collègues de cette Assemblée, des collègues de la partie gouvernementale et qui... que j'ai appris également à mieux connaître, et je peux dire également, M. le Président, que dans l'ensemble, et j'en suis convaincu, ces gens-là, ces parlementaires-là sont ici pour les mêmes raisons que moi. Ils sont ici pour servir les intérêts de leur population, des gens qui les ont élus, des gens qui leur ont demandé de les représenter, M. le Président. Et je ne peux pas croire aujourd'hui, quand plus de 80 % de la population du Québec, donc des gens dans tous les comtés du Québec, demande à ce qu'il y ait une commission d'enquête publique, que les gens qui les représentent persistent à ne pas vouloir représenter leurs commettants. C'est leur rôle de base, M. le Président. C'est pour ça qu'ils ont été élus, ils sont la voix de leurs commettants. Ils sont la voix des gens qui les ont mis en poste, des gens qui leur ont fait confiance, des gens qui leur ont dit: Nous allons voter pour vous pour que vous puissiez parler en notre nom. Et, depuis un an, l'ensemble des députés d'en face, de l'autre côté de la Chambre, l'ensemble de ces députés persistent à ne pas porter la voix de leur population. Et ça, M. le Président, c'est

inacceptable. On doit, comme députés, défendre l'intérêt de notre Québec, on doit, comme députés, défendre l'intérêt premier, et ce qui me frappe le plus aujourd'hui, M. le Président, c'est que des gens ont oublié leur rôle premier.

Vous savez, M. le Président, à titre de porte-parole des affaires municipales, j'aimerais beaucoup mieux qu'on puisse débattre d'autres sujets que celui que l'on débat actuellement. Il y a tellement de choses à faire au niveau des affaires municipales, mais on s'entête, de l'autre côté, à ne pas vouloir bouger.

Nous sommes en faveur des enquêtes policières, nous l'avons dit, mais les policiers eux-mêmes disent que ce n'est plus suffisant. Le président de l'Association des policières et des policiers dit: Écoutez, il n'y a aucun problème à mener des enquêtes policières et à mener une enquête publique. J'entendais la collègue de Trois-Rivières tantôt qui disait: Si un voleur va chez vous, M. le Président, allez-vous appeler les journaux ou vous allez appeler la police? Si vous appelez la police, évidemment, M. le Président, vous allez arrêter le voleur, la personne, le plus bas échelon de l'organisation. Ce qu'on veut avoir, M. le Président, c'est démontré... Mais ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas suffisant, parce que ce qu'on veut, c'est la tête de l'organisation, c'est l'ensemble.

On veut que des gens ne se cachent pas derrière des rideaux. On veut que des gens... On ne veut plus, M. le Président, que des députés élus à l'Assemblée nationale soient obligés d'aller devant la caméra et de dire qu'ils ont eu des tentatives de corruption de la part d'un maire. On ne veut plus de cette situation-là. On veut que les gens soient libres de parler. Les enquêtes policières vont simplement aller mettre sous écrou les gens qui vont être dénoncés. Et en plus, M. le Président, la première chose qu'on va demander à ces gens qui sont accusés... on va leur dire qu'ils ne sont pas obligés de parler. Ils peuvent garder le silence. Ils peuvent appeler un avocat, qui va leur dire de se taire. Alors -- et je vois le député devant moi, de Chomedey, qui me fait des grands signes que oui -- il me semble que c'est compréhensible qu'on veut beaucoup plus que cela, M. le député.

On ne veut plus que d'autres députés soient obligés de se cacher, peut-être de garder un silence, de garder quelque chose sur leur conscience qu'ils ne voudront pas révéler parce qu'ils n'ont pas le goût de passer à la télévision, parce qu'ils n'ont pas le goût que leurs citoyens leur disent: Ah! tu as été, toi aussi, victime de corruption. Tu as été aussi... toi aussi, tentative de corruption. Je suis convaincu, M. le Président, qu'il y a d'autres députés de Vimont dans cette salle qui n'osent pas parler, qui n'osent pas dénoncer le système parce qu'ils ne peuvent pas le faire, parce qu'ils sont obligés de se taire, M. le Président. Et je pense qu'il faut changer ça. Il faut permettre à des honnêtes citoyens, à des députés de l'Assemblée nationale, à des élus municipaux de pouvoir parler, de pouvoir dénoncer ceux et celles qui déshonorent notre profession.

M. le Président, il est grandement temps de faire le ménage. Et, quand le ménage aura été fait, nous aurons peut-être eu... nous aurons l'occasion d'ouvrir enfin les portes de notre Assemblée, les portes des municipalités à d'autres élus qui auront le goût, eux aussi, de se joindre à nous et qui ne regarderont pas la façon de faire actuellement et se diront: Ça ne vaut plus la peine d'aller en politique, parce que cette politique-là, je n'en veux pas. Alors, je ne comprends pas que ce gouvernement-là ne veut pas faire le ménage pour permettre, un, de redonner confiance à la population, de faire en sorte qu'elle respecte notre démocratie et surtout d'assurer une relève dans le futur pour un Québec meilleur, M. le Président. Merci.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Blainville. J'inviterais maintenant M. le député de Chambly à prendre la parole.

### **M. Bertrand St-Arnaud**

**M. St-Arnaud:** M. le Président, nous déposons aujourd'hui une motion de censure afin que l'Assemblée

nationale puisse solennellement exprimer qu'elle n'a plus confiance en ce gouvernement libéral. M. le Président, les Québécois méritent mieux que ce gouvernement sans imagination, sans vision et épuisé, ce gouvernement qui, comme plusieurs observateurs l'ont dit, notamment Jean-Jacques Samson, dégage de fortes odeurs de fin de régime.

M. le Président, je pourrais vous exposer pendant des heures les innombrables dossiers où ce gouvernement a échoué et qui justifient notre manque de confiance. Échec, bien sûr, en matière de finances publiques, où, après une campagne électorale où on nous avait pourtant promis qu'il n'y aurait ni déficit ni hausse de taxes, on s'est retrouvés le printemps dernier avec un budget odieux qui, en plus de nous replonger dans les déficits, augmente tous les tarifs, toutes les taxes, la TVQ, la taxe sur l'essence, etc., mais, pire encore, M. le Président, invente une nouvelle taxe santé régressive à la Margaret Thatcher.

Échec aussi dans les garderies, où mon collègue de Gouin a remarquablement démontré à quel point la magouille était instituée en système. Oui, madame... oui, M. le Président, des magouilles dignes d'une fin de régime.

Échec aussi en santé, où mon collègue de Marie-Victorin et, plus récemment, ma collègue de Taschereau ont démontré très clairement que le ministre de la Santé a manifestement perdu le contrôle de son ministère. Qu'on pense seulement, M. le Président, aux temps d'attente dans les urgences qui atteignent maintenant un niveau record, alors qu'on nous avait dit qu'on réglerait ça en dedans de quelques jours, de quelques heures, en 2003. Et échec aussi dans le dossier du CHUM, M. le Président, où, si ça continue comme ça, on ne le verra pas de notre vivant et où les dépassements de coûts sont innombrables.

Échec aussi quant à la situation du français, où mon collègue de Borduas... particulièrement à Montréal, où mon collègue de Borduas a démontré, monsieur le point... à quel point ce gouvernement était négligent.

Échec également en matière de relations fédérales-provinciales, maintes fois souligné par le député de Lac-Saint-Jean et, plus récemment, par le député de Marie-Victorin, M. le Président. On parle d'un gouvernement libéral qui n'a pas été... qui a été complètement incapable d'aller chercher notre dû à Ottawa -- on parle 8 milliards de dollars, M. le Président -- et qui, de l'avis de tous, est probablement le pire gouvernement de notre histoire en ce qui a trait à la défense des intérêts du Québec vis-à-vis d'Ottawa.

Échec donc en matière de finances publiques, échec dans le domaine des garderies avec les magouilles, échec en santé, échec quant à la protection du français, échec dans les relations fédérales-provinciales: échec par-dessus échec depuis sept ans et demi.

M. le Président, je pourrais multiplier les exemples qui démontrent l'incompétence de ce gouvernement, mais, s'il y a une question sur laquelle le gouvernement a démontré, au cours de la dernière année et même des 18 derniers mois, son attitude de laisser-faire, son irresponsabilité et son non-respect de la volonté des Québécois, c'est bien dans son refus de tenir une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, l'octroi des contrats publics au Québec et le financement des partis politiques.

M. le Président, depuis plus d'un an et demi, il ne s'est pas passé une semaine sans que tous les médias, *La Presse*, *Le Devoir*, Radio-Canada avec l'émission *Enquête*, TVA, Rue Frontenac et tous les autres ne nous parlent de collusion, de corruption, de malversation, d'appels d'offres truqués, de fausses factures, de travail au noir généralisé, des liens entre la Mafia et les firmes de construction, M. le Président, toutes des choses qui pourraient expliquer pourquoi nos infrastructures sont depuis si longtemps d'aussi piètre qualité et nous coûtent si cher. M. le Président, tout cela, dans bien des cas, en faisant le lien entre ces différentes magouilles et la caisse électorale du Parti libéral.

**\*\* (15 h 50) \*\***

Pourtant, malgré une demande généralisée, M. le Président, tous les commentateurs, tous les éditorialistes, l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des architectes, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, les centrales syndicales, même la FTQ-Construction, M. le Président, et bien sûr malgré une demande des procureurs de la couronne, des policiers eux-mêmes, tant ceux de la fraternité, à Montréal, que ceux de la Sûreté du Québec, à l'Association des policiers provinciaux, malgré une unanimité, le gouvernement continue à refuser cette commission d'enquête que tous réclament.

Ce n'est pourtant pas compliqué, M. le Président. Bien sûr, il faut des enquêtes policières, on n'a rien contre ça, mais, tout le monde l'a dit, il faut aussi qu'en parallèle, si on veut aller au fond des choses, il faut une commission d'enquête publique; c'est ce que nous disent les policiers. Bien sûr, les enquêtes policières, M. le Président. Mais les policiers ont des pouvoirs limités, alors que le commissaire enquêteur a un pouvoir élargi, il a le pouvoir d'assigner les gens, de les amener devant lui et de les obliger à répondre aux questions, ce que les policiers n'ont pas. Aussi, M. le Président, il est évident... deuxième raison: les enquêtes policières, vous le savez, portent sur des individus, mais une commission d'enquête, elle, porte sur un système, elle démontre les rouages d'un système. Elle permet de casser le système. Elle voit le problème dans toute son ampleur et non pas, comme les policiers, en pièces détachées. Troisième raison, troisième différence entre les enquêtes policières et la commission d'enquête, M. le Président, l'enquête policière, elle s'intéresse seulement aux pratiques criminelles. Mais, ici, ça va bien au-delà des pratiques criminelles, on parle de pratiques douteuses en matière d'éthique, en matière de financement des partis politiques.

M. le Président, on peut très bien faire les deux, c'est ce que les Québécois demandent et c'est ce que ce gouvernement refuse, ce gouvernement qui constamment, dans plein de dossiers, les gaz de schiste et combien d'autres, refuse d'écouter les Québécois. M. le Président, l'inspecteur Denis Morin, de l'escouade Marteau, l'a très bien dit: Une commission d'enquête ne nuirait pas aux enquêtes policières; au contraire, les enquêtes policières aideraient la commission d'enquête, et ce qui serait fait au niveau de la commission d'enquête aiderait les enquêtes policières. Quelqu'un qui a travaillé à la CECO, un enquêteur, M. Bousquet, le disait dans *La Presse* récemment: À la CECO, la commission d'enquête a aidé les enquêtes policières, et inversement. M. le Président, ce gouvernement refuse d'écouter les Québécois, pourquoi?

Pourquoi? Alain Dubuc, M. le Président, disait dans *La Presse*: «[Le premier ministre] a peur.» S'il refuse de déclencher... c'est parce qu'il a peur... de déclencher une commission d'enquête, il a «peur qu'une telle commission éclabousse les libéraux», et que l'on se retrouve dans ceux qui seront appelés à la barre ou montrés du doigt, «que l'on [y] retrouve un nombre anormalement élevé d'amis du parti et de généreux donateurs». Et Alain Dubuc conclut: «C'est probablement ce qui se produirait.» Voilà probablement la raison, M. le Président.

Et récemment Lysiane Gagnon, elle, ajoutait: «Si le premier ministre [...] continue [à] se dérober à ce devoir de vérité, c'est dans une atmosphère de honte et de suspicion qu'il quittera le pouvoir.» Oui, M. le Président, Mme Gagnon a raison: si le premier ministre continue à refuser cette commission d'enquête, c'est effectivement dans un climat de honte et de suspicion qu'il quittera le pouvoir, comme le libéral Alexandre Taschereau en 1936, M. le Président, et comme le libéral Robert Bourassa en 1976, dont Jean-Jacques Samson rappelait récemment qu'il a quitté en 1976 dans la honte.

M. le Président, quant aux autres députés libéraux, on se demande s'ils ont une colonne vertébrale ou s'ils ne sont que les pantins du premier ministre ou, comme le disait Jean-Simon Gagné, du *Soleil*, M. le Président: On se demande si ce ne sont pas «les poulets [qui] suivent le colonel Sanders jusqu'au bout».

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** M. le député de Chambly, je sais que vous avez l'expérience nécessaire pour nous éviter... une minute. Je sais que vous avez l'expérience nécessaire pour nous éviter ces éclats. Alors, il vous reste une minute, M. le député, et j'entends bien que nous puissions convenir de pouvoir avoir une conclusion à votre intervention qui soit à la hauteur de votre... de votre message.

**M. St-Arnaud:** M. le Président, l'histoire les jugera sévèrement. S'ils ne se ressaisissent pas et s'ils ne se mettent pas rapidement à l'écoute des citoyens qui les ont élus, le verdict populaire sera implacable, M. le Président, lors de la prochaine élection, mais il sera trop tard. Ils auront à ce moment-là à se demander où ils étaient en 2009, où ils étaient en 2010, quand la population, à plus de 80 %, leur demandait de déclencher une commission d'enquête.

M. le Président, nous ne lâcherons pas. Si cette motion est défaite aujourd'hui, nous ne lâcherons pas. Nous allons continuer à interpeller le gouvernement. Et je vous dis en terminant que, lorsque la députée de Charlevoix sera première ministre, lorsque nous formerons le gouvernement, nous la tiendrons, cette commission d'enquête, pour aller au fond des choses, pour que les Québécois sachent la vérité et qu'on aille récupérer les milliards que nous avons perdus. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Chambly. J'inviterais maintenant M. le député de Chomedey à prendre la parole.

### M. Guy Ouellette

**M. Ouellette:** Merci, M. le Président. J'ai toujours été d'avis qu'un des rôles des politiciens était de donner des outils aux policiers afin de s'acquitter adéquatement de leur mandat et non pas de jouer au cow-boy, jouer au justicier ni insécuriser la population comme certains de nos collègues cherchent à le faire.

On parle d'outils, M. le Président. En tant qu'adjoint parlementaire au ministre des Transports, j'ai participé activement à la formation de l'Unité anticollusion. En tant qu'adjoint parlementaire du ministre du Revenu, j'ai participé activement, M. le Président, à une autre mesure, une attestation du ministère du Revenu qui est en vigueur depuis le 1er juin cette année et qui a permis jusqu'à maintenant, en cinq mois d'opération, de délivrer 7 500 attestations et de récupérer dans les coffres de l'État, M. le Président, 10 millions, pour des gens qui, pour exercer ou pour pouvoir soumissionner sur des contrats du gouvernement, doivent être en règle. Autant de mesures, M. le Président, qui fait qu'on est dans l'action depuis plusieurs mois.

Hier, M. le Président, nous adoptons le principe du projet de loi n° 128 sur les établissements de services monétaires, les guichets automatiques, les centres d'encaissement. Une autre mesure pour faire échec à l'économie souterraine, pour faire échec à l'évasion fiscale, pour faire échec au crime organisé.

Je le dis, je l'ai dit il y a une semaine, M. le Président: J'ai été policier à la Sûreté du Québec 32 ans dans une vie antérieure. Et, de 1994 à 2000, régulièrement, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000, régulièrement l'opposition officielle du temps, de par son critique Jacques Dupuis, régulièrement faisait écho à plusieurs associations, à plusieurs demandes de la population pour avoir une commission d'enquête sur le crime organisé.

À l'époque, je faisais partie de l'opération Carcajou, dont j'ai été un des fondateurs, M. le Président, et nous avons plusieurs dossiers policiers en route, d'écoute électronique, de filature, des délateurs, des agents sources, des témoins repentis, des informateurs, parce qu'on avait une guerre des motards, parce qu'il y avait des innocents qui étaient assassinés, parce qu'il y avait des innocentes personnes qui étaient blessées, parce qu'il y avait des bombes qui sautaient au Québec régulièrement. Et je ne remercierai jamais assez le ministre de la Sécurité publique du temps, Serge Ménard, un homme pour qui j'ai

beaucoup d'admiration, un homme d'une grande rigueur et d'une grande probité, M. le Président, pour avoir tenu tête à l'opposition et pour avoir permis aux forces policières de livrer la marchandise, d'éradiquer les décideurs de la guerre des motards, d'arrêter la guerre des motards, de restaurer la paix sociale au Québec et de faire en sorte de traduire ces personnes devant les tribunaux, de les faire condamner pour des peines entre 20 et 25 ans de pénitencier, M. le Président.

À l'époque, en 1994, début 1995, nous étions 12 policiers. Ça a monté à 16, c'est venu à 40, et finalement, un an après le début de Carcajou, on était 93 ressources sur Carcajou. Le gouvernement de l'époque a mis tous les efforts pour faire en sorte que les citoyens du Québec soient en sécurité.

*\*\*(16 heures)\*\**

Je le dis aux citoyens du Québec aujourd'hui, M. le Président: Nul n'est au-dessus des lois. Personne, personne n'est à l'abri des enquêtes policières et personne n'est à l'abri d'éventuelles poursuites criminelles, M. le Président. Je le dis, j'y étais. Je peux en parler. Je suis probablement le seul à l'Assemblée nationale, M. le Président, qui a déjà fait des enquêtes, qui a fait condamner des gens, qui les a envoyés en prison, et je suis très confortable avec la position de mon premier ministre et très confortable avec la position de mon gouvernement. On est à la bonne place, avec les bons moyens, M. le Président.

J'entendais, la semaine dernière, avec beaucoup d'incrédulité, un de mes collègues, et je le cite: «...ce que les gens ne savent pas et que les médias ne savent pas, eh bien, par réflexe normal, ils l'inventent. Par réflexe normal, ils le créent. Par réflexe normal, ils prennent les bouts d'information dont ils disposent et ils se structurent une vision de ce qu'est sûrement, selon eux, la réalité. Quand c'est des citoyens qui font ça, c'est embêtant parce que ça crée effectivement de la culpabilité par association.» On est loin d'être factuel. Paroles du député de Drummond lors de la motion sur une commission d'enquête, mercredi dernier, M. le Président.

Je suis en politique, M. le Président, pour servir. Je suis en politique parce que je suis un passionné de justice. Je suis un homme de conviction. J'ai toujours eu de la rigueur. Et, de plus en plus on en entend parler, du côté du gouvernement, j'ai toujours été factuel, M. le Président. Les rumeurs, les oui-dire, les qu'en-dira-t-on, les suppositions, l'insécurité, je ne peux pas accepter ça. J'ai basé ma vie sur être factuel, M. le Président, et faire en sorte que les bandits, c'est en prison que ça va, c'est vraiment en prison. Puis on va tout faire... Puis il n'y a pas personne qui est au-dessus des lois, quel qu'il soit, où qu'il soit.

Ce n'est pas la première fois que le crime organisé essaie de déstabiliser le système. J'ai joué dans ce film-là. Jacques Duchesneau, du temps qu'il était directeur de la police de Montréal, a fait l'objet, en 1995, d'une tentative de déstabilisation du crime organisé. Ça ressemble drôlement à ça, là, ce qui se passe présentement, M. le Président. L'avenir nous dira, parce qu'on a déjà une très bonne idée, l'avenir nous dira s'il y a eu raison.

Vous savez, on a fait grand état que M. Morin, l'inspecteur Denis Morin, que M. Louis Dionne, le directeur des poursuites civiles et pénales, soient sortis dans les médias. Un des rôles des policiers, M. le Président -- et puis je parle à tous les citoyens du Québec -- c'est de sécuriser la population. Quand il faut qu'un policier sorte pour sécuriser la population, quand il faut que le directeur des poursuites pénales sorte pour sécuriser la situation... Je l'ai fait, M. le Président, à maintes reprises dans le temps de la guerre des motards, je l'ai fait à maintes reprises, depuis ma retraite comme policier actif de la Sûreté du Québec, pour expliquer à la population et les sécuriser, M. le Président, exactement le contraire de ce que l'opposition officielle fait depuis des semaines et des mois. Je pense que c'est très important. Et, tous les Québécois qui nous écoutent aujourd'hui, on est à la bonne place, j'en suis convaincu. Et je pense que mes actions antérieures, M. le Président, si je peux me permettre, avec beaucoup d'humilité, parlent par

elles-mêmes. J'ai toujours livré la marchandise, et on va continuer de la livrer avec le premier ministre actuel et avec le gouvernement actuel, M. le Président.

Vous savez, M. le Président, il y a beaucoup de monde qui nous écoute, aujourd'hui, même des bandits. Ah oui! les bandits nous écoutent. Parce que, les bandits, eux autres, une commission d'enquête, pour eux autres, je l'ai dit la semaine passée, c'est du bonbon. Ils ont peur de la police. Une commission d'enquête, pas peur de ça. La Loi sur les commissions d'enquête les protège. Ils ont l'immunité, sauf s'ils se parjurent.

Puis, vous savez, la Loi des commissions d'enquête, mon collègue de Chambly, il a oublié de mentionner quelques petits détails, quelques petits détails. Je vais me faire plaisir. Parce qu'on parle que cette personne-là doit rendre témoignage sous serment. Puis le paragraphe est bien le fun. Il dit: «Quiconque refuse de prêter serment lorsqu'il en est dûment requis, ou omet ou refuse, sans raison valable, de répondre suffisamment à toutes les questions qui peuvent légalement lui être faites...» M. le député de Chambly, qui a énormément d'expérience -- parce qu'on a eu à travailler dans des dossiers communs alors que j'étais policier à la Sûreté du Québec -- pourra effectivement vous dire toutes les objections qu'il ferait, dans une commission d'enquête, sur les questions légalement posées ou légalement faites et toutes les objections qu'il ferait, après la commission, sur un témoignage sous serment pour ne pas que tout ce qui aura été dit par un témoin criminel soit utilisé contre lui dans toutes sortes de poursuites.

Puis en prime, dans une commission d'enquête, M. le Président, bien, on leur donne tout ce que c'est qu'on sait sur eux autres. J'étais là, à la CECO, en 1973. Ça trahit un peu mon âge. J'étais là. J'ai fêté mes 41 ans à la Sûreté du Québec la semaine passée. Je peux vous en parler. Vous faites référence à un policier qui a peut-être passé deux semaines à la CECO, qui est venu voir qu'est-ce qui se passait puis s'est en allé ailleurs. Puis aujourd'hui, là, ça a été un grand expert de la CECO. Je m'excuse. Je m'excuse. Vous savez, dans la vie, il y en a qui écrivent l'histoire puis il y en a qui la content. Lui, il la conte.

Vous savez, M. le Président, on donne aux bandits, dans une commission d'enquête, toute la preuve qu'on a. On appelle ça de la divulgation. Mon collègue de Chambly, il sait c'est quoi. Il se prépare. On lui donne la divulgation, on lui donne nos techniques d'enquête, on lui dit comment est-ce qu'on a fait pour tout avoir ce qu'on a. C'est le fun, on ne l'accusera pas. Ça fait que, lui, après ça, il part avec ça. S'il n'a pas fait l'imprudence d'échapper quelques petites informations au passage ou que ses chums, les autres bandits... Eux autres, là, pour eux autres, là, un doute, c'est assez. Ils n'ont pas besoin de preuve hors de tout doute dans le milieu du crime organisé. Si tu as un doute, tu es mort.

La CECO, M. le Président, ils ont oublié de mentionner, ça l'autre bord: pas d'accusation, aucune accusation à la CECO. Il n'y en a pas eu, en huit ans, il n'y en a pas eu. Puis... Mais il y a eu des dizaines et des dizaines de morts, des gens qu'on a douté, en quelque part, de quelques affaires. Puis ceux qui ne sont pas morts aujourd'hui sont bien peinardeux un peu partout au Québec, Canada, dans les îles, tout ça, et ils profitent largement de tout ce qu'on leur a donné dans la preuve policière.

Il ne faut pas oublier les personnes innocentes, M. le Président, qu'on va stigmatiser aussi, les citoyens du Québec. Vous allez recevoir une assignation à comparaître devant la commission d'enquête. Une assignation à comparaître devant une commission d'enquête, pour un citoyen ordinaire, il a été étiqueté: Il doit être pareil comme les autres; c'est un bandit, lui aussi. Et ça, je pense que c'est des choses à considérer.

Je parle aux Québécois aujourd'hui, là. On est à la bonne place. Il n'y a pas personne qui est au-dessus des lois. Je vous l'ai dit, je vous le répète, j'ai basé ma carrière sur cette rigueur et j'ai toujours été factuel, j'ai toujours livré. Et, soyez sans crainte, le premier ministre du Québec et le gouvernement libéral va livrer. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, monsieur... Merci, M. le député de Chomedey. M. le député de Chambly.

**M. St-Arnaud:** M. le Président, est-ce que je pourrais me prévaloir de l'article 213 et poser une question à mon collègue?

**\*\* (16 h 10) \*\***

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Malheureusement, non. Malheureusement, non, parce que l'ordre de la Chambre a été stipulé, donnant ceci comme effet, c'est qu'à 4 h 10 l'auteure de la motion, la chef de l'opposition, doit prendre la parole pour la période qui doit finir le temps de l'étude de cette motion avant de procéder au vote.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** De consentement avec la chef de l'opposition.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** J'ai un consentement de la chef de l'opposition.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Oui, oui, c'est déjà fait. Est-ce que, M. le député de Chomedey, vous acceptez de consentir à une question posée par le député de Chambly?

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** C'est oui ou non? C'est oui ou non?

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Alors, je comprends que c'est non. Alors, j'invite... j'invite... Ceci met fin au débat.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Ceci met fin au débat. Et je cède maintenant la parole à Mme la chef de l'opposition et auteure de la motion. Vous avez un maximum de 18 minutes, Mme la chef.

### **Mme Pauline Marois (réplique)**

**Mme Marois:** Alors, merci, M. le Président. On le dit ici, la plupart des observateurs politiques du Québec le déplorent, les citoyennes et citoyens cherchent à l'exprimer par tous les moyens qui sont à leur disposition, le Québec traverse présentement une période difficile, très difficile, une période sombre où la crédibilité de nos institutions est remise en doute.

Ce matin, lorsque le premier ministre s'est levé pour intervenir en Chambre, on a eu droit à la démonstration de ce qui ne va pas au Québec présentement. Dans son discours, qu'il voulait solennel, un discours qui sonnait comme une tentative désespérée de sauver la face, de reprendre la main sur le cours des choses, on y reconnaissait à la fois les causes et les conséquences de la crise actuelle de nos institutions.

D'abord, on remarquera qu'en dépit d'une intervention bien préparée, qui cherchait à se donner des allures de sens de l'État, le premier ministre n'a pas pu éviter de tomber dans la partisanerie. M. le Président, les Québécois savent que nous sommes pour la souveraineté du Québec. Ça ne fait plus peur

à personne quand le premier ministre en parle.

Mais surtout on a compris, en écoutant son discours, que le premier ministre est le seul à avoir le pas. Selon lui, en tout cas. Selon le premier ministre, tous les députés d'opposition ont tort. La plupart des éditorialistes, chroniqueurs du Québec, allant d'André Pratte à Claude Poirier, ont tort. Les spécialistes du crime organisé, les journalistes d'enquête ont tort. L'Ordre des ingénieurs, les procureurs de la couronne, les policiers provinciaux, la quasi-totalité du mouvement syndical, du monde municipal a tort. Plus de 80 % des Québécois ont tort. Dans la tête du chef du Parti libéral, il n'y a que lui et les gens qui le suivent encore qui ont raison.

Le premier ministre, en quelque sorte, nous dit qu'il est prêt à mettre sa tête sur le billot pour ne pas tenir de commission d'enquête. Eh bien, la motion que nous présentons aujourd'hui en prend acte, M. le Président. Dans son discours prononcé ce matin, le premier ministre a énoncé toute une série d'inexactitudes, de raccourcis intellectuels pour essayer de justifier son refus de tenir une commission d'enquête. On sent qu'il avait mis beaucoup d'efforts dans cette intervention. Malheureusement, il n'est parvenu à convaincre personne, parce que l'examen de ses arguments contre la tenue d'une commission d'enquête ne résiste ni à l'épreuve des faits ni à la simple logique.

Un des premiers éléments qui ne tient pas la route et qui nous font douter du sérieux du premier ministre quand il s'exprime, c'est qu'il s'indigne de nous voir déposer une motion de censure en cette période de l'année. Le Parti québécois veut nous faire voter pendant la période des fêtes, prévient-il d'un air menaçant. Je trouve cette protestation de sa part plutôt symptomatique de la façon de faire de la politique du premier ministre, voire un peu amusante.

Nous avons fait une recherche rapide, et j'ai découvert que, lors des deux derniers mandats dans l'opposition du Parti libéral, ils ont présenté une motion de censure entre le 16 novembre et le 9 décembre à cinq reprises, M. le Président. Les deux dernières fois, c'était lorsque le député de Sherbrooke était chef de l'opposition. La motion a été présentée le 16 novembre 2000 par notre ancien collègue de Châteauguay, maintenant leader du gouvernement. Et la toute dernière, la toute dernière, elle a été déposée le 3 décembre 2002, et ce n'était pas par n'importe qui. Je vous le donne en mille, M. le Président, c'était par le député de Sherbrooke lui-même. Alors, alors, M. le Président, on aurait sans doute pu tenir le débat le soir du réveillon, ça aurait été vraiment charmant.

Non, mais les Québécoises et les Québécois qui nous écoutent peuvent désormais juger du degré de sincérité du premier ministre lorsqu'il nous accuse de vouloir plonger le Québec en élection. Son indignation est peut-être davantage due au fait qu'il craigne réellement de se trouver en élection parce qu'il craint que certains de ses députés décident de se tenir debout. Voilà donc pour ce qui est de la tentative de diversion du premier ministre.

Mais concentrons-nous maintenant sur le fond des choses. Le premier ministre, aujourd'hui, a encore une fois été catégorique dans son refus de déclencher immédiatement une commission d'enquête, mais encore une fois, sur cette question, aucun de ses arguments ne tient la route. Il a commencé en accusant l'opposition de vouloir remettre en question l'État de droit en exigeant la tenue immédiate d'une commission d'enquête. D'ailleurs, le député de Chomedey, qui vient de discréditer ce qu'est une commission d'enquête, a tort, M. le Président, c'est une autre façon de justement discréditer nos institutions. C'est une accusation très grave que le premier ministre, que le député de Chomedey, que les députés du gouvernement et ses ministres se plaisent à nous répéter depuis quelques jours, et c'est d'autant plus grave que cela est complètement injustifié.

Lorsque Robert Bourassa a créé la CECO, remettait-il en question l'État de droit? La commission Gomery, créée en 2004, était-elle contraire à l'État de droit? Remettait-il lui-même en question l'État de droit lorsque le premier ministre, avec beaucoup d'empressement, a créé la commission Bastarache? Est-ce

qu'il pense que Serge Ménard était hostile à l'État de droit lorsqu'il a créé la commission Poitras? Je vous dirais, M. le Président, que je trouve d'ailleurs plutôt déplacé d'entendre les membres du gouvernement s'accrocher à Serge Ménard pour ne pas créer de commission d'enquête d'abord parce que, comme je viens de vous le dire, lui n'a pas hésité à en créer une, une commission d'enquête, lorsque ce fut nécessaire. Et surtout je dirais que l'escouade Carcajou, mise en place par le Parti québécois, combattait un mal beaucoup plus précis que le problème que nous affrontons présentement dans l'industrie de la construction.

Ici, il n'est pas simplement question d'une organisation criminelle à démanteler ou d'individus à mettre en prison, on parle d'un système, un système établi par le crime organisé qui étend ses tentacules dans l'économie légale, dont l'influence semble même aller bien au-delà du seul secteur de la construction. Les faits nous permettent de croire que des problèmes s'étendent actuellement au secteur des garderies privées, au financement des partis politiques.

Et, lorsqu'il s'agit surtout de fonds publics qui viennent des poches des familles du Québec, ces fonds publics qui sont détournés au profit d'acteurs criminels, M. le Président, ça n'a donc rien à voir avec le mandat de Carcajou, c'est encore plus grave parce qu'il s'agit de la probité de nos institutions, il s'agit de la saine gestion de nos fonds publics. Et on ne peut faire reposer sur les seules épaules des policiers la responsabilité de faire tomber un système que le gouvernement a lui-même peur d'attaquer. Ce gouvernement, d'ailleurs, qui ne rend service à personne, même pas à lui-même, en répétant constamment qu'il revient aux policiers de faire leur travail, en fait, il fait pire que bien, comme on dit souvent.

Ce matin, à l'émission *Le Vrai Négociateur*, voici ce que Jean-Guy Dagenais, président de l'Association des policiers provinciaux, disait: «Je déplore qu'à tous les jours on entende parler de l'opération Marteau. On en parle dans les médias, à l'Assemblée nationale, ça met beaucoup de pression sur les policiers, et ils n'en ont pas besoin compte tenu de la complexité de la tâche à effectuer.» Le message est clair, il s'adresse à ceux qui se cachent jour après jour derrière l'opération Marteau pour camoufler, pour cacher leur inaction.

**\*\*(16 h 20)\*\***

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francoeur, est même allé plus loin: «Ce sont des enquêtes longues, pénibles. Ça a pris du temps. Ça s'est parlé beaucoup avant que les enquêtes soient déclenchées. Les preuves ont eu le temps de disparaître. Les témoignages, plus on avance dans le temps, moins les mémoires sont précises.»

M. le Président, en mettant constamment de la pression sur les policiers dans ces affaires, le gouvernement ne soutient pas leur travail, il leur nuit, ce qui invalide un autre argument du premier ministre contre la tenue d'une enquête. Il n'a pas davantage raison lorsqu'il dit que les enquêtes policières doivent se tenir au préalable de la tenue d'une commission d'enquête. Encore une fois, ça n'a pas été le cas pour la CECO, pour la commission Cliche, pour Poitras, pour Gomery.

Finalement, le constat est clair, le gouvernement ne dispose d'aucun argument légal, politique ou intellectuel pour refuser de tenir une enquête. En fait, tout ce qu'il se trouve à faire, c'est de discréditer une autre institution du Québec, une institution démocratique prévue par la loi, soit la commission d'enquête. Alors, si, ce matin, je me demandais comment nous en sommes rendus là, cet après-midi je me demande plutôt où on va s'arrêter.

M. le Président, je le répète, les arguments évoqués par le premier ministre ne tiennent pas la route, mais les autres éléments de son discours ne fonctionnent pas davantage. Ce matin, nous l'avons vu, solennel, nous tendre la main pour permettre l'adoption de projets de loi visant à corriger la situation

actuelle, comme si cela ne dépendait que de nous, comme si le projet de loi n° 48, qui sanctionnait initialement tous les laisser-faire éthiques acceptés par lui-même depuis qu'il est au gouvernement, n'avait pas eu besoin de plus de 200 amendements pour devenir acceptable, comme si son leader parlementaire n'avait pas pris un seul projet de loi presque prêt à être adopté pour le scinder en cinq projets de loi différents, reprenant ainsi tout le processus mais cinq fois, M. le Président. On ne laissera certainement pas faire... on ne se laissera certainement pas faire la leçon par un gouvernement qui procrastine. On savait ce gouvernement plus préoccupé par son image que par le travail législatif, mais, ce matin, ça lui saute au visage plus que jamais.

Le premier ministre, ce matin, nous a aussi parlé de sa longue carrière politique, lui qui, dit-il, est élu depuis 1984. Ça nous fait presque autant d'ancienneté, j'ai été élue en 1981. Et, puisque ça fait près de 30 ans que je suis ici, je vais me permettre de lui faire un petit rappel historique. Lorsque je suis devenue députée, il y avait un premier ministre qui protégeait les institutions démocratiques du Québec, un premier ministre qui a doté le Québec d'institutions, de règles pour protéger la démocratie québécoise. Quand j'étais une jeune députée, les ministres n'avaient pas le droit d'avoir une entreprise qui transigeait avec l'État. Le premier ministre ne touchait pas une rallonge sur son salaire. Il n'y avait pas de ministres obligés de démissionner pour des histoires d'éthique. Le premier ministre se vante de sa longue carrière pour témoigner de son engagement au service des Québécois. Je lui réponds qu'en 30 ans ici je n'ai jamais vu un premier ministre avoir si peu de respect pour les institutions et pour sa propre fonction.

Je n'ai qu'une chose à vous dire, M. le Président, et je le dis, à travers vous, à toutes les Québécoises et à tous les Québécois: Le Parti québécois, il est toujours le parti de René Lévesque. L'éthique et la probité, on a ça dans le sang. René Lévesque avait établi une procédure de nomination des juges protégée de toute influence. Le premier ministre actuel les a foulées au pied. Nous, du Parti québécois, lorsque nous remplacerons ce gouvernement, nous reviendrons à des règles strictes. René Lévesque avait établi des règles de financement politique claires, qui assuraient la crédibilité du système. Nous, nous les remettrons à jour. Surtout, René Lévesque n'a jamais eu peur de la vérité. Pour cette raison, nous ferons la lumière. Le Parti québécois tiendra une commission d'enquête publique, indépendante, transparente et surtout complète.

Nous avons compris qu'il ne suffit pas de dire qu'on veut faire le ménage, il faut le faire. Oui, il le faut, parce que, pour vous le dire franchement, nous, au Parti québécois, on est tannés de parler des scandales. À chaque jour, nous voudrions pouvoir parler de ce qui intéresse nos concitoyens, de ce qui les préoccupe, de santé, d'éducation, d'énergie, de ressources naturelles, d'économie, de décrochage, de paiement de la dette. À tous les matins, tous les matins, on se retrouve, à notre caucus, devant des questions préoccupantes qui concernent et qui intéressent les Québécois.

Prenez seulement les gaz de schiste. C'est un des dossiers les plus chauds au Québec, actuellement, tellement, encore une fois, le gouvernement fait mal son travail. Eh bien, non, jour après jour, semaine après semaine, session après session, année après année, les affaires s'accumulent, elles prennent le devant de la scène. On ne ferait pas notre travail si on n'en parlait pas. Les Québécois ne comprendraient pas et ils auraient raison de dire, comme nous le faisons pour le gouvernement libéral, que notre silence est complice.

Alors, aujourd'hui, permettez-moi de le dire, j'en ai assez. J'en ai assez que le refus du gouvernement de faire face à ses responsabilités nous mène à ce climat malsain de suspicion. J'en ai assez que des personnes soient accusées, clouées au pilori sans pouvoir se défendre parce que le premier ministre n'agit pas de façon responsable, laisse durer ce climat malsain. J'en ai assez, M. le Président, de voir la classe politique se faire tirer par le bas parce qu'il y a un premier ministre qui laisse salir la chose politique et nos institutions. J'en ai assez d'avoir en face de moi un premier ministre qui n'écoute pas les

Québécois, qui cherche seulement à les convaincre que les partis sont tous pareils.

Ce n'est pas vrai que tous les partis politiques subissent les influences indues et sont dépendants du financement occulte. Le respect des règles, des institutions, ça a toujours été et ça restera une marque de commerce du Parti québécois. Je ne veux plus en voir, des ministres qui démissionnent parce qu'ils ont manqué aux règles d'éthique. Ça ne suffit plus que les systèmes soient remis en question seulement quand l'opposition doit s'acharner à les dénoncer.

Le premier ministre est responsable de la crise qui affaiblit nos institutions, de la perte de confiance de nos concitoyens, du climat de suspicion que l'on vit. S'il se plaint que l'affaire ait pris une tournure personnelle, c'est que le problème, c'est lui. Dans ce contexte, s'il peut faire preuve de courage, d'honneur et puisqu'il refuse toujours de tenir une commission d'enquête, il ne lui reste plus qu'à céder sa place ou à tenir des élections aussi vite que possible. Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, Mme la chef de l'opposition. Nous allons maintenant procéder...

**\*\* (16 h 30) \*\***

**Des voix: ...**

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec retire sa confiance au gouvernement libéral et à son premier ministre pour son refus obstiné de déclencher une enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Est-ce que cette motion est adoptée?

**M. Gautrin:** Vote par appel nominal, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Alors, qu'on appelle les députés.

**\*\* (16 h 31 -- 16 h 36) \*\***

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, tel qu'indiqué, nous allons maintenant procéder au vote.

Alors, que les députés en faveur de la motion qui a été lue tantôt, avant qu'on appelle les députés, veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), Mme Richard (Marguerite-D'Youville), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Doyer (Matapédia), M. Trottier (Roberval), M. Cousineau (Bertrand), Mme Champagne (Champlain), Mme Bouillé (Iberville), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Blanchet (Drummond), Mme Richard (Duplessis), M. Bergeron (Verchères), M. Rathé (Blainville), M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Marceau (Rousseau), M. St-Arnaud (Chambly), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Girard (Gouin), Mme Ouellet (Vachon), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pagé (Labelle), M. Ferland (Ungava), M. McKay (L'Assomption), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Dufour (René-Lévesque), M. Lemay (Sainte-Marie--Saint-Jacques), Mme Hivon

(Joliette), M. Kotto (Bourget), M. Rebello (La Prairie), M. Pelletier (Rimouski), M. Leclair (Beauharnois), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Robert (Prévost), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Boucher (Johnson), M. Traversy (Terrebonne), M. Tremblay (Masson).

M. Deltell (Chauveau), Mme Roy (Lotbinière), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Bonnardel (Shefford).

M. Khadir (Mercier), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie).

**\*\* (16 h 40) \*\***

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, habituellement, on permet que le vote se déroule dans le silence.

Alors, que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Blais (Saint-Henri--Sainte-Anne), M. Lessard (Frontenac), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Ménard (Laporte), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Bernier (Montmorency), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Simard (Dubuc), M. Hamad (Louis-Hébert), M. MacMillan (Papineau), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Gautrin (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda--Témiscamingue), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance--Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Y a-t-il des abstentions?

M. le secrétaire général, pour le résultat.

**Le Secrétaire:** Pour: 57

Contre: 61

Abstentions: 0